



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE
EUROPÉENNE DE LA CONSTRUCTION

2014

RAPPORT ANNUEL

inclus les rapports de



FIEC

Créée en 1905

Personne juridique de droit français

29 pays (26 États Membres de l'UE, la Suisse, la Norvège et la Turquie)

33 Fédérations Membres nationales représentant des entreprises :

- de toute taille (de la PME unipersonnelle à la très grande entreprise)
- de toutes les spécialités du Bâtiment et du Génie Civil
- pratiquant toutes les méthodes de travail (ex. aussi bien des entreprises générales que des entreprises sous-traitantes)

Membres Associés :

BFW Bundesverband Freier Immobilien- und Wohnungsunternehmen e.V.

EFFC European Federation of Foundation Contractors

EQAR European Quality Association for Recycling e.V.

Accord de Coopération :

NFB National Federation of Builders (UK)

PARTENARIATS



Partenaire social dans le Dialogue social sectoriel Européen pour l'industrie de la construction avec la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois)
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=480&langId=en&intPagelId=23>



Coopération avec les EIC (European International Contractors) pour les activités en dehors des frontières européennes
<http://www.eic-federation.eu/>



Coopération avec les EIC (European International Contractors) pour les activités en dehors des frontières européennes
www.cica.net



Participant dans le ECF (European Construction Forum)
www.ecf.be



Membre de ESF (European Services Forum)
www.europanhousingforum.org



Organisation partenaire du CEN (Comité Européen de Normalisation)
www.cen.eu



Membre d'ECCREDI (European Council for Construction, Research, Development and Innovation)
www.eccredi.org



Membre associé du « Enterprise Europe Network » de la Commission Européenne
www.enterprise-europe-network.ec.europa.eu



Membre de WorldSkills Europe
www.euroskills.org

CAMPAGNES ET PORTAUX



Partenaire de la Renovate Europe Campaign
www.renovate-europe.eu



Partenaire de la campagne de l'OSHA (Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail) sur « les lieux de travail sains »
www.healthy-workplaces.eu



Partenaire de "BUILD UP" ("Le portail européen sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments")
www.buildup.eu

PROJECTS



Partenaire du projet ChemXchange – Création d'une base de données pour les PME utilisant des substances chimiques dans le secteur de la construction
www.chemxchange.com



Siteweb FIEC-FETBB sur le détachement des travailleurs
www.posting-workers.eu

LE SECTEUR

2,9

MILLIONS D'ENTREPRISES

95% de PME de moins de 20 salariés
et 93% de moins de 10

13,8

MILLIONS D'EMPLOIS

6,4%

DE L'EMPLOI TOTAL EN EUROPE

29%

DE L'EMPLOI INDUSTRIEL

41,4 MILLION DE TRAVAILLEURS

dans l' EU dépendent, directement ou indirectement,
du secteur de la construction*

EFFET MULTIPLICATEUR:

1 EMPLOI dans l'industrie de la construction

=

2 AUTRES EMPLOIS dans d'autres secteurs*

* source : Communication de la Commission
« La Compétitivité de l'Industrie de la Construction »,
COM(97) 539 du 4/11/1997, chapitre 2

51,5%

DE LA FORMATION BRUTE DE
CAPITAL FIXE

SOMMAIRE

Message du Président	4
Comité de Direction de la FIEC 2012-2014	7
Organigramme de la FIEC	8
L'équipe FIEC	9
Congrès de la FIEC 2013 - Amsterdam	10
Compétitivité	15
Actions conjointes FIEC/EIC	18
Commission Économique et Juridique (ECO)	24
Commission Sociale (SOC)	34
Commission Technique (TEC)	43
Petites et Moyennes Entreprises (PME)	49
Le Partenariat Euro-Méditerranéen (MEDA)	50
Groupe de Travail "Logement"	52
European International Contractors (EIC)	54
Confederation of International Contractors' Associations (CICA)	60
European Construction Forum (ECF)	64
Communication	67
Fédérations Membres de la FIEC	70

3

1.162

MILLIARDS €

Total construction
en 2013 (EU 28)

8,8%

DU PIB EN 2013 (EU 28)

MESSAGE DU PRÉSIDENT

4



Au terme de ce mandat de 2 années en tant que Président de la FIEC, j'ai l'honneur de vous présenter la nouvelle édition du Rapport Annuel de la FIEC. Ce rapport, dont la conception a été entièrement revisitée, présente les activités de notre fédération depuis l'Assemblée Générale 2013 d'Amsterdam jusqu'à l'Assemblée Générale 2014 de Berlin.

Conformément à une tradition établie de longue date, nos collègues des European International Contractors (EIC) et de la Confederation of International Contractors' Associations (CICA) nous présentent également leurs activités dans ce Rapport Annuel.

Pas d'investissement, pas d'avenir !

A l'image de nombreux secteurs industriels européens, la construction n'échappe pas aux conséquences néfastes de la crise économique. **Pourtant, le secteur de la construction ne constitue pas le nœud du problème, mais plutôt la solution.**

Des messages similaires ont été publiés par la Commission Européenne dans sa communication « Construction 2020 » et dans les recommandations du forum de haut niveau et de ses 5 groupes thématiques (voir chapitre « Compétitivité »).

Christine Lagarde, la Présidente du FMI (Fond Monétaire International), a également insisté sur l'importance du besoin d'investissements publics et privés dans les infrastructures (Handelsblatt, 12/05/2014, p. 8). Madame Lagarde a effectivement pris pour exemple le cas de l'Allemagne, mon pays natal, mais il est évident que cette analyse et cette demande s'appliquent également à d'autres pays de l'UE.

Pour éviter toute méprise, j'aimerais tout d'abord préciser que l'industrie de la construction ne fait pas ici la demande de subventions. Bien sûr, la construction et la maintenance de bâtiments ou d'infrastructures dans le seul but de soutenir le secteur de la construction seraient une dépense inutile.

Par contre, de tels travaux sont bien évidemment nécessaires pour préserver et encourager la compétitivité économique et le bien-être des citoyens.

Par conséquent, le secteur de la construction demande le volume d'investissement stable et constant dont il a besoin pour poser les fondations de la future croissance économique et du bien-être des citoyens de l'Europe, tant pour les générations actuelles que futures.

Sans l'investissement nécessaire, nous mettons tout simplement l'avenir de l'Europe en péril !

Le Manifeste de la FIEC

En anticipation des élections du Parlement européen et de la constitution de la nouvelle Commission, la FIEC a élaboré son Manifeste pour que des faits, des arguments et, dans la mesure du possible, des

solutions soient portés à l'attention des décideurs nationaux et européens. Ce Manifeste soulève 10 problématiques clés et aborde les solutions envisageables (plus d'informations sur www.fiec.eu). Parmi celles-ci :

1. Investir, malgré la nécessité d'une discipline budgétaire, pour encourager la croissance et l'emploi
4. Garantir une concurrence loyale à tous les niveaux
5. Bâtir une Europe durable et efficace sur le plan énergétique
7. Garantir le bon fonctionnement du marché du travail
10. Réduire la bureaucratie et simplifier la législation

Pour plus d'informations sur le secteur de la construction en Europe, reportez-vous à notre dernier Rapport statistique (n° 57).

Parmi les nombreuses thématiques abordées par la FIEC et qui sont traitées dans le présent rapport, je souhaiterais mettre l'accent sur les suivantes en particulier :

Conditions contractuelles équitables

Depuis plusieurs années, la FIEC et les EIC luttent contre des conditions contractuelles injustes et il est évident que des projets qui ont été bien préparés, des procédures de passation transparentes et des conditions contractuelles justes contribuent à un meilleur rendement et à la réduction du risque de comportements contraires à l'éthique pour toutes les parties concernées.

Ethique

La FIEC et les EIC s'opposent à toute forme de comportement contraire à l'éthique, comme par exemple la fraude ou la corruption, et sont convaincus que seule une approche holistique, qui implique à la fois les maîtres d'ouvrage, les ingénieurs consultants et les entrepreneurs, donne une chance réaliste de combattre ce fléau. C'est en s'appuyant sur cette conviction et sur leur déclaration commune que la FIEC et les EIC participent activement à diverses actions et initiatives au niveau international.

Bien d'autres sujets intéressants sont abordés dans le présent Rapport Annuel. Ils ont été abordés par l'Industrie européenne de la Construction au cours de la période considérée. Jetez-y un coup d'œil.

Remerciements

J'adresse mes remerciements à tous ceux qui, pendant la période de mon mandat, ont participé de manière active et par leurs conseils à nos travaux ou avec qui j'ai travaillé sur des problématiques spécifiques :

- mes collègues du Comité de Direction, les présidents et membres de nos Commissions, sous-commissions et groupes de travail, l'ensemble des entrepreneurs et collaborateurs de nos fédérations membres,
- notre partenaire social, la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois),
- nos interlocuteurs du Parlement Européen, de la Commission Européenne et du Comité Économique et Social Européen,
- nos collègues de l'ECF (Forum Européen de la Construction),
- l'équipe de la FIEC à Bruxelles

Nous souhaitons à ceux qui quittent ces institutions une très bonne continuation dans leurs nouvelles missions, et assurons de notre entière collaboration ceux qui y poursuivent leur travail ou qui nous y rejoindront après les élections. Nous avons hâte de travailler avec eux.

L'industrie de la solution

En guise de conclusion, je souhaite adresser un appel personnel aux décideurs politiques. Que ce soit pour préparer le terrain à une croissance future grâce à l'investissement et à la maintenance des infrastructures, gérer la menace du changement climatique, rendre des bâtiments plus économes en énergie ou préparer les villes à affronter les besoins en constante évolution des générations à venir, le secteur de la construction est le partenaire de confiance qui sera en mesure de transformer le futur en réalité.

Si les investissements nécessaires sont effectués, les hommes et les femmes de l'industrie de la construction seront capables de mettre à profit leur talent, leur expertise et leur implication dans le travail pour que les décisions politiques se concrétisent.

La construction est l'industrie de la solution !

Je vous souhaite à tous une très agréable lecture du Rapport Annuel 2014 de la FIEC.



Thomas Schleicher
Président de la FIEC

« Plateforme services pour les sports », Commission Européenne

Bruxelles – 21/1/2014

6



Le Vice-Président de la Commission Européenne Antonio Tajani (6^{ème} à partir de la gauche) avec les participants, pour la FIEC: Thomas Schleicher, Président (5^{ème} à partir de la gauche) et « Sherpa » Ulrich Paetzold, Directeur Général (2^{ème} à partir de la gauche)

© European Union, 2014

Le Chemin de la Croissance : atteindre l'excellence dans l'administration publique favorable aux entreprises»

Bruxelles – 29/10/2013

Thomas Schleicher avec Antonio Tajani, un des Vice-Présidents de la Commission Européenne et hôte de cette Conférence de Haut Niveau



Thomas Schleicher, Président de la FIEC, présente les attentes des entrepreneurs envers l'administration et propose de nommer un Commissaire européen pour la Construction

COMITÉ DE DIRECTION DE LA FIEC 2012–2014

Thomas Schleicher, DE
Président



Jacques Huillard, FR
Vice-Président
ECO
(FR)



Johan Willemen, BE
Vice-Président
SOC
(BE-LU-NL)



Kjetil Tønning, NO
Vice-Président
TEC
(DK-EE-FI-LT-NO-SE)



Michel Buro, CH
Vice-Président
Trésorier
(AT-CH-HR-HU-SI-SK)



7

Paolo Astaldi, IT
Vice-Président
Compétitivité
(IT)



Venelin Terziev, BG
Vice-Président
ECF
(BG-CY-GR-RO)



Néstor Turró, ES
Vice-Président
MEDA
(ES)



Frank Dupré, DE
Vice-Président
PME
(DE)



Emre Aykar, TR
Vice-Président
Senior Vice-Président CICA
(TR)



Duccio Astaldi, IT
Vice-Président
Président des EIC



Ricardo Gomes, PT
Vice-Président
(PT-IE-MT)



ORGANIGRAMME DE LA FIEC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conseil

Comité de direction

Commission Économique et Juridique (ECO)

Président:
Jacques Huillard, FR
Rapporteur:
Christine Le Forestier, FIEC

Groupe de travail

Infrastructures de Transport
Président: Jacques Huillard, FR

Groupes de travail temporaires

Règles comptables internationales
Président: Enrico Laghi, IT

PPPs et Concessions

Président: Vincent Piron, FR

Marché intérieur - Marchés porteurs

Président: Wolfgang Bayer, DE

Marchés publics

Président: Jan Wierenga, NL

Commission Sociale (SOC)

Président:
Johan Willemen, BE
Rapporteur:
Domenico Campogrande, FIEC

SOC-1:

Formation professionnelle
Président: Alfonso Perri, IT
Président exécutif: Jacques Lair, FR

SOC-2:

Santé et sécurité
Présidente:
Cristina García Herguedas, ES

SOC-3:

Aspects économiques et sociaux de l'emploi
Président: Jean Cerutti, FR

Compétitivité

Président: Paolo Astaldi, IT
Rapporteur: Ulrich Paetzold, FIEC

Groupe de Travail Logement

Président: Martin Lemke, BFW

Commission Technique (TEC)

Président:
Kjetil Tønning, NO
Rapporteur:
Sue Arundale, FIEC

TEC-1:

Directives, normes et assurance qualité
Président: Jan Coumans, BE

TEC-2:

Recherche, développement et innovation
Président: Bernard Raspaud, FR

TEC-3:

Environnement
Président: Jan Wardenaar, NL

Groupes de travail temporaires

Critère de fin de statut des déchets
Président: Chris Harnan, EFFC
Réseaux énergétiques
Président: Daniel Boscarì

EIC – European International Contractors e.V.

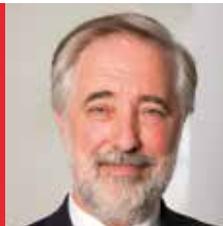
Président: Duccio Astaldi, IT
Directeur: Frank Kehlenbach, EIC

CICA – Confederation of International Contractors' Associations

Président: Manuel R. Vallarino, ROP
Senior Vice-Président: Emre Aykar, TR
Directeur Général: Roger Fiszelson, CICA

FIEC TEAM

Ulrich Paetzold
Directeur Général



Christine Le Forestier
Directeur
Commission Économique
et Juridique (ECO)



Domenico Campogrande
Directeur
Commission Sociale (SOC)



Sue Arundale
Directeur
Commission Technique (TEC)



Yasmina Koeune
Assistante



Joëlle Caucheteur
Assistante



Sylvie Masula
Assistante



Muriel Lambelé
Comptable



Marie-Cécile Bailly
Webmaster –
Chargée de
Communication



Photo: Yan Glavie, Brussels

Le Secrétariat de la FIEC assure une double fonction : interne, vis-à-vis de ses fédérations membres, et externe, vis-à-vis des Institutions Européennes et d'autres organisations, aussi bien au niveau européen que mondial, dans le but de défendre et de promouvoir les intérêts des entreprises du secteur de la construction.

En ce qui concerne le rôle « interne », il s'agit d'une part d'assurer la coordination et le bon fonctionnement des structures et des organes internes de la fédération (Assemblée Générale, Conseil des Présidents, Comité de Direction, Commissions, Sous-commissions et groupes de travail, etc.) et, d'autre part, d'assurer la communication avec les fédérations membres de même que leur consultation pour toute action de la part des Institutions Européennes qui concerne directement ou indirectement le secteur de la construction.

En ce qui concerne le rôle « externe », il s'agit d'une part de représenter le secteur dans les débats avec les Institutions Européennes, dès les premières phases consultatives, d'en assurer le suivi et le bon déroulement et de proposer des initiatives, pouvant aller de l'action ponctuelle spécifique à l'organisation de séminaires/conférences. D'autre part, le Secrétariat assure aussi la coordination des contacts et des actions auprès d'autres organismes tels que les EIC (European International Contractors) et la CICA (Confederation of International Contractors' Associations).

CONFÉRENCE DE LA FIEC 2013 - AMSTERDAM

Relever le défi lié à la croissance de la population et au changement climatique Gestion de l'eau au 21^e siècle

Conférence 7/6/2013

En guise de remarques concluant la conférence annuelle de la FIEC à Amsterdam, consacrée au thème de la gestion de l'eau, le Président de la FIEC, Thomas Schleicher, a clairement évoqué la nécessité que l'UE et les États membres **se penchent urgemment sur l'adaptation aux effets du changement climatique sans réduire les efforts déployés parallèlement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.** À cet égard, M. Schleicher a avancé l'exemple des Pays-Bas et de son programme Delta qui prévoit un investissement à hauteur de 1,3 milliard d'euros pour renforcer les défenses maritimes et la gestion fluviale du pays en vue d'anticiper la menace incarnée par le changement climatique.

M. Schleicher n'a pas usé de mots tendres pour critiquer les pays qui se prononcent haut et fort sur la nécessité d'anticiper les effets du changement climatique tout en réduisant les investissements dans les protections des zones menacées par des inondations de grande ampleur. Il a également ajouté que les différentes scènes d'inondation aux quatre coins de l'Europe centrale de ces dernières

semaines devraient inciter les preneurs de décisions à adopter des politiques plus proactives en Europe au lieu de se limiter à affecter des moyens au secours des victimes de catastrophes. Par conséquent, une **implication précoce du secteur privé, y compris le secteur de la construction**, est essentielle pour garantir l'investissement nécessaire et l'innovation technologique.

La FIEC a profité de la conférence pour dévoiler plusieurs recommandations de politiques. La plus importante d'entre elles vise à **garantir les flux d'investissements privés et publics nécessaires** dans l'infrastructure lourde, comme par exemple des protections contre les inondations ou de nouvelles digues, ainsi que dans l'infrastructure légère, comme par exemple les programmes de gestion des fleuves et des terres humides qui seront essentiels pour que la société européenne et son économie résistent à des événements météorologiques plus graves dus au changement climatique qui, comme plusieurs preuves en attestent, se produisent déjà plus fréquemment.

Conférence - Amsterdam (Hotel Okura)

«L'eau au 21^{ème} siècle : le rôle des entrepreneurs européens»

10

Cérémonie d'Ouverture, Amsterdam - Concertgebouw
7/6/2013
Thomas Schleicher, Président de la FIEC



Peter Glas, Président de
l'Association néerlandaise des
Autorités Régionales de l'Eau



L'eau dans l'environnement bâti
Govert Geldof, Professeur, Université Danoise de
Technologie



L'actuelle crise économique ne devrait pas servir d'excuse pour ajourner ces investissements mais plutôt comme d'une **occasion de stimuler l'activité économique**, ce qui entraînera une croissance plus durable grâce aux avantages qui en découlent, comme la hausse du niveau d'activité et de compétitivité.

D'autres recommandations portaient sur la **gestion efficace de l'eau**. En effet, les gouvernements des États membres devraient pousser les compagnies des eaux à réparer les fuites dans le réseau de distribution d'eau qui peuvent, dans certains cas, entraîner un gaspillage de plus de la moitié du volume d'eau du réseau public avant qu'elle n'atteigne le consommateur final. Ainsi, en moyenne, **l'Europe gaspille 20 % de son eau en raison d'une gestion inadaptée** et, selon la FIEC, l'UE a un rôle important à jouer pour étalonner les progrès accomplis par les États membres afin de résoudre le problème.

Tout en annonçant qu'une enquête de grande ampleur sera réalisée auprès des membres de la FIEC à propos des mesures nationales devant être adaptées au changement climatique, M. Schleicher a averti que « **le secteur de la construction ne sera pas épargné par ces évolutions et devrait s'efforcer de les anticiper** ». En faisant référence au potentiel d'exportation de l'expertise et du savoir-faire des entrepreneurs européens parfaitement mis en évidence lors de la conférence, il a poursuivi en concluant que le secteur de la construction avait le devoir de « chérir et de protéger » les ressources en eau de la planète.



Panel de discussion (de gauche à droite) Chris Zevenbergen, Professeur, la lutte contre les inondations dans les systèmes urbains - UNESCO-IHE, Dogan Altinbilek, Govert Geldof et Enrico Rossi, Projet MOSE - Protéger Venise de l'inondation»



Le rôle de la Construction dans la lutte contre la sécheresse
Dogan Altinbilek (Vice-Président du Conseil Mondial de l'Eau)



Orateur principal : Philippe de Fontaine Vive, Vice-Président Innovation, Vice-Président de la BEI



Le Programme Delta, implication en amont du secteur privé
Wim Kuijken, Commissaire Delta

L'eau au 21^e siècle : le rôle des entrepreneurs européens Principales recommandations de politiques

Conférence 7/6/2013

Dans le cadre de son approche globale en matière de développement durable, la FIEC et ses fédérations membres sont parfaitement conscientes de la responsabilité assumée par le secteur de la construction pour gérer les ressources hydriques européennes de manière raisonnée afin de ne pas mettre en péril l'accès futur aux ressources en eau douce, tant pour la consommation humaine que pour l'activité industrielle. À ce titre, les entrepreneurs européens, tant les PME que les grandes entreprises, jouent un rôle essentiel pour garantir la préservation des ressources hydriques européennes au 21^e siècle, que ce soit en installant simplement des dispositifs économiseurs d'eau dans les habitations ou les bureaux ou en ayant recours à des travaux de génie civil à haute technologie permettant de réaliser des moyens de protection de pointe contre les inondations. Toutefois, le secteur ne peut aucunement agir seul et ils ont besoin que les décideurs politiques, tant nationaux qu'européens, mettent en place un cadre financier et réglementaire adéquat. Il est désormais urgent d'anticiper et de répondre dès au présent aux effets du changement climatique sur les ressources hydriques et de ne plus le postposer en attendant une amélioration de la conjoncture.

1. L'adaptation au changement climatique est urgente.

L'Union européenne est la mieux placée pour assumer un rôle de leader et répondre à la menace mondiale qu'incarne le changement climatique. Étant donné l'incapacité des accords internationaux actuels, tels que celui de Kyoto, de réduire la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, l'adaptation au changement climatique doit revêtir une importance accrue dans le processus d'élaboration des politiques de l'UE. Cependant, à l'heure actuelle, les préparations au sein de l'UE et des États membres sont sporadiques et insuffisantes et la vision à court terme est prédominante. Dès lors, la FIEC estime qu'il serait bien plus rentable de se préparer dès à présent aux effets du changement climatique plutôt que d'attendre qu'ils deviennent irréversibles.

2. S'assurer que les investissements nécessaires dans l'infrastructure répondent à la menace posée par le changement climatique.

Outre le financement existant de l'infrastructure énergétique et de transport, il convient de prévoir la réalisation d'une nouvelle infrastructure et d'adapter

12



Réunion de l'Assemblée Générale à Amsterdam, 7/6/2013
participants - Hôtel Okura



«Dîner de bienvenue - Hôtel Okura, Amsterdam
6/6/2013»



Transfert en bateau vers
le Scheepvaart Museum,
Amsterdam



Comité de Direction de la FIEC 2012-2014

(de gauche à droite) Emre Aykar, Duccio Astaldi, Michel Buro, Ulrich Paetzold, Thomas Schleicher, Jacques Huillard, Johan Willemen, Kjetil Tønning, Nestor Turro, Frank Dupré

l'infrastructure existante à la hausse du nombre d'incidents causés par des conditions météorologiques extrêmes, comme par exemple des inondations et des périodes de sécheresse et de chaleur extrême prolongées. La proposition actuelle de la Commission européenne, visant à augmenter le budget alloué au climat pour atteindre 200 milliards d'euros pour le prochain cadre financier pluriannuel de sept ans, risque de s'avérer insuffisante, étant donné l'ampleur de ce défi.

3. Impliquer le secteur privé au plus tôt

Le défi colossal qui consiste à s'adapter au changement climatique et à mettre en place l'infrastructure et les solutions technologiques nécessaires ne peut être relevé sans la participation précoce du secteur privé, notamment des entreprises de constructions, lors de l'élaboration de stratégies nationales et européennes d'adaptation au changement climatique.

4. Donner la priorité à une gestion plus efficace de la consommation d'eau

Une première étape permettant de préserver efficacement les moyens d'approvisionnement en eau actuels consiste à tout simplement entretenir correctement les conduites de distribution d'eau existantes. En effet, il a été estimé qu'en raison de leur inefficacité, l'Europe continuait de gaspiller 20 % de son eau. Dès lors, la législation nationale devrait

contraindre les entreprises de distribution d'eau à atteindre des objectifs contraignants ambitieux visant à réduire le niveau de ces pertes. L'Union européenne devrait ainsi attribuer une cote à ses membres sur base de leurs performances dans ce domaine. Pour encourager une meilleure gestion de l'eau, le principe d'utilisateur payeur devrait être appliqué. Des signaux de prix fixés par les régulateurs devraient récompenser une consommation d'eau efficace et pénaliser le gaspillage des utilisateurs domestiques, agricoles et industriels.

5. S'assurer que les investissements dans la recherche et le développement permettent au secteur de proposer des solutions innovantes.

La FIEC se réjouit que l'adaptation au changement climatique occupe une position de plus en plus importante, mais insiste sur le fait que, au lieu de changer d'orientation chaque année, l'adaptation devrait bénéficier d'un plus grand soutien au niveau du programme-cadre de recherche. Par conséquent, seule une prévisibilité à long terme au niveau du financement de la recherche va créer les économies d'échelle nécessaires pour que les entreprises européennes puissent exporter leur savoir-faire et leur expertise dans d'autres régions du monde.



Soirée de gala au Scheepvaart Museum, Amsterdam, 7/6/2013

Les participants témoins d'un méfait : le kidnapping d'Elco Brinkman, Président de Bouwend Nederland



Malgré des efforts de résistance, Elco est placé dans une caisse et emmené. Panique générale dans la salle.



Seule la magie a permis un retour d'Elco sain et sauf, au grand soulagement de tous.



Congrès de la FIEC à Amsterdam Table ronde de la Commission Sociale

En créant le marché intérieur, l'UE vise à simplifier la libre prestation de services et la libre circulation des travailleurs au sein de l'UE. Par ailleurs, des dispositions législatives spécifiques ont été prises pour garantir des conditions équitables, une concurrence loyale et une protection sociale.

L'ouverture du marché intérieur a ouvert un grand nombre de perspectives tant aux entreprises nationales qu'aux entreprises « exportatrices ». Toutefois, cette ouverture des marchés associée à la crise actuelle, au cours de laquelle un plus grand nombre d'acteurs se tournent vers des opportunités commerciales dans d'autres pays, augmente le niveau de concurrence, ce qui pousse une plus grande partie d'entre eux à respecter au minimum le cadre législatif existant, voire même à le contourner en profitant d'éventuels vides juridiques ou dispositions imprécises.

Par ailleurs, cette question ne se limite plus à une « problématique Est-Ouest » et est désormais un sujet de préoccupation global : la fraude sociale est un problème pour toute véritable entreprise, pour les systèmes nationaux de sécurité sociale et pour la société dans son ensemble. Par conséquent, elle doit être condamnée et combattue.

À cet égard, la FIEC :

1. reconnaît les avantages et les perspectives dus à l'ouverture du marché intérieur européen. Dès lors, la libre prestation de services et la libre

circulation des travailleurs doit rester l'une des pierres angulaires des politiques européennes et les périodes de crises ne devraient pas entraîner la fermeture des marchés nationaux.

2. reconnaît que la fraude sociale affecte les véritables entreprises, tant à l'étranger que sur les marchés domestiques, ainsi que la société dans son ensemble. Elle doit, par conséquent, être condamnée et combattue afin de garantir des conditions équitables.
3. Les organisations représentant les employeurs du secteur de la construction, comme la FIEC et ses membres affiliés nationaux, peuvent jouer un rôle prépondérant pour s'assurer que les conditions spécifiques de leur secteur sont correctement prises en compte par les législateurs et pour mettre au point des outils/instruments garantissant l'application et la mise en œuvre du cadre législatif existant.

Les débats ont mis en évidence divers avis, opinions et suggestions qui doivent être davantage abordés au sein de la FIEC, afin de voir comment ils peuvent être mis à profit pour soutenir notre lobbying et/ou pour entreprendre de nouvelles initiatives, par nous-mêmes ou, autant que possible, dans le cadre du dialogue social, en collaboration avec notre homologue représentant les travailleurs, la FETBB.

Une première initiative pratique lancée dans le cadre du dialogue social, avec l'appui financier de la Commission européenne (DG EMPL), consiste en une étude visant à identifier les « cartes d'identité sociales » existantes et à analyser la faisabilité d'une éventuelle carte européenne. Cette étude sera réalisée vers la fin de l'année 2014.

Table Ronde SOC : « Mobilité des entreprises et des travailleurs de la construction au sein de l'Union : comment garantir une concurrence loyale et des conditions équitables ? »

(de gauche à droite) Peter Martin (SE), Frank Dupré (DE), Johan Willemen (Président SOC), Bruno Dumas (FR), Yves Jorens, Université de Gand (modérateur)



Paolo Astaldi, IT
Président

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur



Le Rapport annuel de l'an dernier expliquait en détail à la fois la Communication de la Commission [COM(2012)433 of 31/ 7/ 2012] à propos d'une « Stratégie pour une compétitivité durable du secteur de la construction et de ses entreprises », ainsi que la structure de travail organisée par la Commission européenne pour le suivi du Plan d'action, dont un aperçu avait été présenté par le Vice-Président de la Commission, M. Tajani, lors du Congrès de la FIEC d'Istanbul en juin 2012.

Depuis lors, l'action en cours est intitulée « Construction 2020 », afin d'insister sur le lien avec la « Stratégie Europe 2020 » générale.

Plan d'action et structure de travail

Afin de formuler les réponses aux 5 défis majeurs identifiés dans la stratégie et le Plan d'action, la Commission européenne a invité les États membres et les acteurs de toute la chaîne de valeur de la construction à envoyer leurs représentants aux réunions des 5 groupes thématiques et au forum de haut niveau, composé des organismes suivants :

Comme expliqué dans le rapport du forum stratégique tripartite de haut niveau de février 2014, la structure de gouvernance globale mise en place par la Commission vise à coordonner des initiatives au niveau européen basées sur des bonnes pratiques nationales et à identifier des synergies potentielles, ainsi qu'à émettre des recommandations concrètes pour que des initiatives soient soutenues par le forum stratégique tripartite de haut niveau. La structure de gouvernance se compose comme suit :

• **Le forum stratégique tripartite de haut niveau (HLF)**, qui contrôle la progression générale de la mise en œuvre du Plan d'action et de ses objectifs, émet un avis et suit les recommandations des cinq groupes thématiques (décrits ci-dessous). Le HLF propose de nouvelles initiatives ou révisions par rapport aux initiatives existantes et émet des recommandations concrètes quant à de futures mesures à prendre. Le HLF est un groupe tripartite composé de

la Commission, des États membres et des représentants du secteur. (...).

- Cinq groupes thématiques, correspondant aux objectifs stratégiques majeurs, qui identifient les besoins du secteur et les obstacles à la mise en œuvre du Plan d'action et qui émettent des recommandations spécifiques quant à de futures mesures à prendre. Chaque groupe s'est réuni en deux occasions au cours de l'année 2013. Les groupes thématiques se composent des services de la CE, des autorités MS et des représentants du secteur spécialisés dans des domaines pertinents.
- **Le Secrétariat** est chargé de l'organisation logistique, de la préparation des documents de travail et des documents de référence sur lesquels se basent les participants des groupes thématiques pour échanger des informations, ainsi que de la rédaction des rapports et de la coordination des projets de recommandations auprès du HLF. La DG ENTR a attribué un contrat de service pour contribuer à la réalisation de ces tâches.
- **Le groupe de travail de la CE** sur « Une politique industrielle, une construction et des matières premières durables » est un groupe dont l'objectif consiste à garantir la coordination entre les services de l'UE. Du point de vue du Plan d'action, il garantit la contribution du secteur de la construction à l'élaboration de politiques concernant l'innovation, la création d'emplois, la cohésion sociale, l'efficacité énergétique, la réalisation des objectifs environnementaux et l'assurance d'une croissance internationale. Sa priorité se porte sur les possibles synergies, doubles emplois, inefficacités et autres problèmes de coordination liés aux contributions majeures du secteur de la construction à la stratégie Europe 2020, à la politique industrielle à long terme et aux autres objectifs européens pertinents.

Comme leur appellation raccourcie l'indique, les GT se rapportent aux 5 principaux objectifs majeurs :

- GT 1 : Promouvoir les investissements
- GT 2 : Compétences et qualifications
- GT 3 : Utilisation durable des ressources naturelles
- GT 4 : Marché intérieur
- GT 5 : Compétitivité internationale

Tant la FIEC que les EIC participent activement à ces GT, la FIEC aux 5 GT et les EIC au GT-5, « Compétitivité internationale ». Par ailleurs, les deux fédérations contribuent aux travaux de préparation et de suivi du Secrétariat. À titre d'exemple notable, citons la proposition des EIC en faveur « d'ITF 2.0, un outil combiné pour les contrats financés par l'UE en Afrique » (voir plus bas et le chapitre consacré aux EIC).

Les réunions

Au cours de la période considérée, les GT se sont chacun rencontrés à deux reprises. Sur la base des résultats du travail entrepris par les GT, la Commission européenne a produit un rapport sur lequel ont porté les discussions de la réunion du HLF à la fin du mois de novembre 2013 et qui a été officiellement publié en février 2014.

Depuis lors, les GT ont tenu leurs troisièmes réunions en avril 2014. Leurs quatrièmes réunions sont prévues pour le mois de septembre 2014, suivies d'une réunion du HLF au début du mois de décembre 2014.

Les recommandations du rapport du HLF (extraits)

GT 1 : Promouvoir les investissements

1. Une identification des besoins des différents segments du marché par rapport aux bâtiments résidentiels et non résidentiels devrait être réalisée, et des lignes directrices concernant l'association des différents instruments financiers disponibles devraient être élaborées. (...)
2. Encourager le secteur de l'évaluation de biens immobiliers à adopter des normes d'évaluation internationalement reconnues et réunir des informations permettant d'évaluer correctement l'impact du développement durable sur les attentes du marché, la valeur ou la juste valeur du marché.
3. Utiliser une approche du coût du cycle de vie afin d'anticiper les coûts de maintenance lors des décisions portant sur les investissements. Appliquer le principe de l'utilisateur payeur (...), s'assurer que les fonds collectés sont affectés à cette fin. (...)
4. Soutenir des projets phares innovants abordant plusieurs segments de marché et différentes tailles de projets afin de renforcer les synergies entre les fonds publics et les investisseurs privés. Élaborer une stratégie d'assurance qualité spécifique aux besoins respectifs des nouveaux matériaux, technologies et services, afin de garantir leur adoption par le marché et une couverture d'assurance.
5. Soutenir des plans de vieillissement actif, soit via un parc immobilier adapté, soit en permettant l'emploi continu de travailleurs plus âgés dans le secteur de la construction.

GT 2 : Compétences et qualifications

6. Soutenir et étendre l'initiative BUILD UP Skills (Pilier I et II) afin qu'elle englobe les professionnels du bâtiment et des chantiers de construction et qu'elle inclue d'autres étapes du cycle de vie de la propriété telles que la construction, le fonctionnement et la gestion des immeubles. (...) Le groupe recommande également de revoir les critères d'éligibilité aux mesures de financement afin de veiller à ce que tous les travailleurs, tous les professionnels et les entreprises de toutes tailles, et plus spécialement les PME, aient un accès équitable à la formation. L'objectif est de stimuler des partenariats permettant de répondre aux besoins de formation, tant au niveau local que régional. (...)
7. Communiquer des lignes directrices pour mettre en place des partenariats permettant d'optimiser le suivi de la formation. Encourager la formation aux emplois de l'économie verte et exploiter les nouveaux flux de personnel potentiels. (...)
8. Faciliter la mobilité des travailleurs et des professionnels de la construction en suivant le développement et la mise en œuvre des outils d'évaluation et des registres (cartes professionnelles) dans la construction. Enfin, il a été proposé d'étudier les pratiques innovantes en matière de santé et de sécurité dans le secteur afin de diffuser les bonnes pratiques.

GT 3 : Utilisation durable des ressources naturelles

9. Encourager la création d'un cadre européen pour évaluer les bâtiments en termes d'évaluation / de comparabilité des performances environnementales. (...) Utiliser les instruments existants dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens (ESI) et d'Horizon 2020 afin d'encourager l'efficacité des ressources dans le secteur de la construction. Considérer les marchés publics écologiques comme un outil permettant d'augmenter la demande en faveur de bâtiments durables. (...) Prendre en considération le retour d'informations des bâtiments en opération et la communication transparente des données d'exploitation, afin d'obtenir de précieuses informations en vue d'investissements futurs.
10. Explorer l'évaluation ex-ante des bâtiments avant leur démolition afin d'identifier des possibilités viables/potentielles de faciliter l'optimisation de la valorisation des déchets de construction et de démolition (C&D). Identifier des instruments économiques qui incitent à recycler les déchets de construction et de démolition. Améliorer l'infrastructure de recyclage en Europe en clarifiant les définitions dans le contexte de la directive-cadre sur les déchets. Fixer un objectif réaliste en matière de recyclage des déchets de construction et de démolition en se basant sur des statistiques fiables sur la gestion des déchets.



© FFB Laurent Mercier (France)

GT 4 : Marché intérieur

11. En ce qui concerne le 'contrôle d'aptitude', il convient d'évaluer la cohérence globale des actes juridiques européens imposant au secteur de la construction d'identifier / d'éviter / de supprimer des dispositions entraînant des doubles emplois, des incohérences, des mesures obsolètes ou un fardeau cumulatif excessif. Toutefois, l'objectif n'est pas la dérégulation. Les domaines prioritaires devraient être : le marché intérieur, l'environnement, l'efficacité énergétique, la santé et la sécurité.
12. Mettre en place un réseau complet de points de contact nationaux pour les produits et les services de construction afin de mettre à disposition des informations harmonisées, cohérentes et accessibles sur la législation européenne et nationale portant sur les produits et les services de construction et couvrant à la fois les services nationaux et internationaux. (...) Faciliter la fourniture d'assurance pour les services transfrontaliers basée sur la définition de critères communs pour évaluer l'équivalence des assurances et des conditions flexibles pour les services transfrontaliers temporaires.
13. Veiller à ce que les Eurocodes soient plus largement utilisés au sein de l'UE, (...). Explorer les possibilités permettant de clarifier, de simplifier, d'harmoniser et de faire évoluer davantage les Eurocodes.
14. Garantir une surveillance efficace du marché des produits de construction, y compris la simplification législative. Encourager MS à affecter les ressources nécessaires et à garantir une surveillance adéquate du marché au niveau national et régional.
15. Évaluer les dispositions de durabilité législative au sein des États membres : rassembler les avis préliminaires concernant les aspects à prendre en compte en ce qui concerne le marché interne européen.

GT 5 : Compétitivité internationale

16. Mettre l'accent sur le travail et la collaboration à venir avec les partenaires internationaux. Une sélection parfaitement ciblée des potentiels pays partenaires qui permettrait d'intensifier la coopération est nécessaire, en raison des particularités professionnelles du secteur de la construction.
17. Le groupe recommande aux institutions européennes, ainsi qu'aux États membres, d'aborder la question de l'accès au financement et aux garanties, notamment en ce qui concerne le commerce et l'investissement dans des régions à haut risque et dans celles où les entreprises européennes sont confrontées à une concurrence déloyale.

Encourager, au cours de la prochaine période de programmation (2014-2020), la participation du secteur privé aux projets d'aide extérieure de l'UE à travers des mécanismes de mixage, conformément aux conclusions du G20/8 et dans le respect des règles de l'OCDE.

18. Encourager la coopération internationale sur la réglementation et les normes au-delà des Eurocodes, notamment en vue d'inclure les produits de construction et les qualifications professionnelles.

Suivi au Parlement européen (PE)

Comme expliqué l'an dernier, contrairement au Comité économique et social européen, le PE n'a pas préparé d'avis sur la communication « Construction 2020 », mais bien sur la communication générale sur la politique industrielle contenant un chapitre relatif à la construction. Par conséquent, le Forum européen de la construction, avec l'appui du MPE Reinhard Bütikofer, le rapporteur pour ce sujet, a organisé un déjeuner-causerie au Parlement européen le 27/06/2013. La plupart des amendements correspondants introduits par le rapporteur furent acceptés par le comité compétent du PE et, par la suite, lors de la séance plénière du Parlement européen.

Travail actuel et futur de « Construction 2020 »

Le HLF et les GT travaillent au suivi de ces recommandations, avec l'aide du personnel affecté à « Construction 2020 » par la DG Entreprises et d'un cabinet de consultants.

Par ailleurs, les actions suivantes visent à :

- commencer à aborder les mesures du Plan d'action qui ne l'ont pas encore été, comme par exemple des actions visant à stimuler les investissements dans le secteur de la construction
- mettre en place une stratégie de communication
- établir des liens avec d'autres institutions européennes, plateformes d'États membres, groupes de réflexion, forums etc.
- préparer des critères/indicateurs servant à l'évaluation, ainsi qu'une étude d'impact sur le Plan d'action Construction 2020.

ACTIONS CONJOINTES FIEC/ EIC



L'importance des questions internationales ayant un impact direct sur le marché intérieur de l'UE a augmenté depuis 2011. Étant donné que les intérêts internationaux des fédérations membres de la FIEC et de leurs entreprises membres sont défendus par l'organisation sœur de la FIEC, les EIC (European International Contractors), il est évident que combiner les forces, le savoir-faire et les efforts des deux fédérations est le meilleur atout pour avancer efficacement sur ce sujet.

Les activités internationales statutaires des EIC sont brièvement exposées dans le rapport succinct des EIC qui commence à la page 54.

I. Entreprises publiques de pays tiers sur le marché intérieur de l'UE

L'accès des entreprises publiques de pays tiers aux marchés publics de l'UE est un problème persistant. Il est essentiel de ne pas perdre de l'intérêt pour cette question, simplement parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de nouveaux cas observés au cours des 12 derniers mois. La crise économique et les problèmes budgétaires afférents de nombreux États membres risquent de conduire les pouvoirs adjudicateurs à prendre sérieusement en compte des contrats de construction et de financement combinés offerts par des entreprises publiques de pays tiers.

Dans l'intervalle, plusieurs pays de l'UE cherchent ouvertement à attirer des investissements chinois pour leurs infrastructures ou leurs grands projets de développement urbain. En voici quelques exemples :

- **Roumanie** : Fin décembre 2013, le gouvernement roumain a organisé le Forum des entreprises Chine-Europe de l'Est. La délégation chinoise était composée de 17 représentants de haut niveau de la CHINCA (China International Contractors Association), de la China Export and Import Bank et des plus grandes entreprises de construction et de génie civil du pays. Toutes ces organisations et entreprises sont détenues par le secteur public ou par l'état. Le gouvernement roumain a présenté à ses invités une liste de 43 projets de construction, dont la plupart concernent des infrastructures, d'une valeur globale estimée de plus de 25 milliards €, pour

lesquels ils aimeraient bénéficier des investissements chinois.

Suite à cet événement, le Premier ministre roumain Victor Ponta a déclaré que la délégation chinoise avait proposé de promouvoir leur nouvelle technologie grande vitesse et a expliqué qu'un projet pilote estimé à 500 millions € allait être mis en place.

- **Roumanie** : En 2014, le ministre roumain des Transports et les partenaires chinois pourraient arriver à finaliser la préparation du projet de la ligne grande vitesse en Roumanie, sur le trajet Vienne-Budapest-Bucarest-Constanta. Le tronçon frontière-Constanta peut être terminé sans financement européen et les Roumains espèrent finaliser les préparatifs du projet de manière à pouvoir commencer la construction effective de la ligne.
- **Hongrie** : train à grande vitesse aéroport de Budapest – centre-ville,
- **Hongrie** : ligne ferroviaire de fret « V0 » au sud de Budapest (113 km, à une vitesse de 160 km/h, financée par des fonds de coopération au développement convenus avec la Banque chinoise de développement, finalisation prévue fin 2017)
- **Hongrie/ Serbie** : train grande vitesse Budapest-Belgrade

Apparemment, toutes les parties impliquées confirment que toutes les règles européennes en matière de marchés publics, de détachement des travailleurs, etc. seront respectées dans les moindres détails.

Il reste aussi à voir si et dans quelle mesure ces développements seront influencés par la directive relative au transfert intra-entreprise de ressortissants de pays tiers (voir chapitre SOC). Dans ce contexte, il sera particulièrement intéressant de voir comment les catégories « dirigeants, spécialistes et stagiaires » seront définies dans la pratique.

Concurrence loyale sur des marchés ouverts

Afin d'éviter tout malentendu, la FIEC et les EIC aimeraient rappeler qu'ils sont fermement opposés à toute forme de protectionnisme et qu'ils sont en faveur d'une concurrence équitable sur des marchés symétriquement ouverts. La concurrence, à condition qu'elle soit équitable et saine, contribue au progrès et à l'innovation, tandis qu'une concurrence déloyale et malsaine, basée uniquement sur le prix le plus bas, met l'économie et la société de l'UE en péril.



“ La FIEC et les EIC aimeraient rappeler qu'ils sont fermement opposés à toute forme de protectionnisme et qu'ils sont en faveur d'une concurrence équitable sur des marchés symétriquement ouverts. ”

La FIEC et les EIC sont favorables à des opportunités d'accès aux marchés réellement réciproques/ symétriques ainsi qu'à des mesures incitatives correspondantes (par ex. des instruments de défense commerciale) au niveau de l'UE, si des négociations internationales ne permettent pas de réaliser des progrès tangibles.

Malgré les nouvelles directives européennes en matière de marchés publics adoptées en février 2014 (voir chapitre ECO), la FIEC et les EIC estiment qu'il est nécessaire d'améliorer la législation afin de garantir des règles du jeu équitables pour tous les soumissionnaires potentiels de l'UE et des pays tiers, en évitant tout particulièrement des formes déloyales de concurrence entre les entreprises privées et publiques, par exemple par le biais de règles plus strictes et plus réalistes sur les « offres anormalement basses ».

II. Règlement « Accès aux marchés »

Suite à la présentation de la proposition de règlement par la Commission en mars 2012, les discussions au sein du Parlement européen et du Conseil ont révélé l'existence de divergences de vues fondamentales.

En août 2013, le rapporteur MPE Daniel Caspary (EPP/ DE) a présenté son rapport, en se basant sur les avis et arguments obtenus au cours d'une

série de débats, conférences et discussions, en plus de l'énorme quantité de contributions écrites. Le rapporteur a effectué un travail remarquable en essayant de réconcilier les opinions divergentes et d'améliorer le texte de la proposition de règlement. À notre grand regret, ce texte n'aiderait pas vraiment l'industrie de la construction et conférerait à la Commission un droit pratiquement discrétionnaire et irrévocable de décider de devenir active ou non. De plus, la procédure se base sur des intervalles de temps tellement longs qu'ils compromettraient l'objectif de garantir des règles du jeu équitables dans l'UE.

Suite à la première lecture au sein de la Commission du commerce international du PE (INTA), le PE et le Conseil ont mené plusieurs cycles de négociations dans le cadre du trilogue informel. Comme le Conseil était divisé, avec une majorité des membres opposée à la proposition, le PE a finalement décidé d'approuver les amendements du rapport de l'INTA lors de la réunion plénière de janvier 2014.

La situation au Conseil n'a pas fondamentalement changé depuis lors. Étant donné qu'une « minorité de blocage » pourrait empêcher l'adoption du règlement et que pour l'instant, une majorité est opposée à cette proposition de règlement, il reste à voir si les colégislateurs européens arriveront finalement à l'adopter.

Question fondamentale : l'UE est-elle généralement ouverte ?

C'est ce que la Commission semble penser aujourd'hui. Il y a quelques années, l'avis général était que le marché intérieur de l'UE est ouvert à toutes les personnes avec lesquelles l'UE entretient des relations spéciales, comme les pays de l'AELE, l'AMP ou les accords bilatéraux.

Il y a quelques années, cela changea brusquement suite à un avis juridique émis par les services juridiques de la Commission qui prétendaient que le marché intérieur était en principe ouvert à tout le monde et que seule la Commission serait habilitée à prendre des décisions sur des mesures d'accès au marché. La raison motivant cet avis aurait été le mandat exclusif

pour des mesures relatives au commerce extérieur octroyé à la Commission par les Traités de l'UE. La Commission garde cette étude secrète et ne donne aux personnes externes intéressées que des copies sur lesquelles tous les textes intéressants ont été noircis.

Les Traités européens ne disent pas explicitement si l'UE est en principe ouverte ou non. D'autre part, serait-il concevable que l'UE soit déjà ouverte à des pays tiers alors que, dans le même temps, nous sommes depuis longtemps occupés à négocier des accords relatifs à l'accès au marché et à ouvrir des marchés à l'intérieur de l'UE ?

III. Conditions contractuelles équitables dans des projets financés par l'UE

Alors que par le passé, le problème des conditions contractuelles déloyales (FIDIC) était surtout préoccupant pour les entrepreneurs internationaux européens qui travaillent sur des marchés étrangers, les problèmes rencontrés avec les conditions contractuelles modifiées « Red Book » et « Yellow Book » de la FIDIC ont aussi persisté au sein de l'Union européenne au cours de la période sous revue, malgré un certain succès de l'action conjointe de la FIEC et des EIC.

Groupe de Travail « Pologne »

Le GT conjoint « Pologne » a connu un certain succès dans la mesure où le 6/6/2014, les Ambassadeurs de six pays de l'UE (A, F, D, IRL, NL, P) ont envoyé une lettre commune au vice Premier ministre Piechociński, en exprimant leur inquiétude sur le fait « que le nombre et l'ampleur des actions en cours devant les tribunaux polonais laissent entrevoir plusieurs défis fondamentaux et systématiques liés à la réalisation de gros projets d'infrastructure en Pologne » (voir annexe). La réponse du vice Premier ministre du 12/7/2013 indique que tout va bien de leur côté et qu'il aimerait rencontrer les ambassadeurs.

Les développements suivants ont eu lieu depuis lors :

- Le 21/10/2013, la GDDKiA a présenté une étude de 60 pages réalisée par PricewaterhouseCoopers : « La construction routière en Pologne, faits et mythes, expérience et perspectives ».
- Cette « étude » ressemble à une brochure promotionnelle pour la GDDKiA, qui fait l'éloge de tout ce que l'association a réalisé et qui considère

les critiques émises comme étant une mauvaise compréhension des faits ou des explications erronées.

- Le 6/11/2013, les fédérations polonaises d'entrepreneurs et d'ingénieurs-conseils (OIGD, PZPB, SIDIR et ZPBUI) ont publié une analyse de l'étude PwC, mettant en évidence ses erreurs et ses lacunes. Elles ont eu l'occasion de présenter leur analyse lors d'une séance devant le Parlement et ont même réussi à convaincre des parlementaires du parti du gouvernement de suivre les arguments avancés par le secteur de la construction.
- Le 15/11/2013, le ministre des transports Nowak a pris sa retraite.
- Le 20/11/2013, une importante réorganisation gouvernementale a eu lieu, avec la création d'un nouveau "super-ministère" des transports et du développement régional dirigé par le nouveau vice Premier ministre Elżbieta Bieńkowska.
- Lors de la réunion du groupe de travail à Varsovie le 11/12/2013, la FIEC et les EIC ont publié un communiqué de presse « Le secteur de la Construction s'inquiète encore des pratiques de marchés publics en Pologne » (voir annexe), dont le contenu a été repris par les organisations d'ingénieurs-conseils FIDIC et EFCA dans leur communiqué de presse du 23/1/2014.
- Le 13/2/2014, le Premier ministre polonais a démis de ses fonctions le Directeur Général de la GDDKiA, Lech Witecki, et a désigné Ewa Tomala-Borucka comme nouveau DG.
- En mars 2014, les six Ambassadeurs à l'origine de la lettre commune, accompagnés des représentants des associations commerciales et des entreprises, ont été invités à un atelier avec le gouvernement polonais. Au moment de la rédaction de ce rapport, le gouvernement devait avoir lancé un appel d'offres pour l'organisation de cet atelier.

Ces dernières années, le nombre de faillites parmi les entrepreneurs polonais a été très élevé, malgré les dizaines de milliards € de fonds de développement européens qui ont été mis à la disposition du pays. Parmi ces faillites, il y avait la fameuse entreprise de construction autrichienne Alpine-Bau (Groupe FCC) en juin 2013.

Les entrepreneurs actifs en Pologne estiment qu'il y a près de 4 milliards € de travaux exécutés qui font l'objet de discussions avec le maître d'ouvrage ou devant les tribunaux.

Récemment, une plainte relative au marché intérieur a été déposée contre l'ordre administratif interne de ne pas tenir compte des frais généraux des sièges basés à l'étranger, mais uniquement ceux des sièges basés en Pologne, lors du calcul de la rétribution équitable pour des travaux ou des délais supplémentaires octroyés.

Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (« MIE »)

Le 17/9/2012, la FIEC et les EIC ont publié une prise de position commune sur « l'Utilisation de conditions contractuelles équitables pour des projets d'infrastructure (y compris les RTE) cofinancés par des fonds CSC et MIE » avec une série d'amendements pour les deux règlements proposés. Il est assez rapidement devenu évident que le travail devait se concentrer sur la proposition de règlement relatif au MIE. Dans cette procédure législative, les négociations du trilogue informel ont permis d'arriver à un compromis, de sorte que cet aspect a été inclus dans le considérant 65 :

« Afin de garantir que les projets bénéficiant de fonds du MIE donnent lieu à une concurrence large et équitable, la forme du contrat devrait correspondre aux objectifs et aux circonstances du projet. Les clauses contractuelles devraient être établies de telle sorte que les risques liés au marché considéré soient répartis de manière équitable, afin d'obtenir le meilleur rapport coût/efficacité et de garantir que le marché est exécuté de la manière la plus efficace. Ce principe devrait s'appliquer indépendamment du fait que le modèle de contrat utilisé soit national ou international. »

Malheureusement, l'idée d'intégrer également ce principe dans les articles du règlement a été rejetée dans les négociations du trilogue. Néanmoins, c'est déjà une victoire de voir ce principe fondamental (qui est déjà repris dans les conditions de la BERD et de la Banque Mondiale) exprimé positivement dans les considérants d'un acte législatif de l'UE. Cela augmente les chances de le voir intégrer dans le texte de la législation future.

Roumanie

Le 4/4/2014, la FIEC et les EIC ont envoyé une lettre commune au Premier ministre roumain Ponta et aux ministres des Transports et des Fonds européens, MM. Sova et Teodorovici, en expliquant que les conditions contractuelles déséquilibrées utilisées pour les marchés publics ne sont pas conformes au droit européen, comme cela est stipulé dans le considérant 65 du règlement MIE. Aucune réponse n'a encore été reçue jusqu'à présent.

IV. « Compétitivité internationale »

Ce sujet a été abordé dans le groupe thématique 5 du forum de haut niveau créé par la Commission européenne pour la mise en œuvre et le suivi de la communication sur la compétitivité durable du secteur de la construction, COM(2012)433 du 31/7/2013 (voir chapitre spécifique à la page 15).

V. Les « missions pour la croissance » du Vice-Président de la Commission Antonio Tajani (M4G)

Depuis leur démarrage à la fin 2011, la FIEC participe activement à ces M4G et représente les EIC qui disposent des compétences statutaires pour les questions internationales dans les « réunions Sherpa ». Pour plus de détails, consultez le chapitre sur les EIC à la page 54.

VI. « Éthique » (combattre le comportement contraire à l'éthique dans les marchés publics)

The joint working group is being revived, considering that the voice of contractors has to be more prominent in all these discussions, conferences and other actions, in which construction, rightly or wrongly, tends to be mentioned in the top two of sectors at risk.

ISO 37001 anti-bribery management standard

This initiative is based on the British standard BSI 10500 on anti-bribery management which itself was a response to the "UK Bribery Act 2010" (entered into force in July 2011), which in turn was the UK response to UNCAC, the UN Convention Against Corruption from 2003. It is worthwhile to mention that the BSI standard is also taken as the basic document for the ISO standard.

FIEC and EIC, perhaps together with CICA, are trying to get official liaison status with the ISO working group, in order to contribute to a well balanced and realistic ISO standard.

Austrian Embassy
Warsaw



TRADUCTION (ORIGINAL: EN)

Excellence,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui au sujet de problèmes qui affectent plusieurs entreprises de nos pays respectifs dans leurs relations professionnelles avec des organismes contractuels polonais, en particulier GDDKiA. Les fédérations européennes représentant le secteur de la construction, à savoir, la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC) ainsi que les European International Contractors (EIC), qui représentent environ 30 entreprises de divers pays européens, se sont tournés vers nous.

Nous souhaitons, par la présente, exprimer notre inquiétude vis-à-vis du nombre et de la nature des réclamations adressées aux tribunaux polonais, qui laissent entrevoir des défis systématiques et fondamentaux en lien avec l'exécution de projets d'infrastructure majeurs en Pologne. L'ampleur de ce phénomène laisse présager que le soutien du gouvernement polonais serait d'un secours certain pour éviter toute atteinte négative à l'image des entreprises polonaises. En effet, une amélioration de la situation actuelle constituerait également un avantage pour l'ensemble du secteur de la construction polonais, qui compte actuellement de nombreuses faillites.

Ainsi, sur la base des informations fournies par les entreprises concernées, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

- Nombre de conditions contractuelles suppriment les clauses du contrat standard de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC) qui donnent à l'entrepreneur le droit de demander à l'employeur un ajustement des coûts encourus suite à un événement causé par l'employeur, comme des erreurs de conception ou des conditions de sol imprévisibles, par exemple ;
- En cas de réclamations légitimes soumises par un entrepreneur, l'ingénieur du pouvoir adjudicateur ne sera pas, en principe, autorisé à rendre une décision opportune et juste sur les questions soulevées, ce qui va, une fois encore, à l'encontre de la formulation et de l'esprit du contrat standard de la FIDIC ;
- Dans certains cas, les décisions prises par un comité d'arbitrage des litiges remplacent l'absence de pouvoir décisionnaire de l'ingénieur mais, le plus souvent, ces décisions ne sont pas plus respectées par les pouvoirs adjudicateurs polonais ;
- Par conséquent, le pouvoir adjudicateur repousse en pleine conscience le délai de paiement des sommes dues aux entrepreneurs. Selon nos sources, le total des sommes réclamées devant les tribunaux par le secteur de la

construction s'élève à environ 10 milliards de PLN. C'est un lourd fardeau qui s'abat sur la liquidité et sur la solvabilité des entreprises concernées : il affecte l'entreprise en dehors de la Pologne et, dans certains cas extrêmes, l'existence même de l'entreprise ;

- Ces procédures sont davantage compliquées encore avec une politique de pénalités contractuelles stricte qui, dans certains cas, impose des sanctions indépendamment du manquement commis par l'entrepreneur ;
- Le gouvernement polonais ayant récemment amendé la loi polonaise sur les marchés publics, les entrepreneurs sont découragés d'intenter des poursuites civiles contre cette politique de pénalités. Cette loi stipule désormais à l'article 24.1.1 que les entrepreneurs seront systématiquement exclus, pour une période de 3 ans, de toute participation à des appels d'offres polonais si un tribunal polonais confirme l'application d'une pénalité d'un montant équivalent à 5 % ou plus du montant du contrat (dans le cas où le tribunal ne rend aucune décision de la sorte, l'entrepreneur conserve son droit de participation aux appels d'offres) ;
- Alors que les pouvoirs adjudicateurs polonais exercent une pression exceptionnellement élevée sur les entrepreneurs généraux, le droit des contrats polonais et les lois des marchés publics protègent avant tout les sous-traitants et une législation allant encore plus loin en ce sens est actuellement en préparation. Dans des cas extrêmes, des sous-traitants pourraient être payés deux fois plus et des entrepreneurs généraux pourraient ne pas l'être du tout.

Excellence, nous sommes en droit de supposer qu'avec l'accumulation inhabituelle et sans précédent de ces clauses, il est difficile, pour les entrepreneurs généraux, de fournir la meilleure qualité aux pouvoirs adjudicateurs polonais. C'est pourquoi nous vous demandons aujourd'hui de vous pencher sur cette question, afin de soutenir le développement du marché unique européen, d'accroître la vitesse de développement de l'infrastructure et de renforcer la croissance en Pologne. De plus, les pouvoirs adjudicateurs polonais semblent attribuer leurs offres aux entrepreneurs uniquement sur la base du critère du prix le plus bas. Permettez-nous d'ajouter que cette manière de procéder ne facilite pas la présente situation. Conjointement avec les dirigeants des associations de l'industrie concernées, nous sommes à votre entière disposition pour organiser, à votre convenance, un éventuel entretien informatif sur ces questions.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de notre très haute considération.

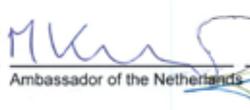
Your sincerely,


Ambassador of Austria


Ambassador of France


Ambassador of Germany


Ambassador of Ireland


Ambassador of the Netherlands


Ambassador of Portugal



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 11/12/2013

Le secteur de la construction s'inquiète encore des pratiques de marchés publics en Pologne

« Les entrepreneurs et ingénieurs polonais restent préoccupés par les règles et pratiques de marchés publics en Pologne malgré de récentes modifications concernant la réglementation des marchés publics et les conditions contractuelles », explique Ulrich Paetzold, Directeur général de la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC), au sortir d'une réunion organisée à Varsovie le 11 décembre 2013 avec des ingénieurs consultants et des entreprises du secteur de la construction. « Alors que le récent rapport PwC sur l'état de l'industrie de la construction routière dresse un tableau plutôt satisfaisant de la façon dont le développement de l'infrastructure est géré par le gouvernement polonais, et en particulier par GDDKiA, des ingénieurs consultants et des entreprises de construction réclament des réformes plus importantes dans la gestion des projets et des contrats qu'ils jugent nécessaires » ajoute Frank Kehlenbach, Directeur des European International Contractors (EIC).

L'accumulation d'appels d'offres mal préparés et de conditions contractuelles FIDIC injustement modifiées qui ne répondent pas aux normes internationales déjà acceptées, a débouché sur une faible efficacité des programmes nationaux d'investissement dans la construction et sur une valeur socio-économique médiocre. Cette situation a généré ensuite un très grand nombre de litiges, de faillites successives et de suppressions de postes dans le secteur de la construction.

Aux yeux d'investisseurs étrangers, ces faits soulèvent aussi le risque de dégradation de l'image de la Pologne et rendent le pays moins attractif en termes d'investissements directs étrangers.

C'est pourquoi la FIEC et les EIC exhortent à nouveau le gouvernement polonais et les pouvoirs adjudicateurs d'attribuer des marchés publics sur la seule base du critère d'attribution de l'offre économiquement la plus avantageuse pour le pays, comme prévu dans les nouvelles directives de l'UE sur les marchés publics, et d'interrompre leur politique actuelle qui concentre sur l'industrie tous les risques liés à la construction.

Le secteur de la construction polonais est prêt à entamer une discussion poussée avec la nouvelle ministre du Développement et des Transports, Mme Elzbieta Bienkowska, de façon à trouver des solutions rapides aux problèmes actuels et de mettre au point des procédés permettant d'améliorer l'efficacité de la gestion des projets d'infrastructure sur le long terme.

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE (ECO)

Jacques Huillard, FR
Président

Christine Le Forestier, FIEC
Rapporteur



GRUPE DE TRAVAIL «INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT»

Jacques Huillard, FR
Président

Jean-François Ravix, FR
Rapporteur

GROUPES DE TRAVAIL TEMPORAIRES :

24



RÈGLES COMPTABLES INTERNATIONALES

Enrico Laghi, IT
Président

Raffaele Petruzzella, IT
Rapporteur



PPPs ET CONCESSIONS

Vincent Piron, FR
Président

Marie Eiller-Chapeaux, FR
Rapporteur



DROIT EUROPÉEN DES CONTRATS

Wolfgang Bayer, DE
Président

Christine Vöhringer-Gampper, DE
Rapporteur

MARCHÉS PUBLICS

Jan Wierenga, NL
Président

Dick Van Werven, NL
Rapporteur



“
La FIEC a bien accueilli les orientations RTE-T révisées qui constituent une bonne base pour le développement d'infrastructures de transport intégrées en Europe.”



Photo: Germany, Jürgen Fäichle - Fotolia.com

1. Marchés publics

En décembre 2011, la Commission européenne a dévoilé un paquet législatif visant à « moderniser » le cadre législatif existant pour les marchés publics et contenant les propositions suivantes :

- Directive relative aux marchés publics (remplaçant la directive « classique » 2004/18/CE) ;
- Directive relative à la passation de marchés par des entités actives dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, du transport et des services postaux (remplaçant la directive « secteurs spéciaux » 2004/17/CE) ;
- Directive relative à l'octroi des contrats de concession (voir point 2).

Tout au long du processus législatif – auquel ont pris part un grand nombre de parties prenantes défendant tous types d'intérêts divergents – la FIEC, soutenue activement par ses fédérations membres, a adressé de la part du secteur une série de messages clés au législateur européen, à savoir le Parlement européen et le Conseil des Ministres (voir précédents rapports annuels de la FIEC – éditions de juin 2012 et juin 2013).

La FIEC a en particulier souligné la nécessité de renforcer l'identification et le rejet des offres anormalement basses, de promouvoir l'attribution de contrats sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse plutôt que du prix le plus bas, de garantir un lien étroit entre les critères d'attribution et l'objet du contrat, d'améliorer la confidentialité des

offres, de promouvoir des variantes et de garantir la transparence et l'égalité de traitement entre les opérateurs publics et privés (par ex. le problème du « in-house » et de la coopération public-public).

Après un processus législatif intense mené pendant deux ans sur les projets de directives, les négociations politiques qui ont suivi au cours du premier semestre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne (le fameux « trilogue ») ont prouvé combien il était important pour les fédérations européennes et leurs membres nationaux d'établir, dès le début de la procédure législative, des contacts solides dans ces trois institutions afin d'avoir une certaine influence au cours de ces négociations politiques plutôt opaques, dont le but est de faciliter l'adoption de la nouvelle législation en première lecture. Pour ce qui est du Conseil en particulier, le travail de lobbying des fédérations nationales à l'égard de leurs administrations nationales respectives s'avère être essentiel.

Au cours du « trilogue », dans une lettre adressée au Rapporteur du Parlement européen, à la Présidence irlandaise du Conseil et au Commissaire Barnier, la FIEC a répété certains des messages clés :

- Les directives doivent avoir un champ d'application le plus large possible pour les règles de transparence sur le marché intérieur. À cet effet, il est indispensable de ne pas abuser des options de coopération public-public et « in-house » et de ne pas créer de discrimination à l'égard des opérateurs économiques privés.

Le 19 mars 2014, Jan Wierenga, Président du GTT « Marchés publics », a participé au panel dédié à l'innovation lors de la conférence de la Commission européenne sur les marchés publics et les nouvelles règles qui s'appliquent aux concessions. M. Wierenga a mis en avant le fait que les entrepreneurs ont toujours proposé et mis en pratique des solutions innovantes dans leur travail et leurs processus. Toutefois, les pouvoirs adjudicateurs sont ceux qui peuvent véritablement décider de la marge de manœuvre qui sera accordée aux entrepreneurs concernant l'innovation ! C'est pourquoi la formation des pouvoirs adjudicateurs en la matière doit être améliorée.



- La qualité doit primer sur le prix afin de se débarrasser des offres anormalement basses. Pour remédier à ce problème, l'offre économiquement la plus avantageuse devrait être préférée au critère du « prix le plus bas », l'autorité adjudicatrice devrait être obligée de vérifier les motifs invoqués pour expliquer un prix anormalement bas et de rejeter l'offre anormalement basse identifiée lorsque la justification fournie n'est pas satisfaisante (par ex. le prix pratiqué implique une infraction aux règles en matière de droit social, de droit du travail, d'environnement, d'aides publiques, etc.).

C'est au cours de l'été 2013 que les trois institutions européennes sont finalement parvenues à un accord politique sur l'ensemble du paquet législatif (deux directives sur les marchés publics et une directive sur les concessions). Le processus de validation de cet accord politique a conduit à l'adoption officielle du paquet législatif en janvier 2014. Les trois nouvelles directives ont été publiées dans le Journal officiel de l'Union européenne en mars 2014 (directives 2014/24/UE et 2014/25/UE), de sorte que les nouvelles règles entreront en vigueur dès avril 2014. Les États membres auront jusqu'en avril 2016 pour transposer ces nouvelles règles dans leur droit national, à l'exception des règles sur les marchés publics électroniques dont la transposition pourrait être reportée à octobre 2018.

Dans l'ensemble, il apparaît que les objectifs de modernisation et de simplification du cadre réglementaire pour les marchés publics n'aient pas réellement été atteints. Même si quelques nouvelles dispositions ont été introduites (comme la procédure relative au partenariat d'innovation), elles

représentent une minorité. La plupart des autres amendements introduits ne sont que des retouches.

Au contraire, c'est l'esprit initial du cadre réglementaire pour les marchés publics qui semble avoir perdu de sa substance tout au long de ce processus de révision. Les autorités et les entités publiques pourront en effet éviter d'appliquer les règles de marchés publics dans un plus grand nombre de cas, par le biais d'une coopération public-public et « in-house ». De même, les principes de transparence et de non-discrimination des soumissionnaires sont remis en question par certains petits amendements (comme la possibilité de prendre connaissance du contenu des offres avant de vérifier les critères de sélection dans le cadre d'une procédure ouverte ; la possibilité de tenir compte de critères sociaux qui sont toujours très mal définis et dont l'évaluation peut être extrêmement subjective dans le cadre de l'attribution du marché).

Enfin, la FIEC a exprimé sa grande déception face à l'absence de solution au problème majeur des offres anormalement basses, malgré un travail conjoint de lobbying entrepris avec les partenaires sociaux sectoriels. Ni les critères objectifs d'identification, ni le rejet obligatoire de ces offres lorsqu'elles ne peuvent pas être correctement justifiées n'ont été pris en compte dans la version finale du texte.

Malgré cela, on peut espérer que la nouvelle directive « travaux » aidera d'une certaine manière les entrepreneurs qui participent à un appel d'offres, dans le sens où elle devrait permettre de réduire les contraintes administratives (comme le mécanisme d'autodéclaration). Elle insiste également sur le



Le 20 mars 2014, Jacques Huillard, Président de la Commission Économique et Juridique, a convié la réunion ECO-PLÉN à Paris. Il s'agissait d'une invitation particulière avec la dernière réunion ECO-PLÉN organisée sous sa présidence, son mandat arrivant à terme en juin 2014.

message politique selon lequel les contrats publics ne devraient pas être attribués uniquement en fonction du prix mais plutôt en tenant compte d'une série d'autres critères qualitatifs.

2. PPP et concessions

Parallèlement à la directive « classique », la FIEC a aussi travaillé activement sur le projet de directive sur les concessions qui était particulièrement important étant donné le développement potentiel des partenariats public-privé dans toute l'UE.

Jusqu'à présent, seules des dispositions très basiques sur les concessions de travaux étaient incluses dans la directive « classique » sur les marchés publics et les concessions de services n'y étaient pas du tout abordées. La directive autonome sur les concessions de travaux et de services, proposée par la Commission européenne en décembre 2011 en vue d'harmoniser les règles sur l'attribution de concessions, a dès lors représenté une petite révolution en soi et a de ce fait été très controversée. Elle comportait notamment plusieurs dispositions qui étaient de simples copies du projet de directive « classique » sur les marchés publics.

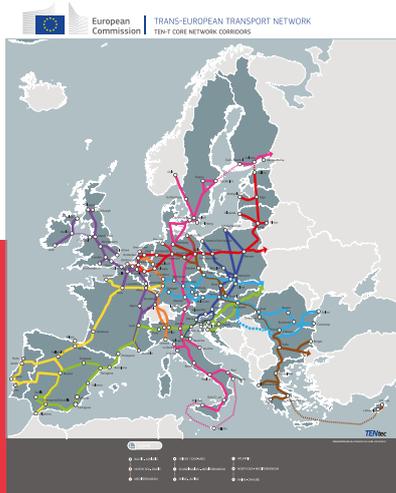
La FIEC a demandé une simplification globale de la proposition ainsi que des clarifications sur la définition des concessions et des risques, leur durée et leur modification en cours d'exécution. La FIEC a de nouveau soulevé ici la problématique de la coopération public-public et du « in-house » en termes de non-discrimination entre opérateurs publics et privés.

Selon le même calendrier que pour les trois directives sur les marchés publics, les trois institutions européennes sont entrées dans des négociations « en trilogie » au cours du premier semestre 2013 et sont arrivées à un accord politique au cours de l'été 2013.

Ces négociations en faveur de règles communes sur l'attribution de marchés de concessions ont été encore plus compliquées que celles sur les marchés publics, dans le sens où cette question a soulevé d'énormes protestations de la part des parties prenantes, et surtout des autorités locales qui ont prétendu que les services publics seraient privatisés. Une énorme mobilisation en Allemagne a notamment conduit à l'exclusion des services liés à l'utilisation de l'eau de la directive.

La toute nouvelle directive a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne en mars 2014 (directive 2014/23/UE) et les États membres auront jusqu'en avril 2016 pour transposer ces nouvelles règles dans leur droit national.

Dans l'ensemble, la FIEC estime que l'objectif de simplification de la proposition initiale a été atteint, même si l'on peut tirer les mêmes conclusions que pour les directives sur les marchés publics en ce qui concerne l'extension de la coopération public-public et de la pratique « in-house ». Sur les points plus techniques, quelques améliorations ont été apportées concernant la durée du contrat, liée à la possibilité d'un recouvrement au moins partiel des investissements initiaux et ultérieurs, ainsi que l'introduction d'une plus grande flexibilité en rapport avec la modification du contrat en cours d'exécution. Il reste toutefois



des incertitudes légales, en particulier concernant la définition d'une concession et la définition et le traitement du risque. Seule l'expérience concrète nous permettra de dire si ces dispositions peuvent trouver une application raisonnable et réaliste.

Forum du secteur privé du CEEP

Parallèlement à cet exercice, la FIEC continue de participer aux activités du « Forum du secteur privé » du Centre européen d'expertise en matière de PPP (CEEP) – qui se concentre sur une approche plus économique des PPP – et d'apporter l'expérience spécifique du secteur de la construction.

Vincent Piron, Président du GTT et représentant de la FIEC au CEEP, a participé en tant qu'orateur aux réunions bisannuelles 2013 du « Forum du secteur privé ». La première réunion, organisée en avril 2013, était consacrée aux PPP dans le cadre de la révision globale des marchés publics ; la deuxième réunion, organisée en décembre 2013, s'est focalisée sur les PPP et l'innovation. À ces deux occasions, Vincent Piron a répété les messages de la FIEC concernant la valeur ajoutée des PPP lorsqu'ils sont correctement utilisés. Plus spécifiquement, un PPP n'est pas un simple instrument juridique et financier qui peut transformer un mauvais projet en un bon projet. Il requiert une évaluation socio-économique préalable visant à identifier des projets durables.

3. Défis en matière d'infrastructure

a) « Interconnexion en Europe » : une stratégie de croissance pour une infrastructure européenne intégrée

En octobre 2011, la Commission européenne a adopté une stratégie intitulée « Interconnexion en Europe » (Connecting Europe), qui comprenait les propositions suivantes :

- un règlement établissant le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), c'est-à-dire un nouvel instrument budgétaire pour les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications ;
- un règlement sur les orientations pour le réseau transeuropéen de transport ;
- un règlement sur les orientations pour le réseau transeuropéen de l'énergie ;
- un règlement sur les orientations pour le réseau transeuropéen de télécommunications.

Vu les besoins considérables nécessaires pour financer les réseaux d'infrastructure européens – estimés à 500 milliards d'euros pour les transports, à 200 milliards d'euros pour l'énergie et à 270 milliards d'euros pour les télécommunications d'ici à 2020 – la proposition de la Commission visant à mettre en place un instrument budgétaire global d'une valeur de 50 milliards d'euros pour la période 2014-2020 était une excellente nouvelle mais le montant disponible suffit à peine pour avoir un véritable effet de levier.

Le MIE vise à soutenir des projets ayant une valeur ajoutée pour l'UE, qui doivent être mis en œuvre d'ici 2020 et qui contribuent à attirer les investissements privés qui compléteront les besoins financiers. Selon la proposition initiale de la Commission européenne, le budget devait être réparti comme suit : 31,7 milliards d'euros pour les transports (y compris 10 milliards d'euros provenant du Fonds de cohésion), 9,1 milliards d'euros pour l'énergie et 9,2 milliards d'euros pour les télécommunications.

La FIEC a exprimé son soutien total à ce mécanisme de financement commun et a insisté sur le fait de s'en tenir aux montants proposés tout au long des négociations. La FIEC a aussi conseillé de concentrer les fonds disponibles sur une liste succincte de projets d'intérêt européen soumis à des calendriers contraignants pour leur réalisation. Il faudrait réaliser au préalable une analyse du coût-bénéfice socio-économique des projets. Un équilibre entre l'investissement public et privé à long terme sera également nécessaire.

Avec son organisation sœur, les EIC (European International Contractors), la FIEC a aussi soulevé la question de la garantie du respect des conditions contractuelles équitables dans les marchés sélectionnés quand des fonds européens sont alloués à des projets d'infrastructure.

Toutefois, comme attendu, le Conseil a décidé en février 2013 de réduire drastiquement les montants consacrés au MIE. Il a été décidé que le MIE ne

recevrait que 29,9 milliards € au total : 23,1 milliards € pour les transports (y compris 10 milliards € provenant du Fonds de cohésion), 5,1 milliards € pour l'énergie et 1 milliard € seulement pour les télécommunications.

Bien entendu, la FIEC a protesté en indiquant que ces réductions étaient contre-productives mais le Parlement européen, bien qu'il ait critiqué la décision du Conseil, a finalement refusé de discuter sur les chiffres.

Au cours de l'été 2013, les institutions européennes sont parvenues à un accord politique sur le MIE, qui a ensuite été officiellement adopté au Journal officiel de l'Union européenne en décembre 2013 (règlement (UE) n°1316/2013 daté du 11/12/2013).

En fin de compte, bien qu'ils soient décevants par rapport à la proposition initiale de la Commission, les chiffres définitifs adoptés représentent déjà une amélioration importante, comparés aux maigres 8 milliards € consacrés aux infrastructures de transport pendant la période de financement pluriannuelle 2006-2013.

Parmi d'autres points positifs, citons l'annexe 1 du MIE qui identifie une liste succincte de projets prioritaires (9 corridors du réseau central ainsi que 4 priorités horizontales et plusieurs autres tronçons transfrontaliers et comportant des goulets d'étranglement) auxquels seront consacrés 80 à 85% du budget pour les infrastructures de transport. Aussi, les critères d'éligibilité sont à présent plus stricts et les taux de cofinancement ont été simplifiés. Les États membres éligibles au Fonds de cohésion (à savoir les pays d'Europe de l'Est) bénéficieront d'une enveloppe supplémentaire spéciale de 10 milliards € ainsi que de taux de cofinancement plus élevés.

Révision des orientations RTE-T

Alors que le MIE est l'instrument de financement de la politique européenne pour les prochaines années, les orientations RTE-T sont l'instrument de planification de cette politique.

Tout comme pour la procédure MIE, après deux années de processus législatif, les institutions européennes sont parvenues à un accord politique sur les orientations révisées RTE-T au cours de l'été 2013. L'accord a ensuite été officiellement adopté et publié au Journal officiel de l'UE en décembre 2013 (règlement (UE) n°1315/2013 daté du 11/12/2013).

Selon les orientations révisées, le réseau RTE-T consistera en deux niveaux : un réseau central à achever pour 2030 et un réseau global alimenté par ce dernier, à achever pour 2050, afin de garantir une couverture complète de l'UE et l'accessibilité de toutes les régions. Le réseau central donnera la priorité aux liens et aux nœuds les plus importants du RTE-T ainsi qu'aux tronçons transfrontaliers et aux goulets d'étranglement, et la mise en œuvre sera facilitée par une approche de corridor (9 corridors ont été prédéfinis et seront coordonnés par des personnes désignées à cet effet).

La FIEC a apporté tout son soutien à cette approche ainsi qu'à la méthodologie objective commune pour évaluer les projets d'intérêt européen et à l'analyse socio-économique ex ante des projets. La FIEC a également accueilli favorablement le délai contraignant de 2030 pour la mise en œuvre des projets du réseau central ainsi que l'exigence en matière de transmission des informations sur la réalisation des projets.

En ce qui concerne les aspects moins positifs, un nouveau concept d'« évaluation de l'impact climatique » a été introduit. Ce nouveau concept est assez vague et pourrait conduire à des contraintes administratives supplémentaires. Une autre tendance négative est que les parlementaires et les États membres ont introduit, tout au long de la procédure législative, des projets nationaux supplémentaires dans les listes de projets définis à l'avance, alors que tout le monde était d'accord sur le fait de concentrer les fonds européens disponibles sur un nombre limité de projets d'intérêt européen.

Dans l'ensemble, la FIEC a bien accueilli les orientations RTE-T révisées qui constituent une bonne base pour le développement d'infrastructures de transport intégrées en Europe. Les États membres devraient à présent assurer leur contribution nationale de cofinancement afin de pouvoir lancer les projets.

b) Le futur paquet sur la « tarification routière » - l'initiative de la Commission en attente

Étant donné la nécessité d'intensifier le recours à des ressources financières alternatives, vu que les dépenses publiques dans les infrastructures de transport n'ont cessé de diminuer en Europe depuis les années 1970, et suite aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la directive « Eurovignette » (2011/76/UE – dans sa 3e version révisée), la Commission européenne a commencé à plancher en 2012 sur des mesures supplémentaires en matière de taxation de l'utilisation des infrastructures routières.

Dans ce contexte, la FIEC a déclaré qu'il était nécessaire que les usagers des infrastructures routières couvrent les frais liés à la maintenance et, en tant que « pollueurs », les coûts externes (principes de « l'utilisateur payeur » et du « pollueur payeur »). La FIEC a également soutenu l'affectation obligatoire des revenus provenant de ces taxes routières au développement et/ou à la maintenance des infrastructures routières nationales et européennes. De plus, en ce qui concerne la taxation des infrastructures, il faudrait garantir un traitement équitable entre tous les modes de transport afin d'augmenter leur durabilité globale.

En décembre 2012, le Commissaire Siim Kallas, en charge des transports, a annoncé qu'un paquet législatif sur les péages routiers, visant à pallier le déficit de financement des infrastructures publiques, allait bientôt être adopté.

Mais depuis lors, en raison de l'agenda politique chargé jusqu'aux élections européennes de mai 2014 et du caractère hautement sensible de ce dossier sur le plan politique, l'adoption de ce paquet a été reportée, laissant la responsabilité au prochain collègue des commissaires de présenter les mesures en cours de préparation. Le paquet devrait néanmoins être adopté par la Commission d'ici la fin 2014 au plus tôt.

Dans l'intervalle, la FIEC a profité de toutes les occasions possibles (contacts avec la DG MOVE et d'autres intervenants institutionnels et privés) pour souligner l'importance de cette initiative au moment où les ressources publiques se font rares.

c) La fin d'une longue histoire – le règlement « tachygraphe » révisé

En juillet 2011, la Commission européenne a entrepris la révision de deux textes législatifs traitant du tachygraphe, à savoir l'appareil d'enregistrement utilisé dans les transports routiers, qui a été appliqué comme défini par le règlement relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route (règlement 3821/85/CEE et règlement 561/2006/CE). Cette révision avait notamment pour but d'adapter les règles en vue de tenir compte de la modernisation technique des tachygraphes qui ont évolué pour devenir des tachygraphes numériques.

Le problème est que, bien qu'elle ait été créée au départ pour l'enregistrement de la durée de conduite et des temps de repos des conducteurs routiers, cette législation peut aussi s'appliquer aux conducteurs non professionnels et notamment aux entrepreneurs de construction qui se déplacent vers leurs chantiers. Cela représente une charge importante en termes de coûts et de temps pour les entreprises de construction, vu que l'appareil d'enregistrement est en soi très coûteux et que son utilisation génère des contraintes administratives supplémentaires.

Après deux années de lobbying très intense de la part du secteur de la construction et des représentants des PME et des artisans en général, les trois institutions européennes sont parvenues à un accord politique en mai 2013, suite à des négociations en « trilogue ».

Le principal point d'intérêt de cet accord politique pour les entreprises de construction était l'extension de la dérogation aux exigences liées au tachygraphe pour les véhicules de moins de 7,5 tonnes et conduits par des chauffeurs non professionnels dans un rayon de 100 km autour de leur lieu de travail habituel (au lieu des 50 km autorisés jusqu'à présent – article 13 par. 1 (d) du règlement 561/2006/CE).

Le secteur a préconisé un rayon encore plus large ainsi que plusieurs dérogations supplémentaires pour les entreprises de construction, qui ont aussi été soutenues par le Parlement européen. Toutefois, le Conseil a refusé toute autre proposition que la proposition initiale de la Commission européenne d'étendre la dérogation existante d'un rayon de 50 km à 100 km.

Malgré cela, la FIEC a réservé un accueil favorable à l'accord, gardant à l'esprit que si l'on considère le contexte politique au sein du Conseil, l'obtention de cette extension de la dérogation existante était déjà un résultat très positif.

Le fastidieux processus de validation de l'accord politique a conduit à l'adoption officielle de la législation révisée en janvier 2014 et à sa publication dans le Journal officiel de l'Union Européenne en février 2014 (règlement (UE) n°165/2014 daté du 4/2/2014).



Photo: Italy, Iccardo Arata - Fotolia.com

4. Droit européen des contrats – état d'avancement sur la proposition de règlement relatif à un droit commun européen de la vente

En octobre 2011, la Commission européenne a soumis une proposition de règlement sur un « droit commun européen de la vente ». S'il est adopté, ce règlement permettrait la création d'un instrument législatif facultatif que les parties à un contrat de vente transfrontalier pourraient librement choisir d'appliquer.

Alors que le Conseil n'a pas été en mesure de convenir d'une position commune jusqu'à présent, le Parlement européen a adopté une résolution législative sur le droit commun européen de la vente en février 2014. Il confirme le principe selon lequel deux parties (B2B ou B2C) à un contrat transfrontalier acceptent volontairement d'utiliser le droit commun européen de la vente, en mettant l'accent sur les contrats à distance (c'est-à-dire en ligne).

Au départ, la FIEC avait souligné les manquements de la proposition de règlement (terminologie, clauses abusives, droit de réparation, paiement, délais de prescription, garantie du producteur) mais avait plus spécifiquement insisté sur le fait que le secteur de la construction, qui est avant tout une activité locale, n'avait pas besoin de règles harmonisées en matière de contrats au niveau européen. Toutefois, alors que cet instrument vise les ventes de marchandises internationales en ligne afin de leur donner une impulsion sur le marché intérieur, il peut aussi avoir un impact sur le commerce des produits de construction dans l'UE. La FIEC restera par conséquent vigilante sur cette question.

5. Règles de comptabilité (internationales) – résultat final de la révision des directives sur les règles comptables et sur la transparence

En octobre 2011, la Commission européenne a soumis une proposition de révision des directives sur les règles comptables et sur la transparence existantes afin d'encourager les entreprises responsables à augmenter la transparence concernant les sommes versées aux gouvernements du monde entier par les industries extractive et forestière par le biais d'un système de déclaration pays par pays. Au cours du processus législatif, des voix se sont élevées au sein du Parlement européen pour étendre le champ d'application de la directive sur les règles comptables à plusieurs autres secteurs, dont la construction. Selon l'amendement proposé, ce sont surtout les entreprises de construction cotées en bourse qui devraient faire face à une forte augmentation des contraintes administratives.

La FIEC s'est opposée à cette extension inattendue, instaurée sans évaluation préalable de l'impact ou consultation des parties prenantes, en déclarant qu'une telle mesure aurait des conséquences sur la compétitivité du secteur européen de la construction sans augmenter de manière significative la transparence dans les industries extractives initialement visées.

En guise de succès, les négociations en « trilogue » menées en avril 2013 ont eu pour effet de supprimer la référence au secteur de la construction (et aux autres secteurs supplémentaires). Toutefois, une nouvelle clause de réexamen a été intégrée dans la directive sur les règles comptables révisée (directive 2013/34/UE du 26 juin 2013). Cette clause de réexamen oblige la Commission à revoir le nouvel instrument d'ici juillet 2018 et à vérifier si des « secteurs industriels supplémentaires » devraient aussi être pris en compte. La FIEC restera par conséquent vigilante sur cette question.

6. Activité de construction

Ce sujet est abordé en détail dans le rapport statistique annuel de la FIEC (R57, édition de juin 2014).

Pour obtenir un bref aperçu général, reportez-vous aux « Chiffres clés – activité 2013 » de la FIEC (édition de juin 2014).

Voici quelques exemples du travail accompli par la Commission Économique et Juridique au cours de l'année écoulée :

- Elle a réaffirmé tout au long de l'année, dans toutes les prises de position et dans tous les communiqués de presse pertinents, que l'on ne pouvait pas obtenir de croissance et d'emplois sans investir dans la construction.
- Elle a servi de plateforme d'échange d'informations sur l'activité de la construction et les mesures sectorielles mises en œuvre dans les différents États membres.
- Elle a participé activement au processus législatif sur la révision des marchés publics et a fait entendre la voix du secteur de la construction sur un bon nombre de questions.
- Elle a participé activement aux débats sur la révision de la politique de transport et sur le financement des infrastructures via le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, avec des résultats constructifs pour l'avenir.

Prises de position

Contribution de la FIEC au Livre vert CE sur le financement à long terme de l'économie européenne (24/06/2013)

Lettre de la FIEC sur les marchés publics adressée aux institutions européennes dans le cadre du trilogue (30/04/2013)

Communiqués de presse

Financement à long terme pour les PME et les infrastructures ? Oui, absolument ! (28/03/2014)

Nouveau paquet législatif sur les marchés publics : une occasion manquée (15/01/2014)

La FIEC accueille le paquet pour l'interconnexion en Europe : il est temps que les États membres fassent leur part du travail ! (19/11/2013)

Le nouveau paquet législatif de l'UE sur les marchés publics : des objectifs importants n'ont pas été atteints (06/09/2013)

Réponses aux consultations publiques

Contribution de la FIEC à la consultation publique de la CE sur la gestion de la sécurité des infrastructures routières (18/04/2014)

Intervention à des événements publics

Participation de Jan Wierenga, Président du GTT « Marchés publics », à la conférence de la Commission sur les nouvelles règles pour les marchés publics et les concessions (19/03/2014)

Présentation par Vincent Piron, Président du GTT « PPP et concessions » – « Comment les PPP stimulent l'innovation dans les infrastructures publiques » (10/12/2013, Forum du secteur privé CEEP)

Présentation par Christine Le Forestier, FIEC-Directeur Affaires Économiques et Juridiques – « Relance de la construction en Europe, optimisme modéré mais potentiel énorme » (27/09/2013, Congrès annuel de la FFDM)

Présentation par Christine Le Forestier, FIEC-Directeur Affaires Économiques et Juridiques – « L'avenir à court et à moyen terme de l'industrie européenne de la construction » (15/05/2013, Convention ERA)

Présentation par Vincent Piron, Président du GTT « PPP et concessions » – « Perspective de la FIEC sur les marchés de type PPP » (18/04/2013)

Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet de la FIEC www.fiec.eu

Nouveau paquet « marchés publics » : une occasion manquée

■ « Les institutions européennes n'ont pas saisi l'opportunité de résoudre l'un des problèmes les plus graves des directives marchés publics existantes. », déclare avec regret Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC. « J'entends par là l'identification et le traitement des offres anormalement basses, lesquelles constituent un véritable fléau dans le secteur de la construction. »

L'adoption aujourd'hui par le Parlement Européen des trois directives du paquet « marchés publics » (« classique », « services » et concessions) ouvre la voie à l'entrée en vigueur des nouvelles règles avant les élections européennes, avec un délai de transposition de deux ans.

Selon Ulrich Paetzold, « de toute façon, ces nouvelles règles ne vont pas changer le monde, à part peut-être la toute nouvelle directive concessions, qui doit désormais faire ses preuves. »

« Avant tout, nous regrettons que les législateurs européens semblent sous-estimer les conséquences négatives des offres anormalement basses sur la qualité et durabilité, et ce, au détriment tant des autorités publiques que des entreprises sérieuses et respectueuses de la loi », souligne Ulrich Paetzold. « Le bon-marché peu s'avérer très coûteux en bout de course! », ajoute-t-il.

Pour le reste, la FIEC accueille favorablement toutes les mesures destinées à réduire la charge administrative des procédures, ce qui serait très favorable notamment aux PME.

« Nous recommandons à nos Fédérations Membres nationales d'être extrêmement vigilantes durant le processus de transposition en ce qui concerne les changements au niveau des aspects sociaux, la sous-traitance et des détails spécifiques de la procédure tels que les délais de soumission d'une offre, car ceux-ci pourraient s'avérer contre productifs », explique Ulrich Paetzold. « En particulier, l'extension du champ d'application de la coopération « in-house » et public-public pourrait conduire à une concurrence déloyale et une fermeture des marchés aux entreprises privées, en cas d'abus. »

Enfin, la FIEC encourage les pouvoirs adjudicateurs dans les Etats Membres à faire le meilleur usage possible du critère d'attribution basé sur le « meilleur ratio qualité-prix », et ce, pour assurer la qualité et la durabilité des travaux de construction. « Le prix comme seul critère d'attribution aurait dû être interdit pour des marchés complexes tels que la construction, » conclut Ulrich Paetzold.

COMMISSION SOCIALE (SOC)

Johan Willemen, BE
Président

Domenico Campogrande, FIEC
Rapporteur



SOUS-COMMISSION SOC-1

SOUS-COMMISSION SOC-2

SOUS-COMMISSION SOC-3

“FORMATION PROFESSIONNELLE”

“SANTÉ ET SÉCURITÉ”

“EMPLOI”

34



Alfonso Perri, IT
Président

Rossella Martino, IT
Co-Rapporteur



Cristina García Herguedas, ES
Présidente

Ricardo Cortes, ES
Rapporteur



Jean Cerutti, FR
Président

Florence Sautejeau, FR
Rapporteur



Jacques Lair, FR
Président exécutif

François Falise, FR
Co-Rapporteur

“ *Malgré les niveaux de chômage élevés, dans certains pays les entreprises ne parviennent pas à trouver la main-d'œuvre qualifiée disposant des compétences requises* ”

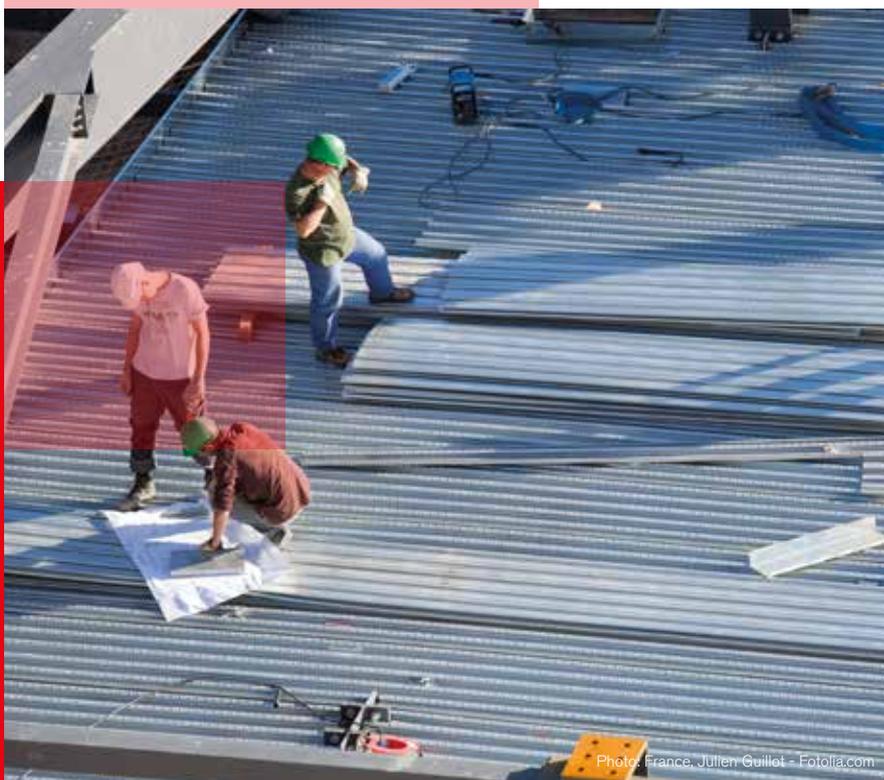


Photo: France, Julien Guillot - Fotolia.com

A. Encourager la formation, les compétences et l'emploi des jeunes : la solution pour sortir de la crise

Malgré les premiers signes de reprise après la crise économique mondiale, Eurostat a estimé en février 2014 que, dans l'ensemble, près de 26 millions d'hommes et de femmes étaient toujours sans emploi au sein de l'UE des 28, dont plus de 5 millions sont des jeunes de moins de 25 ans.

Parallèlement, certains chiffres indiquent que l'UE compte environ 2 millions de postes vacants.

En d'autres termes, malgré les niveaux de chômage élevés, dans certains pays les entreprises ne parviennent pas à trouver la main-d'œuvre qualifiée disposant des compétences requises. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette pénurie de compétences, comme par exemple les progrès techniques constants, les programmes de formation inadaptés, les difficultés liées à la reconnaissance des qualifications, les obstacles à la mobilité, etc. Dès lors, afin de surmonter ces problèmes, il est impératif de soutenir l'investissement dans la formation, d'en faciliter l'accès, notamment pour les PME, de mieux anticiper les compétences requises et d'adapter les programmes de formation en conséquence, en accordant une attention toute particulière aux jeunes.

Contrairement à d'autres secteurs industriels, dans la construction, ce n'est pas le « produit final » qui se déplace à l'intérieur du marché unique mais plutôt les entreprises et leur main-d'œuvre qui doivent se déplacer là où le « produit » doit être construit. Cette mobilité joue un rôle essentiel dans la compétitivité du secteur et ne devrait par conséquent pas être entravée par des politiques de formation et d'enseignement, qui sont des compétences nationales, et qui – en raison des spécificités de chaque pays – diffèrent parfois considérablement d'un pays à l'autre.

1) Conseil sectoriel européen sur les compétences : réunir les parties prenantes pour mieux anticiper les besoins en compétences

Les conseils sectoriels sur les compétences sont des plateformes au niveau sectoriel où les parties prenantes cherchent à anticiper les développements probables des besoins en termes d'emploi et de compétences, en analysant les évolutions sur le marché du travail sectoriel, dans le but d'aider à l'élaboration de politiques au sein de ce secteur ou à son intention. Ils ont par conséquent pour objectif de fonctionner comme une plateforme sur laquelle, outre les partenaires sociaux, plusieurs autres parties prenantes sont impliquées (entités gouvernementales, organismes liés à la formation, universités et écoles, etc.). Ils peuvent fournir des informations techniques importantes et utiles pouvant compléter le rôle plus politique exercé par les partenaires sociaux.

La FIEC et la FETBB (la Fédération Européenne des Travailleurs du Bois et du Bâtiment; notre homologue représentant les travailleurs dans le dialogue social sectoriel européen) ont par conséquent décidé de lancer une étude de faisabilité, avec le soutien financier de la Commission européenne (DG EMPL), concernant la création éventuelle d'un conseil sectoriel européen sur les compétences pour l'industrie de la construction (CSEC).

Les principaux objectifs de cette étude étaient, d'une part, de répertorier les organismes sectoriels existants au niveau national, ainsi que leurs résultats quantitatifs et qualitatifs, et, d'autre part, d'évaluer la volonté et la faisabilité de créer un tel organisme au niveau européen.

La première constatation faite dans le cadre de cette étude est que les conseils/observatoires sectoriels existants ont des structures et des domaines de compétences qui peuvent fortement varier l'un de l'autre, mais cela ne constituerait pas un obstacle majeur à une éventuelle plateforme européenne. En outre, la plupart de leurs représentants estiment que la création d'une certaine forme de coordination européenne, sous la responsabilité des partenaires sociaux sectoriels européens, la FIEC et la FETBB, apporterait une grande valeur ajoutée.

Plusieurs points pouvant être intégrés dans le programme de travail d'un tel CSEC ont été identifiés : la reconnaissance mutuelle des qualifications, le «verdissement» des emplois dans la construction, les développements techniques, des développements spécifiques au niveau national, la manière de transférer le développement du processus de construction dans la formation, etc.

Il pourrait s'avérer difficile d'essayer de consolider les résultats qualitatifs et quantitatifs des conseils/observatoires existants au niveau européen. Toutefois, l'échange des bonnes pratiques et le partage du savoir-faire sont considérés comme une valeur ajoutée notable par les parties concernées.

Le financement et la durabilité à long terme d'un tel CSEC s'est avéré être le point le plus problématique, notamment en raison du fait que les exigences fixées par la Commission européenne, en vue de profiter d'un éventuel financement européen, en termes d'activité et de résultats, ne correspondent pas aux besoins identifiés par les parties prenantes lors de l'étude de faisabilité.

Malgré ces difficultés, la FIEC estime qu'il est essentiel d'aborder le problème de l'anticipation des besoins en compétences, tant pour la compétitivité des entreprises de construction que pour l'emploi au sein de ce secteur et, par conséquent, de nouvelles initiatives en la matière seront entreprises en collaboration avec la FETBB.

Cette approche respecte parfaitement les recommandations du forum stratégique de haut niveau (FHN) mis en place dans le cadre de la « Stratégie pour une compétitivité durable du secteur de la construction et de ses entreprises » [COM(2012)433] et du Plan d'action qui y est lié, communément appelé « Construction 2020 », et qui vise à soutenir le secteur de la construction au cours de son adaptation aux défis majeurs à venir et à encourager la compétitivité durable du secteur.



Photo: Brussels Building, yan 1981 - Fotolia

Le rapport du FHN montre, entre autres choses, que le secteur de la construction n'attire pas les jeunes talents, qu'il manque des compétences requises en matière d'économie à faible émission de carbone et d'efficacité des ressources. Par conséquent, toute initiative visant à échanger les bonnes pratiques est vitale pour le secteur.

2) Attrait et maintien des jeunes dans l'industrie de la construction : un défi majeur pour l'avenir

Dans la plupart des États membres, l'industrie de la construction souffre encore d'une image négative qui affecte son attrait et qui, dans une certaine mesure, explique les difficultés à engager et à garder de jeunes travailleurs ainsi que des travailleurs qualifiés.

C'est notamment pour cette raison que la FIEC est devenue membre associé de « WorldSkills Europe » (www.euroskills.org), une organisation qui favorise l'excellence dans le domaine du développement des qualifications et des compétences dans l'UE.

« WorldSkills Europe » organise tous les 2 ans l'événement « EuroSkills » dans un des États membres de l'UE. Il s'agit d'une compétition au succès grandissant centrée sur les performances professionnelles de centaines de jeunes talents sélectionnés dans leur pays d'origine. Le principal objectif est d'utiliser cette compétition pour aider l'UE et ses États membres à élever les normes de compétence tout en augmentant la prise de conscience de l'importance des compétences et de l'enseignement/la formation professionnel(le) pour les économies et les sociétés de l'UE.

Le prochain concours sera organisé du 2 au 4 octobre 2014 à Lille (FR).

Dans le cadre de leur dialogue social, la FIEC et la FETBB ont décidé de lancer un nouveau projet visant à présenter les bonnes pratiques nationales sur les outils/initiatives favorisant l'emploi des jeunes et à améliorer les conditions de travail des jeunes dans le secteur de la construction. L'objectif est de permettre à ce site Internet de devenir une plateforme où il sera possible d'échanger des informations utiles pour élaborer et mettre en place de nouvelles initiatives ciblées, en montrant comment d'autres parties prenantes ont abordé des problèmes comparables dans d'autres pays.

Le site Internet sera lancé vers la fin de l'année 2014.

B. Améliorer la Santé et la Sécurité (S & S) : au profit des entreprises et de leurs travailleurs

Malgré la réduction globale du nombre de maladies et d'accidents liés au travail, l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail reste un important champ d'action pour le secteur de la construction et, par conséquent, l'une des principales priorités de la FIEC.

L'amélioration de la santé et de la sécurité peut aussi être obtenue en encourageant le développement d'une véritable culture de la santé et de la sécurité au sein de chaque entreprise, avec l'implication de tous les acteurs concernés.

1) Le dialogue social, un moyen d'encourager une véritable culture de la Santé et de la Sécurité (S & S)

Dans le cadre du dialogue social, et avec l'appui financier de la Commission européenne, la FIEC et la FETBB ont élaboré deux instruments visant à encourager une culture de la santé et de la sécurité au sein des entreprises de construction et parmi les travailleurs.

Le premier est un Guide européen dont le but est d'encourager et d'aider les entreprises à introduire et à mettre en place un système de gestion de S & S. Ce système, qui serait adopté volontairement, devrait tenir compte des besoins et des capacités des PME et être suffisamment flexible pour prendre en compte des mesures déjà existantes au niveau national.

Bien qu'un système formel de gestion de S & S ne soit pas un objectif en soi, il peut considérablement aider l'entreprise à éviter et à résoudre les problèmes majeurs liés à la santé et à la sécurité d'une manière plus simple, plus pratique et plus systématique. L'avantage de cette politique est que, d'une part, elle contribue à anticiper des problèmes de santé et de sécurité bien définis, comme les accidents, les troubles musculo-squelettiques ou l'incidence des produits chimiques, tout en constituant une base solide pour le développement de l'entreprise, en disposant de travailleurs engagés qui s'identifient à la politique et aux objectifs de santé et de sécurité.

Par ailleurs, la taille de l'entreprise ne devrait pas constituer un obstacle à la mise en place d'une politique de gestion de S & S de ce type.

En effet, il incombe à chaque entreprise, quelle que soit sa taille, de se soucier de la santé et de la sécurité de ses travailleurs. Bien entendu, chaque approche devrait être développée en fonction de la capacité de l'entreprise. Ainsi, l'approche d'une petite entreprise familiale sera différente de celle d'une grande multinationale.

Le Guide n'a pas pour vocation de remplacer la législation européenne et/ou nationale sur la S & S, qui doit dans tous les cas être respectée, et devrait donc être considéré comme un outil complémentaire respectant les principes directeurs internationaux de 2001 pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que la législation européenne en matière de santé et de sécurité.

Le second instrument consiste en des modules d'information pour l'enlèvement de l'amiante en toute sécurité.

En dépit d'une complète interdiction et d'efforts intenses pour éliminer l'amiante, on en trouve encore en de multiples endroits, notamment dans des bâtiments publics et privés.

Les entreprises spécialisées dans le désamiantage sont couvertes par un cadre législatif très strict, avec des exigences sévères en termes de formation et de qualifications requises, de mesures de protection, de contrôle des procédures, etc.

Toutefois, les travailleurs qui ne sont qu'occasionnellement confrontés à l'amiante ont aussi besoin d'informations et de connaissances spécifiques sur les matériaux contenant de l'amiante, c'est-à-dire où et quand on peut les trouver, comment les identifier, comment procéder avec ces matériaux, etc.

Par conséquent, ces modules d'information facilement compréhensibles visent à aider les employeurs et les travailleurs à comprendre les éventuelles situations à risque et à identifier les mesures appropriées à prendre pour travailler en toute sécurité au moyen d'un modèle de « feu de signalisation ». Chacune des trois couleurs du « feu de signalisation », vert, orange et rouge, étant associée à des situations/matériaux spécifiques et à des mesures appropriées.

Un nouveau projet a été lancé au début de l'année 2014 afin de promouvoir et de partager ces deux instruments par le biais de quatre ateliers régionaux dans lesquels les partenaires sociaux locaux jouent un rôle actif.

2) Silice cristalline respirable (SCR) : l'importance de la définition du cadre législatif approprié

La silice cristalline est un composant de base de la terre, du sable, du granit et de nombreux autres minéraux. On en trouve dans pratiquement tous les types de roches, de sorte qu'elle est omniprésente dans notre environnement quotidien : sur les plages et les routes, dans les champs, etc. La silice cristalline est un composant essentiel de matières qui ont une multitude d'usages dans l'industrie de la construction, comme les briques pour les maisons, le mortier pour les fenêtres, les routes ou d'autres infrastructures de transport.

La silice cristalline respirable (SCR) pénètre dans l'organisme lorsque de la poussière contenant une certaine quantité de silice cristalline est inhalée. Vu que cette inhalation de silice cristalline peut nuire à la santé des êtres humains, des valeurs limites d'exposition professionnelle ont été définies au niveau national dans tous les États membres.

En cas d'exposition prolongée à des niveaux excessifs, une accumulation de cette poussière peut, sur le long terme, entraîner des effets irréversibles sur la santé.

Pour cette raison, la Commission européenne a lancé, en 2009, une initiative visant à évaluer si la SCR devrait être reprise ou non dans le champ d'application de la directive « Agents cancérigènes » (90/394/CEE) ou s'il faut prévoir un autre cadre législatif qui prendrait dûment en compte les risques liés à une exposition prolongée à la SCR sur le lieu de travail.

Malgré une « étude d'évaluation d'impact » de grande ampleur, dont la méthodologie employée et les résultats obtenus ont été vivement critiqués par la FIEC, ainsi que par plusieurs autres associations d'employeurs européens au cours de différentes réunions et consultations, il n'existe toujours pas de consensus à propos du cadre législatif le plus approprié qui pourrait, d'une part, garantir un niveau de protection suffisant aux travailleurs et, d'autre part, éviter des coûts et des charges administratives inutiles et excessifs pour les entreprises.

La FIEC a demandé à la Commission européenne de décider si un cadre réglementaire plus adéquat pour la SCR, tel que celui de la directive « Agents chimiques » (98/24/CE), permettrait aussi à l'employeur d'évaluer le risque que représente pour la santé et la sécurité la présence de SCR sur le lieu de travail et de déterminer les mesures à prendre.

“ *Cet accord sur l'exécution de la Directive Détachement est un pas important dans la lutte contre les cas d'abus et de fraude en matière de détachement des travailleurs.* ”



Cette demande a également été relayée par le « Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail » et une nouvelle étude d'impact est actuellement en cours. La FIEC suivra de près les développements de ce sujet.

C. Améliorer le cadre du marché du travail : au cœur du débat politique

1) Améliorer l'application et l'exécution de la Directive « Détachement des travailleurs » : des mesures importantes adoptées au niveau européen

On a pu observer au cours de ces dernières années certaines préoccupations au sujet de la prestation transfrontalière de services, et plus particulièrement du détachement des travailleurs.

Bien souvent les mesures nationales de contrôle qui peuvent s'avérer efficaces pour lutter contre les cas d'abus et de fraude dans un contexte national semblent insuffisantes dans des situations transfrontalières. En outre, il est toujours difficile d'essayer de mettre en place un système d'échange d'informations et de coopération efficace entre les autorités publiques des différents États membres.



C'est pour cette raison que la Commission européenne a présenté, en mars 2012, une proposition de nouvelle directive relative à l'exécution de la directive 96/71/CE, sans modifier la directive sur le détachement.

Malgré les intentions de départ positives de la Commission européenne, la proposition a soulevé un certain nombre d'inquiétudes qui ont été au centre des initiatives de lobbying de la FIEC à l'égard du Parlement européen.

La principale préoccupation concernait la proposition visant à élaborer une liste exhaustive d'exigences administratives et de mesures de contrôle ce qui aurait réduit considérablement les possibilités de contrôle par les autorités nationales compétentes, ce qui irait par conséquent à l'encontre des objectifs de la nouvelle directive proposée.

La proposition de directive incluait également des dispositions concernant la « responsabilité solidaire » de l'entrepreneur principal envers son (ses) sous-traitant(s). Sur ce point bien précis, la FIEC estime qu'il incombe à chaque État membre de décider, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, si un tel système de « responsabilité solidaire » doit être introduit au niveau national ou si des mesures alternatives sont plus appropriées.

La longue et très controversée procédure législative a pris fin avec l'adoption de la proposition de Directive le 16 avril 2014 par le Parlement européen et le 13 mai 2014 par le Conseil des ministres.

La directive d'application adoptée tient compte des principales demandes formulées par la FIEC concernant la nécessité de disposer d'une liste ouverte de mesures de contrôle et de laisser aux États membres la possibilité d'introduire ou non un système de « responsabilité solidaire » ou des mesures alternatives. En outre, elle introduit certaines dispositions importantes concernant l'échange d'informations entre les administrations.

Cette directive n'est certainement pas parfaite. En effet, par exemple, elle ne clarifie pas la législation qui devrait être appliquée en cas de faux « détachement », mais elle représente un compromis positif ainsi qu'un important pas en avant dans l'amélioration du cadre pour la prestation transfrontalière de services sur le marché intérieur.

2) Plateforme européenne contre le travail non déclaré

La Commission européenne a également proposé la création d'une Plateforme européenne contre le travail non déclaré, un phénomène complexe qui détériore sensiblement les conditions de travail, la concurrence loyale et les budgets publics. Le contenu de cette proposition respecte parfaitement les exigences avancées par la FIEC au cours de la phase de consultation initiale.

Cette nouvelle plateforme réunirait les organismes nationaux chargés de lutter contre le travail non déclaré, comme les inspections du travail et de la sécurité sociale, les autorités fiscales et de migration, ainsi que d'autres acteurs, comme les représentants des employeurs et des employés au niveau européen. La proposition de la Commission prévoit que tous les États membres soient membres de la plateforme, étant donné qu'ils sont tous touchés par le travail non déclaré et que la participation conjointe de tous les pays européens est essentielle pour aborder les situations transfrontalières.

La plateforme deviendrait un forum dans lequel les parties prenantes pourraient partager des informations et les bonnes pratiques, explorer les outils nationaux et européens permettant d'aborder les problèmes communs, comme par exemple le phénomène des « faux-indépendants », de se pencher sur des manières d'améliorer l'échange de données entre les administrations nationales et de renforcer la coopération.

La proposition de création d'une Plateforme européenne a été transmise au Parlement européen et au Conseil en vue de son adoption.

3) Projet du dialogue social : « Vers l'instauration d'une carte d'identité sociale (CIS) européenne dans le secteur de la construction ? »

Enfin la FIEC et la FETBB ont également mis en place leur propre initiative en lançant un projet conjoint sur une éventuelle carte d'identité sociale (CIS) européenne dans le secteur de la construction. Cette initiative a reçu le soutien de la Commission européenne.

Plusieurs États membres disposent actuellement d'une telle carte, mais leurs objectifs, structures et portées diffèrent largement : par exemple, en Espagne, la « Tarjeta Profesional de la Construcción » vise la formation à la prévention des risques professionnels, tandis qu'en Suède, la carte « ID06 » vise à lutter contre le travail illégal et la criminalité économique.

Dans un premier temps, l'étude va identifier et évaluer les systèmes de CIS existants en Europe, ainsi que leurs points positifs et négatifs pour les employeurs et les employés. Elle va également déterminer s'il s'agit d'un éventuel instrument servant à faciliter les contrôles sur les chantiers, garantir une qualification adéquate et la conformité fiscale, lutter contre le travail non déclaré ou d'autres formes de contournement de la législation existante. Par ailleurs, l'analyse abordera aussi les coûts et le financement des cartes existantes.

Ensuite, dans un second temps, l'étude se concentrera sur les aspects juridiques et examinera plus particulièrement si un éventuel dispositif européen est conforme au Traité sur le Fonctionnement de l'UE, ainsi que sur le type d'instrument juridique qui serait finalement le plus opportun.

Voici quelques exemples du travail accompli au cours de l'année écoulée par la Commission Sociale (SOC), seule ou conjointement avec la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB), dans le cadre du Dialogue social sectoriel européen :

- Participation à la campagne « Travailler ensemble pour prévenir les risques » de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (OSHA).
- Participation à WorldSkills Europe, qui organise les événements Euroskills (compétitions de compétences internationales bisannuelles s'adressant aux jeunes talents pour développer la qualité, les résultats, l'attractivité et la promotion de l'enseignement et des compétences professionnelles : www.euroskills.org)
- Participation au projet « Détachement des travailleurs : renforcer la coopération administrative et l'accès à l'information », coordonné par l'université de Gand (Belgique).
- Participation au projet « Agir sur le détachement des travailleurs : pratiquer pour apprendre » coordonné conjointement par Astrées et l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP) (France).

Prises de position

Lettre commune des partenaires sociaux européens du secteur de la construction, FIEC-FETBB, sur l'« exécution de la directive « détachement des travailleurs » - (26/11/2013).

Prise de position de la FIEC - Consultation des partenaires sociaux concernant le renforcement de la coopération visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré (20/09/2013).

Déclaration commune de la FIEC et de la FETBB sur l'« exécution de la directive sur le détachement » (17/06/2013).

Demandes communes des partenaires sociaux européens pour l'industrie de la construction, la FIEC et la FETBB adressées au Conseil EPSCO (« Exécution de la directive sur le détachement ») (26/11/2013).

Communiqués de presse

« Exécution de la directive sur le détachement » : Les entreprises européennes du secteur de la construction considèrent l'accord conclu entre le Conseil et le Parlement comme un grand pas en avant dans la lutte contre le dumping social (03/03/2014).

La FIEC encourage le Conseil et le Parlement Européen à conclure au plus vite les négociations du « trilogue » et de continuer leurs efforts pour améliorer la proposition de Directive « Exécution » (10/12/2013).

Réponse aux consultations publiques

Réponse de la FIEC à la consultation de partenaires sociaux au sujet du renforcement de la coopération visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré (20/09/2013).

Réponse de la FIEC à la consultation sur le nouveau cadre européen pour la sécurité et la santé au travail (31/07/2013).

Réponse de la FIEC à la 2e partie de la consultation des partenaires sociaux concernant le renforcement de la coopération visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré (11/03/2014).

Intervention lors d'événements publics

Intervention de Johan Willemen, Vice-Président de la FIEC, lors du 6e colloque annuel de l'ELLN (European Labour Law Network) sur le « Travail non déclaré » (18/10/2013, Francfort, Allemagne)

Intervention de Domenico Campogrande, FIEC-Directeur Affaires Sociales, lors de la conférence « Emploi, retraites et détachement des travailleurs dans l'Union Européenne » organisée par la présidence lituanienne de l'UE (29/11/2013, Vilnius, Lituanie).

Intervention de Domenico Campogrande, FIEC-Directeur Affaires Sociales, lors de la conférence organisée par Eurogip : « Europe : quels outils pour prévenir les risques au travail ? » (20/03/2014, Paris, France)

Tous ces documents sont disponibles sur le site de la FIEC : www.fiec.eu

Mise en application du détachement

■ **Les entreprises européennes de l'industrie de la construction apprécient l'accord conclu entre le Conseil et le Parlement car il représente une étape importante dans la lutte contre le « dumping social ».**

La FIEC accueille favorablement les efforts entrepris par le Parlement européen et le Conseil qui ont conduit à un accord sur la proposition de directive relative à « la mise en application du détachement ».

« *Cet accord représente une étape importante dans la lutte contre les abus et la fraude sociale dans le domaine du « détachement des travailleurs » et correspond aux principales demandes formulées par la FIEC* » déclare Thomas Schleicher, Président de la FIEC.

Selon les informations actuellement disponibles, l'accord obtenu en « trilogue » tient compte des principales demandes que la FIEC a soumises depuis le lancement de la procédure législative, à savoir :

- Le principe d'une « liste ouverte » de mesures de contrôle a été accepté : les États membres seront autorisés à imposer ces exigences administratives et mesures de contrôle qui sont nécessaires pour garantir le respect effectif des obligations imposées dans la directive sur le « détachement » (96/71/CE) et pourront aussi appliquer de nouvelles mesures en cas de besoin, aussi longtemps qu'elles sont justifiées et proportionnées. Ces mesures complémentaires devront simplement être communiquées à la Commission européenne.
- En ce qui concerne la question controversée de la « responsabilité solidaire », à savoir la responsabilité de l'entrepreneur principal pour ses sous-traitants, l'accord obtenu respecte les systèmes existants en limitant la responsabilité au sous-traitant direct et en offrant la possibilité à l'entrepreneur principal d'être déchargé de cette responsabilité dans le cas où il peut prouver la « diligence raisonnable ». Les États membres peuvent toutefois instaurer des règles plus strictes s'ils le souhaitent. De plus, l'accord permet à ces États membres qui ne disposent pas encore d'un tel système et/ou qui ne veulent pas en instaurer un d'appliquer des mesures alternatives pour atteindre les mêmes objectifs.
- Les autorités nationales devront prendre des mesures contre le problème des « faux-indépendants » qui est l'un des moyens le plus utilisés pour contourner les dispositions de la directive sur le « détachement ».

Le contenu de l'accord qui a été conclu en « trilogue » devra à présent être officiellement adopté par le Parlement européen et le Conseil. Des rumeurs laissent entendre que cela ne sera pas nécessairement aussi simple et direct que ce que l'on pourrait espérer après un accord en trilogue.

« *Si cet accord n'était pas adopté par les législateurs européens, ce serait un signal extrêmement négatif à l'égard des citoyens européens, particulièrement au vu des prochaines élections européennes* » conclut Thomas Schleicher.

COMMISSION TECHNIQUE (TEC)

Kjetil Tønning, NO
Président

Sue Arundale, FIEC
Rapporteur



SOUS-COMMISSION TEC-1

SOUS-COMMISSION TEC-2

SOUS-COMMISSION TEC-3

“DIRECTIVES, NORMES ET ASSURANCE QUALITÉ”

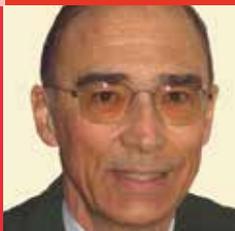
“RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION”

“ENVIRONNEMENT”



Jan Coumans, BE
Président

Eric Winnepenninckx, BE
Rapporteur



Bernard Raspaud, FR
Président

Pascal Lemoine, FR
Rapporteur



Jan Wardenaar, NL
Président

Paul Schumacher, NL
Rapporteur

“

La FIEC est d'avis que le secteur de la construction n'a pas encore pu bénéficier du temps suffisant pour se familiariser aux Eurocodes existants (tout récemment adoptés). La priorité devrait aller à la simplification et au maintien des codes existants. ”



Photo: Netherland, hansenn - Fotolia.com

44

Introduction

L'année 2013 a représenté une étape importante pour le Règlement sur les Produits de Construction (305/2011), notamment étant donné que de nombreuses questions furent laissées en suspens après l'entrée en vigueur des dispositions finales en date du 1er juillet. Ainsi, les représentants de la Commission Technique (TEC) ont été absorbés par le travail préparatoire des diverses réunions organisées par la Commission en vue de tenter de trouver une solution à ces questions en suspens. 2013 fut également l'année au cours de laquelle les questions écologiques ont occupé le devant de la scène. Hormis quelques consultations intéressantes, la communication tant attendue de la DG Environnement sur les Bâtiments Durables a généré beaucoup d'enthousiasme. Elle a été finalement postposée en 2014. Néanmoins, TEC-3 a enregistré un haut niveau d'activité à propos des questions importantes et il semble évident que le programme environnemental occupera une position de plus en plus importante au cours des années à venir. Le changement climatique a représenté l'un des sujets de prédilection en 2013, étant donné que des mesures visant à aborder l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ont été prises en considération, en plaçant ce thème au centre du travail de la Commission Technique, notamment la réglementation et la normalisation, le RTD, l'innovation et l'environnement.

Au début de l'année 2013, Sue Arundale a rejoint la FIEC et a succédé en juin à Frank Faraday en tant que nouveau Directeur des Affaires Techniques et Environnementales.

Questions réglementaires

Règlement sur les produits de construction

Le 1er juillet 2013 a été la date d'entrée en vigueur des dispositions finales concernant le Règlement sur les Produits de Construction. Ces mesures finales ont fait l'objet d'une période de grâce, suite à l'entrée en vigueur officielle du RPC en avril 2011.

Les principales questions survenues dans le cadre de la campagne de sensibilisation au RPC de la FIEC en 2013 portaient sur trois actes délégués, dont la priorité fut l'établissement d'une Déclaration de Performance (DoP) devant accompagner tous les produits de construction comportant un marquage CE et commercialisés sur le marché européen. La FIEC avait déjà commencé à faire pression sur ce sujet en 2012, lorsque la Commission avait prévu que les fabricants aient la possibilité de publier la DoP sur Internet. En effet, les lobbyistes agissant pour le compte des fabricants et des distributeurs firent pression en faveur de cette option. En 2013, la FIEC a participé à plusieurs réunions avec la Commission dans le cadre d'un groupe d'experts réuni pour discuter des détails de la proposition d'Acte Délégué portant sur l'article 7.1 de la RPC, relatif à l'établissement d'une DoP. Elle a également pris part à une réunion bilatérale avec la Commission

afin de présenter les besoins et les préoccupations des membres, dont le droit de demander une copie papier de la DoP et d'y accéder gratuitement, quel que soit le format.

L'Acte Délégué adopté par la Commission en octobre 2013 semblait être un compromis raisonnable, abordant les préoccupations majeures de la FIEC, sans toutefois indiquer la technologie à appliquer pour rendre les DoP disponibles sur Internet. L'Acte Délégué a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 21 février 2014.



Photo: Duitlsland, Jürgen Fälchle - Fotolia.com

Questions de normalisation

Comite europeen de normalisation

La FIEC a gardé son statut de Membre Associé au sein du Comité Européen de Normalisation (CEN). Elle dispose de représentants dans deux comités techniques, ainsi que d'un statut de membre non votant du Bureau Technique du CEN (CEN/BT) et de son groupe de management (CEN/BT TCMG). Elle a également joué un rôle actif au sein du Groupe central du réseau du secteur de la construction du CEN (CEN Construction Sector Network Core Group).

Au cours de l'année 2013, le CEN a amendé ses statuts et a aboli le statut de membre associé. Par conséquent, la FIEC a demandé à être reconnue en tant qu'Organisation Partenaire, ce qui lui a été accordé à partir du 1er janvier 2014.

L'une des préoccupations de la FIEC en matière de normalisation est le temps nécessaire pour développer de nouvelles normes et pour amender les normes existantes. Le processus semble

impliquer une bureaucratie inutile et peut très facilement dévier de sa trajectoire, pour ainsi induire une certaine confusion au sein du secteur de la construction quant aux produits de construction pouvant être utilisés. Par ailleurs, il semble se dégager une tendance à la normalisation à tout-va, qui paraît parfois excessive et inappropriée. En effet, comment pouvons-nous envisager de normaliser des villes, par exemple ?

Bien que la FIEC estime que l'accélération du processus de développement de normes ne devrait pas avoir lieu au détriment de la qualité, elle continuera d'apporter son soutien au CEN dans ses efforts de réduction des processus inefficaces, afin de garantir que la normalisation soutienne le secteur de la construction au lieu d'entraver sa compétitivité.

Eurocodes

En 2013, la Commission a poursuivi ses discussions à propos de la révision des Eurocodes. Cela étant dit, toute norme qui devrait être récemment définie ne devrait pas entrer en vigueur avant 2015.

La position adoptée par la FIEC est que le secteur de la construction n'a pas encore pu bénéficier du temps suffisant pour se familiariser aux Eurocodes existants (tout récemment adoptés), et que la priorité devrait aller à la simplification et au maintien des codes existants.

Modelisation des donnees du batiment (bim)

La FIEC constate un intérêt croissant pour ce sujet au sein de ses membres. Jusqu'ici, ce thème avait été associé aux marchés nationaux de la construction dans les pays nordiques et au Royaume-Uni. Le secteur européen de la construction semble être favorable à une révolution, mais la BIM n'est pas dénuée de controverses et compte son lot de sceptiques. Néanmoins, le CEN a pris les premières mesures en faveur de la normalisation en 2013, en mettant en place un groupe de travail sur la BIM. La FIEC participera à ce groupe.

Villes et communautés intelligentes et durables

Un autre sujet émergent qui a dominé les discussions au sein des institutions européennes en 2013, dans les domaines politiques du développement durable, de l'efficacité de l'énergie et des ressources et du changement climatique, fut celui des villes et communautés intelligentes et durables. Déjà au milieu de l'année, ce thème récurrent s'inscrivait au cœur des discussions et le Secrétariat de la FIEC a d'ailleurs participé à plusieurs réunions et conférences sur le sujet. En outre, le CEN a créé un nouveau Groupe de Coordination sur les Villes et Communautés Intelligentes et Durables et un représentant de ce

groupe a rencontré le TEC-1 au mois d'octobre. La FIEC a fourni un retour d'information informelle sur le premier rapport du groupe.

Encourager l'innovation et la recherche

Le programme Horizon 2020, successeur du programme-cadre, a été approuvé en 2013, et a démarré en 2014. Les premiers appels ont été annoncés en décembre 2013. La FIEC a fait du lobbying en faveur du programme Horizon 2020 lors de la phase préparatoire, en soumettant plusieurs amendements à la proposition de règlement en 2012.

La FIEC a poursuivi sa collaboration avec le Conseil Européen pour la Recherche, le Développement et l'Innovation dans la Construction (ECCREDI) afin de sensibiliser les nombreux « suiveurs technologiques » parmi les entrepreneurs européens aux résultats des recherches à ce sujet.

Se basant sur les discussions qui avaient déjà eu lieu en 2012, la FIEC a mis en place son « Forum de l'Innovation » en 2013, dont la première réunion fut organisée conjointement avec TEC-2 au mois d'octobre. Un membre de l'équipe « Construction 2020 » de la DG Entreprises a assisté à la réunion et a écouté les entrepreneurs s'exprimer sur les obstacles à l'innovation dans le secteur. Certains des autres partenaires de l'innovation de la FIEC y ont également participé, y compris l'ECCREDI et l'European Construction Technology Platform (ECTP).

Développement durable

Suite à sa communication de 2012 sur la compétitivité du secteur de la construction, la Commission a lancé, en 2013, une initiative pilotée par la DG Entreprises et intitulée « Construction

2020 ». Celle-ci prévoyait un « forum de haut niveau » au cours duquel des membres éminents du secteur de la construction ont été invités à partager leur avis sur la compétitivité du secteur. Parallèlement, la DG Entreprises a mis en place cinq groupes de travail thématiques qui se sont réunis pour discuter des principaux thèmes tels que la stimulation des investissements, les compétences et l'utilisation durable des ressources. La FIEC et ses membres furent représentés tant au forum de haut niveau qu'aux réunions des groupes thématiques.

Par ailleurs, toujours en 2013, et près d'un an plus tard que prévu, la DG Environnement a lancé une consultation sur les bâtiments durables. Cette dernière portait principalement sur le niveau de politique approprié à mettre en œuvre (c.-à-d. au niveau européen, national ou régional), le sous-secteur à viser (bâtiments, publics, résidentiels, etc.), ainsi que certains aspects spécifiques liés aux bâtiments, comme, par exemple les performances environnementales, l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) des produits de construction, etc.

La FIEC a envoyé une réponse coordonnée dans le cadre de cette consultation et a également rencontré d'autres associations et fédérations, comme EURIMA (l'Association européenne des fabricants de produits isolants) et le World Green Buildings Council, afin de discuter des préoccupations communes et de la portée d'une future position conjointe, dès la publication de la communication elle-même, prévue pour le début de l'année 2014.

Les préoccupations initiales de la FIEC portent sur l'absence de définition de « Bâtiment durable », sur l'éventuel chevauchement avec autres programmes de certification existants, comme le Certificat de Performance Énergétique, ainsi que le manque apparent de prise en compte des aspects économiques et sociaux par la DG Environnement dans le cadre de cette approche. Le risque serait alors de créer un autre programme de certification qui aborderait uniquement le pilier environnemental du développement durable. Si cela devait être le cas, la FIEC éprouverait des difficultés à voir une justification pour un nouveau label. Il conviendrait plutôt de consolider ce qui existe déjà et d'introduire de nouveaux éléments, comme la mise en avant des avantages pour la santé des occupants de ces bâtiments dont la conception favorise le bien-être et les économies énergétiques.

Au moment de la rédaction du présent document, la FIEC attend la publication de la communication de la DG Environnement avant de consulter ses membres sur la position officielle adoptée par la FIEC sur les bâtiments durables/verts.

“ La FIEC a été active dans le domaine de l'efficacité des ressources en 2013, et a particulièrement mis l'accent sur la gestion de l'eau. ”



Énergie et changement climatique

La principale évolution de la politique dans ce domaine en 2013 portait sur le cadre climatique et énergétique pour 2030. La FIEC a répondu à la consultation de la Commission ses craintes que les objectifs 20-20-20 de l'UE ne soient pas atteints. (20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990, 20% d'augmentation de la consommation énergétique à partir de sources renouvelables et 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique au sein de l'UE).

En janvier 2014, la Commission a publié son paquet énergie-climat et a été ensuite critiquée pour un manque d'ambition et d'objectifs rigoureux et contraignants. Par conséquent, le Parlement européen souhaiterait aller bien plus loin en fixant des objectifs supérieurs et contraignants en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, et en dépassant les 40% de réduction contraignante des émissions de gaz à effet de serre préalablement proposés. Lors du sommet européen qui s'est tenu en mars 2014, les chefs d'état se sont accordés sur une feuille de route prévue pour octobre 2014. D'autre part, et sous la pression de certains États membres, l'UE devrait adopter une position prudente lors des négociations des Nations Unies sur les mesures en matière de changement climatique prévues pour 2015.

Gestion efficace des ressources

La FIEC a été active dans ce domaine en 2013, et a particulièrement mis l'accent sur la gestion de l'eau, thème de sa conférence annuelle lors du Congrès annuel à Amsterdam.



La Commission européenne a organisé une consultation sur la révision des objectifs de gestion des déchets, qui comprenait des questions spécifiques sur les déchets de construction et de démolition. Le groupe de travail TEC-3 sur les critères de fin de statut de déchet s'est chargé de coordonner la réponse au nom des membres.

Depuis que la consultation a pris fin, il est évident que la Commission éprouve toujours des difficultés à établir les critères de fin du statut de déchet au niveau européen. La FIEC a poursuivi son lobbying concernant ces critères en 2013 et a informé la DG Environnement des manquements actuels, lesquels ont poussé les États membres à trouver des solutions au niveau national et ainsi donner lieu à des exigences différentes en matière de traitement des déchets dans les différents pays de l'UE, ainsi qu'à une charge supplémentaire et onéreuse pour les entrepreneurs qui travaillent dans plusieurs pays. Ce sujet fut d'ailleurs le thème de deux événements internationaux organisés par les membres de la FIEC en France et en Belgique.

Voici quelques exemples du travail accompli par la Commission Technique au cours de l'année écoulée:

- Lancement du Forum de l'innovation de la FIEC visant à soutenir les lobbyistes de TEC-2 en matière de recherche et d'innovation et transmission de messages clés directement à l'équipe de « Construction 2020 » de la Commission, lors de la réunion de lancement
- Obtention d'un amendement dans l'Acte Délégué portant sur l'annexe III du RPC, basé sur le modèle de la Déclaration de Performance, afin de veiller à ce que les données sur les niveaux ou les classes de performance soient reproduites dans la DoP proprement dite et non simplement remplacées par une référence à un autre document, que l'entrepreneur devrait alors vérifier séparément

Prises de position

Prise de position de la FIEC - EN1090 SCC (07/02/2014)

Éviter le chevauchement entre les directives sur l'écoconception et de la directive sur l'étiquetage énergétique et la réglementation sur les produits de construction

Communiqué de presse

Communiqué de presse de la FIEC - Eau et Construction (07/06/2013)

Réponse aux consultations publiques

Livre vert sur le Cadre 2030 en faveur des Politiques sur le Climat et l'Energie (02/07/2013)

Révision des objectifs de Gestion des Déchets (21/08/2013)

Annexes I et II de la directive sur les Eaux Souterraines (03/09/2013)

Bâtiments Durables (13/09/2013)

Plan d'Action Vert pour les PME (07/10/2013)

Participation à des événements publics

Workshop du CEPMC sur le RPC : *Making Available DoP on Websites (les déclarations de performances (DoP) disponibles sur Internet)*. Bruxelles, 27/03/2013. Jan Coumans, Président de TEC-1, intervention dans le cadre du Workshop, au Parlement européen

Colloque européen organisé par la FNTP (France) et la CNC (Belgique) : *Excavated Soil & Construction Waste: from Cradle to Cradle? (Recyclage des déchets de construction et de démolition : comment boucler la boucle?)* Paris, 24/05/2014. Jan Wardenaar, Président du TEC-3 et Kjetil Tønning, Président de la Commission Technique, discours de clôture

Congrès de l'EQAR : *Recycling in Europe (Le recyclage en Europe)*. Bruxelles, 28/05/2013. Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC, discours d'ouverture

2^e conférence DHC+ Research (District Heating and Cooling). Bruxelles, 05/11/2013. Ulrich Paetzold, Directeur Général FIEC, participe comme Président des débats sur la Construction intelligente

Congrès d'automne de l'European Coil Coating Association. Bruxelles, 18/11/2013. Kjetil Tønning, Président de la Commission Technique, discours d'introduction - *Energy Efficient Buildings: Choosing the right materials (Efficacité énergétique des bâtiments : choisir les matériaux adéquats)*

Tous ces documents sont disponibles sur le site de la FIEC : www.fiec.eu

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

Frank Dupré, DE
Le représentant pour les PME

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur



Micro, petites, moyennes et grandes entreprises : une représentativité complète

L'industrie européenne de la construction est à une écrasante majorité constituée d'artisans, de PME et d'entreprises familiales. Cette réalité se reflète également dans les fédérations membres de la FIEC. La diversité des membres de la FIEC garantit sa représentativité complète au sein de l'industrie européenne de la construction, c.-à-d. les entreprises qui exécutent toutes sortes de travaux de construction et de génie civil, qu'elles agissent en qualité d'entrepreneurs principaux ou de sous-traitants.

La FIEC défend sans aucune discrimination les intérêts des entreprises de construction de toutes tailles :

- Artisans, entrepreneurs et micro-entreprises,
- Petites et moyennes entreprises,
- Grandes et très grandes entreprises.

Ces entreprises peuvent être des propriétés familiales ou des sociétés de capital-actions ; elles peuvent être dirigées par les familles elles-mêmes ou par un conseil externe. Mais ce sont toutes des entreprises de construction : en tant que telles, elles ont bien plus d'intérêts communs que de conflits d'intérêts.

C'est toute la force des initiatives et des positions de la FIEC : celles-ci reposent sur les avis et l'expérience d'une formidable variété d'entreprises originaires d'un très grand nombre de pays.

Outre la défense générale et permanente des intérêts des PME dans chacun des thèmes spécifiques abordés par les commissions, sous-commissions et groupes de travail de la FIEC, la FIEC a créé en 2002 une vice-présidence spécifique pour les enjeux des PME intitulée « Représentant pour les PME »

Le Représentant pour les PME de la FIEC vérifie et revérifie dans chacun des thèmes soulevés que les prises de position et les initiatives de la FIEC tiennent dûment compte des intérêts des PME et des entreprises familiales.

Implication totale des fédérations de PME dans le dialogue social sectoriel

Le comité pour le dialogue social dans la construction de la FIEC/FETBB est généralement reconnu comme un des quelques rares comités de dialogue social sectoriel dont les PME ne sont pas exclues en pratique.

De fait, la représentativité complète de la FIEC garantit le plein respect des intérêts des PME dans le travail du comité pour le dialogue social sectoriel et ses groupes de travail spécialisés. La FIEC et son partenaire social FETBB ont considérablement investi dans ce dialogue social sectoriel tout à fait représentatif, fort et efficace, qu'ils ont démarré il y a de nombreuses années avant son institutionnalisation par la Commission européenne.

Enterprise Europe Network (EEN)

La DG ENTR de la Commission européenne a mis sur pied ce réseau sur la base des expériences antérieures réalisées avec le Réseau des Euro-Info-Centres (EIC) et le Réseau des Centres Relais Innovation (IRC). Selon le site Internet du réseau, Enterprise Europe Network aide les petites entreprises à exploiter au maximum les opportunités commerciales du marché européen. Le réseau EEN comprend près de 600 organisations membres proposant une gamme étendue de services gratuits, par exemple dans les domaines suivants : aide à la recherche de partenaires internationaux ou de fournisseurs de nouvelles technologies, critères des subventions de l'UE ou financement et conseils sur des thèmes aussi variés que la propriété intellectuelle, l'internationalisation ou les lois et normes de l'UE.

Comme pour le Réseau des Euro-Info-Centres, la FIEC a été acceptée par la Commission européenne en qualité de « Membre associé » du réseau EEN. Cela signifie que la FIEC ne fournit aucun des services EEN directement à ceux qui cherchent des conseils mais fournit aux membres à part entière de l'EEN des conseils/informations sectoriels et collaborent sur des événements, des formations et des projets communs.

Pour toute information complémentaire, consultez le site <http://een.ec.europa.eu/>

LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN (MEDA)

Néstor Turró, ES
Président

Maria Angeles Asenjo, ES
Rapporteur



Les missions principales de la Vice-Présidence MEDA de la FIEC consistent à suivre l'activité des institutions européennes en rapport avec le partenariat euro-méditerranéen et à informer les fédérations membres sur les questions pertinentes dans ce domaine.

Dans ce contexte, les domaines d'intérêt les plus actuels et pertinents sont le développement de la politique européenne de voisinage (PEV), l'activité de la Banque européenne d'investissement (BEI) à l'égard de ses pays, essentiellement par le biais de la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) et les initiatives lancées par le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UfM). Les thèmes spécifiques suivants méritent d'être soulignés :

- Selon les rapports d'avancement sur la **mise en œuvre de la PEV en 2013** présentés par la Commission européenne en mars 2014 et relatifs au Partenariat du Sud, l'UE a continué à soutenir les efforts visant à améliorer la gouvernance démographique, la sécurité et la croissance durable et solidaire dans la région. Le conflit en Syrie et les développements en Égypte ont été au centre de l'attention des institutions européennes. Des réformes politiques et économiques ont été menées dans plusieurs pays, tandis que dans d'autres, les réformes qui avaient été accomplies au cours des années précédentes ont été menacées.

Les rapports d'avancement consistent en une communication conjointe de la Commission européenne et de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la sécurité intitulée « *Le voisinage à la croisée des chemins : mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en 2013* », un rapport régional intitulé « *Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en 2013. Rapport régional : un partenariat pour la démocratie et la prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée* », qui contient des données statistiques décrivant l'état d'avancement actuel et les différents rapports nationaux PEV.



“ En 2013, le montant total alloué par la BEI-FEMIP s'est élevé à 583 millions €. ”



Photo: Germany, benjaminmolte - Fotolia.com

- Un autre domaine d'intérêt spécifique pour cette Vice-Présidence est **l'activité de la BEI via la FEMIP**, qui rassemble les services fournis par la BEI pour soutenir la croissance économique et le développement social dans les pays partenaires de la Méditerranée. La FIEC informe habituellement ses fédérations membres sur les financements BEI/FEMIP dans ces pays partenaires : en 2013, le montant total alloué par la BEI-FEMIP s'est élevé à 583 millions d'euros. Les publications sectorielles et les conférences font aussi l'objet de l'attention de la FIEC.
- Les ministres du transport des 43 pays de l'UfM se sont réunis le 14 novembre 2013 à Bruxelles à l'occasion de la **Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur le transport**. La Conférence avait pour but d'évaluer les progrès réalisés depuis la première Conférence ministérielle euro-méditerranéenne qui a eu lieu à Marrakech en décembre 2005, au cours de laquelle un Plan d'action régional sur les transports (PART) avait été adopté pour la période 2007-2013. Un rapport d'évaluation du PART 2007-2013 ainsi que des orientations prioritaires pour le PART 2014-2020 ont été présentés au cours de la réunion du 14 novembre 2013.

Le **Forum économique de la Méditerranée occidentale (Dialogue 5+5)** qui a eu lieu le 23 octobre 2013 à Barcelone au siège de l'UfM a été un autre événement majeur. Des représentants des ministères des Affaires étrangères, d'entreprises et d'associations patronales de dix pays du sud et du nord de la Méditerranée occidentale (Algérie, France, Italie, Libye, Malte, Mauritanie, Maroc, Portugal, Espagne et Tunisie) se sont rencontrés dans le but d'explorer des pistes permettant de renforcer la coopération économique. Les discussions ont porté sur : le rôle de la Méditerranée occidentale au sein d'une économie globale, la coopération entre l'Europe, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, les services publics et le développement urbain durable, les petites et moyennes entreprises, le financement des projets de développement et l'arbitrage méditerranéen.

- Pour conclure, il est utile de mentionner les **Newsletters MEDA de la FIEC**, qui sont publiées tout au long de l'année et qui contiennent des informations pertinentes et actualisées. Elles sont disponibles sur le site Internet de la FIEC à l'attention des fédérations membres.

GROUPE DE TRAVAIL « LOGEMENT »

Martin Lemke, BFW
Président

Andreas Beulich, BFW
Rapporteur



Le groupe de travail « Logement » s'est surtout intéressé à l'accroissement de la réglementation des marchés financiers et à ses implications sur les bâtiments, ainsi qu'à l'importance accrue de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement et à l'augmentation des coûts que cela implique.

Ces dernières années, les institutions internationales et européennes ont commencé à proposer des règlements plus stricts afin d'éviter que des troubles ne se reproduisent sur les marchés financiers. La réaction de la plupart des pouvoirs publics a été de demander des réformes structurelles dans les secteurs des banques et des assurances, y compris une supervision renforcée ainsi que des exigences nouvelles ou plus rigoureuses en matière de capital. Ce fut notamment le cas avec la directive Solvabilité II qui régit le secteur des assurances ainsi que le paquet législatif proposé sur l'adéquation des fonds propres – comprenant une directive et un règlement intitulés « CRD IV » – qui régit le secteur bancaire en transposant les accords de Bâle III adoptés par le G20 en mai 2010. Ces deux initiatives imposent des exigences de fonds propres plus strictes aux institutions financières concernées, ce qui risque d'entraîner, cumulativement, un impact très négatif sur le financement de projets, également dans le secteur du logement en Europe. Le contenu et l'impact du règlement à venir ont tout particulièrement intéressé le groupe de travail « Logement » au cours des dernières années. Par conséquent, nous avons travaillé sur différentes prises de position et nous avons systématiquement mis en évidence les impacts cumulés des règlements proposés.

Un autre sujet important pour le groupe de travail « Logement », en 2014 également, est la stimulation des investissements dans l'efficacité énergétique, et plus particulièrement dans le secteur résidentiel. Dans ce domaine, le groupe de travail « Logement » collabore aussi avec la Commission Technique (TEC-3) de la FIEC.

Autres thèmes abordés par le groupe de travail « Logement » de la FIEC :

Futurs développements dans le secteur du logement :

- Futurs défis pour les sociétés de logement, l'affectation de terrains au secteur résidentiel
- Changements démographiques et impact sur le secteur résidentiel pour les personnes âgées
- Implications des exigences en matière d'efficacité énergétique sur le secteur résidentiel

Politique européenne

- Options de financement européen dans le secteur du logement (efficacité énergétique dans les logements)
- Suivi des décisions politiques et représentation dans des événements

Cadre juridique et fiscal

- Impact de la crise financière sur le logement
- Réglementation du secteur bancaire et du financement des entreprises
- Investissements immobiliers à l'étranger
- Exigences en matière d'efficacité énergétique d'ici 2030, principalement dans la normalisation et l'accès au financement pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments existants.

Afin d'étendre le réseau du groupe de travail « Logement » et de représenter de manière plus intensive les intérêts du secteur immobilier, la FIEC travaille en étroite collaboration avec le « European Housing Forum » (Forum européen du logement), une plateforme de discussion sur des thèmes de politique européenne qui ont une influence sur le marché résidentiel. Le groupe de travail « Logement » participe activement au forum. Il compte entre autre parmi ses membres l'Association Internationale des Locataires (IUT), le Comité européen de Coordination de l'Habitat Social CECODHAS, l'Union européenne des promoteurs-constructeurs, l'UEPC et le Conseil Européen des Professions Immobilières, le CEPI.

Avec le European Housing Forum, la FIEC a contribué à la rédaction d'un document de recommandations en rapport avec les objectifs Europe 2020 pour une « croissance intelligente, durable et solidaire », à l'occasion de la 19e réunion informelle des ministres du logement qui a eu lieu les 9 et 10 décembre 2013 en Belgique.



COMMUNIQUE DE PRESSE FIEC – 10/12/2013

Le logement est au cœur des défis environnementaux, sociaux et économiques de l'UE

En réaction aux conclusions de la 19e réunion informelle des Ministres européens du logement qui a eu lieu les 9 et 10 décembre à Bruxelles, le Président de la FIEC Thomas Schleicher a demandé que le logement ne soit pas oublié dans les actions et les mesures de soutien au niveau européen.

« Je suis entièrement d'accord avec la déclaration des Ministres du logement selon laquelle le logement devrait être considéré comme un important facteur de reprise socio-économique, une source de stabilité sociale et financière ainsi que comme un instrument majeur dans la transition énergétique » a déclaré Schleicher. « Par conséquent, j'estime qu'un sujet aussi important mérite une réunion du Conseil à part entière, sur une base régulière. »

Dans les faits, les avantages d'aborder les questions liées au logement sont d'ordre environnemental, en luttant contre le changement climatique ; d'ordre social, en offrant un meilleur cadre de vie avec des coûts réduits en matière de consommation énergétique pour les citoyens ; et d'ordre économique, en augmentant l'activité dans le secteur du bâtiment résidentiel et en offrant de l'emploi à une main-d'œuvre qualifiée. Tous ces facteurs contribuent à la croissance de l'UE.

- Au niveau environnemental : Sur ce point en effet, le leitmotiv mérite d'être répété. Les bâtiments en Europe sont la principale source de demande énergétique, par le biais du chauffage et de l'éclairage de nos maisons (et bureaux).
Par ailleurs, malgré une politique pertinente, la grande majorité des bâtiments résidentiels en Europe sont loin d'avoir une consommation énergétique nulle et ont cruellement besoin de travaux de rénovation. Il a été estimé que des mesures prises dans le parc immobilier seul pourrait mettre l'Europe sur la bonne voie pour atteindre son objectif de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.
- Au niveau économique : Pour atteindre un tel objectif, le marché du logement a besoin d'un système d'incitants et de stratégies pour stimuler les investissements dans la rénovation et les nouvelles constructions. La FIEC salue tout particulièrement l'accord politique obtenu lors de ce mandat législatif qui a confirmé que les États membres pouvaient appliquer des taux de TVA réduits à long terme pour des services de rénovation, aussi bien dans les habitations privées que dans les logements sociaux. Les propriétaires et occupants de bâtiments ont des ambitions limitées et souvent mal éclairées – et des budgets encore plus limités. Par conséquent, tout incitant qui amortit le coût initial peut aider à accroître l'ampleur des rénovations, ce qui les rend plus rentables à long terme.
- Au niveau social : Atteindre un tel objectif requiert une main-d'œuvre qui dispose des « compétences écologiques » adéquates. À cet effet, nous avons besoin d'investissements urgents dans la formation continue, afin de permettre aux travailleurs de rester au courant des évolutions techniques et du marché. Nous devons aussi adapter les programmes de formation, afin de réduire le fossé entre les compétences disponibles et celles réellement demandées sur le marché, ainsi que promouvoir la reconnaissance mutuelle des qualifications comme facteur clé de la mobilité accrue au sein de l'UE.

EUROPEAN INTERNATIONAL CONTRACTORS (EIC)



EUROPEAN
INTERNATIONAL
CONTRACTORS



Duccio Astaldi, IT
Président



Frank Kehlenbach, EIC
Directeur

Organisation

Les EIC (European International Contractors), fondés en 1970, sont enregistrés depuis 1984 en tant qu'association indépendante de droit allemand à Berlin. Les membres des EIC sont des fédérations de l'industrie de la construction actives dans 14 pays et qui sont liées directement ou indirectement à la FIEC.

Le mandat des EIC consiste à représenter les intérêts internationaux de l'industrie européenne de la construction. Par conséquent, la fédération entretient des relations étroites avec toutes les organisations, internationales et autres, dont les politiques sont intéressantes pour l'activité internationale de construction. Cela inclut par exemple la Commission européenne (CE), la Banque européenne d'investissement (BEI), l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et la Banque mondiale. Les EIC produisent chaque année des Statistiques de contrats internationaux, qui ont enregistré pour 2012 un record inégalé. Le chiffre d'affaires international des entreprises membres des EIC ont augmenté de 7 % par rapport à l'année passée pour atteindre 167,6 milliards d'euros. Cet excellent résultat a été confirmé par la dernière enquête menée sur les « 225 entrepreneurs internationaux les plus importants », publiée dans le magazine Engineering-News Record, qui souligne que la part de marché détenue par les entrepreneurs

européens (y compris la Turquie) sur le marché international de la construction s'est élevée à plus de 50 %.

Selon la dernière mise à jour des EIC sur le marché mondial des PPP en matière d'infrastructures, 22 % des projets PPP dans le monde sont, en termes de valeur, élaborés par des entreprises membres des EIC principalement actives dans les pays de l'OCDE et dont le principal domaine d'activité est l'infrastructure routière.

À la fin de 2013, le Comité de Direction des EIC était composé comme suit :

Duccio Astaldi (Condotte d'Acqua) Italie (Président)
George Demetriou (J&P Avax) Grèce (Vice-Président)
Jules Janssen (Besix) Belgique (Trésorier)
Juha Kostianen (YIT) Finlande
Colin Loughran (Lagan Construction) Royaume-Uni
António Mota (Mota-Engil) Portugal
Per Nielsen (NCC) Suède
Juan António Santos de Paz (Acciona Concesiones) Espagne
Stefan Roth (Bilfinger) Allemagne
Emin Sazak (Yüksel) Turquie
Karl-Heinz Strauss (Porr) Autriche
Harbert van der Wildt (Ballast-Nedam) Pays-Bas

Le Président Duccio Astaldi représente également les EIC en sa qualité de Vice-Président au Comité de Direction de la FIEC.

Tâches et objectifs

Les trois principaux objectifs des EIC sont les suivants :

- Les EIC visent à **créer des opportunités commerciales** et à améliorer les conditions cadres politiques, juridiques et financières pour les activités internationales de leurs entreprises membres.
- Les EIC font pression en vue **d'élargir et d'améliorer le marché** pour les entrepreneurs internationaux européens en incitant les institutions financières internationales, et plus spécifiquement les organismes donateurs européens, à allouer davantage de fonds aux projets d'infrastructures, en promouvant le concept de partenariats public-privé (PPP) à l'échelle internationale et en plaidant en faveur de formes équitables et novatrices de contrats et de marchés publics. Les EIC visent à garantir des règles du jeu équitables pour les entrepreneurs européens dans le monde entier au moyen de normes internationales sur le plan environnemental, social et de gouvernance d'entreprise.
- De plus, les EIC fournissent un **forum unique pour la mise en réseau** et l'échange d'expériences internationales.

Within the broad range of operating conditions influencing the work of European international contractors, the following topics had the highest priority for EIC in 2013:

I. Les EIC revoient les modèles de contrats de la FIDIC

Depuis de nombreuses décennies, la FIDIC consulte les EIC en qualité de « réviseur amical » lors de la publication de nouveaux modèles de contrats ou de mises à jour. Les entrepreneurs et les maîtres d'ouvrage sont en général d'accord sur le fait que les modèles de la FIDIC constituent un bon point de départ pour faciliter les procédures d'adjudication et de négociation de contrats de construction internationaux. Au cours des dernières années, les EIC ont publié cinq Guides à l'attention des entrepreneurs sur les modèles de contrats de la FIDIC.

En 2013, le groupe de travail des EIC « Conditions contractuelles » a continué à rencontrer le groupe de travail « Updates » de la FIDIC et a soumis une série de propositions proactives pour la nouvelle édition du « Yellow Book » de la FIEC qui devrait paraître en 2015. Au cours des réunions, les EIC et la FIDIC sont arrivés à la conclusion commune que l'étendue des travaux devrait être décrite avec le plus de précision possible dans les exigences de l'employeur et que ce dernier ne devrait pas bénéficier de sa propre négligence quand il omet certaines informations. D'autres propositions des EIC concernent l'obligation d'aptitude à l'usage destiné ainsi que le programme et le personnel de l'employeur. En septembre, le président des EIC Astaldi a prononcé un discours lors de la Conférence du Centenaire de la FIDIC sur les besoins majeurs en infrastructures à l'échelle mondiale et sur la manière de relever ces futurs défis. Il a plaidé en faveur de procédures efficaces de passation de marchés impliquant des consultants et des entrepreneurs qualifiés. Plutôt que de se baser sur le prix comme seul critère d'attribution, les maîtres d'ouvrage, les entrepreneurs et les consultants ont tous un intérêt commun à dépenser, de la manière la plus efficace possible, les budgets en matière d'infrastructures.

Le Président Astaldi a aussi critiqué dans sa présentation les fréquentes utilisations abusives des modèles de contrats de la FIDIC et, au terme de la conférence, le Président de la FIDIC, Pablo Bueno, a exprimé sa volonté de rédiger une déclaration publique commune avec les EIC sur cette question. Comme première étape vers une collaboration plus étroite sur cette question, le groupe de travail des EIC « Conditions contractuelles » a préparé une liste de clauses intouchables qui ne doivent pas être amendées par des pouvoirs adjudicateurs mal intentionnés. Cette liste a été transmise à la FIDIC, avec une proposition d'action commune.



II. Les EIC plaident pour l'ITF 2.0 – un instrument mixte pour les contrats financés par l'UE en Afrique

En janvier 2013, le groupe de travail « Afrique » des EIC a rencontré des représentants de la Direction Générale pour le développement et la coopération de la Commission européenne (DG DEVCO) pour discuter plus avant de la proposition de la fédération portant sur un instrument européen de financement mixte (blending) des infrastructures pour l'Afrique. Les EIC proposent de revoir les règles à la base du fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (ITF) afin d'inclure un mécanisme qui permettrait un financement mixte pour le développement et le commerce en combinant l'aide publique au développement (APD) de l'UE avec le financement commercial couvert par la CEA pour des projets d'infrastructures de transport menés en Afrique par l'industrie européenne de la construction.

Le président des EIC Astaldi a aussi insisté sur le concept des EIC dans des lettres adressées au Vice-Président de l'UE et Commissaire chargé de l'industrie et de l'entrepreneuriat, Antonio Tajani, au Commissaire européen en charge du développement, Andris Piebalgs, et au Président de la BEI, Werner Hoyer.

Suite à ces lettres, le sujet a été ajouté à l'ordre du jour du Groupe thématique 5 « Compétitivité internationale du secteur de la construction » qui est l'un des cinq groupes de travail constitués dans le cadre de l'initiative de la stratégie Europe 2020 pour la construction. En novembre, la DG Industrie a aussi intégré la proposition des EIC portant sur

le nouveau mécanisme de financement combiné ITF dans les recommandations destinées au forum stratégique tripartite de haut niveau de l'UE pour des actions de suivi sur la communication en matière de construction durable.

Lors des Journées européennes du développement en novembre 2013, la DG DEVCO a invité les EIC à prendre part à une session de réflexion consacrée au thème « Le blending en tant que catalyseur pour le financement privé ». La DG DEVCO a aussi consulté les EIC au sujet des spécificités sectorielles et nationales, des exemples de bonnes pratiques et des conditions préalables dans le cadre de son étude actuelle intitulée « Étude visant à évaluer l'application des méthodes de conception-construction et de conception-construction-exploitation à des projets d'infrastructures financés par la CE dans les pays en développement ». L'étude devrait être terminée dans le courant du premier semestre 2014.

Les EIC ont été invités par la DG DEVCO à participer au 5ème Forum des affaires UE-Afrique des 31 mars et 1er avril 2014, lors duquel le responsable du groupe de travail « Afrique » a coprésidé la table ronde sur les infrastructures et la construction. Le Forum des affaires a convié près de 500 personnalités de haut niveau issues du secteur privé européen et africain ainsi que des leaders politiques de premier rang, comme le Président de la Commission européenne Barroso et le Vice-Président Antonio Tajani, le Président du Conseil de l'UE Herman van Rompuy, le Vice-Président de la BEI Pim van Ballekom et le Président de

la Commission de l'Union africaine Nkosazana Dlamani-Zuma.

La déclaration finale du Forum a mentionné, à la demande des EIC, qu'en ce qui concerne le secteur des infrastructures, le PPP doit être considéré comme une option de financement des infrastructures en Afrique moyennant certaines conditions préalables, comme la viabilité économique, la répartition correcte des risques et la préparation professionnelle.

III. Les EIC représentent l'industrie européenne de la construction dans le débat international sur les futures politiques de développement

À l'approche de 2015, l'année butoir des Objectifs du Millénaire pour le Développement des NU, l'Union européenne et l'OCDE ainsi que d'autres institutions mènent un débat sur la manière d'assurer le suivi de ces objectifs.

La CE a l'intention de publier une communication sur le rôle du secteur privé dans le développement, de formuler en des termes plus opérationnels la stratégie de la CE sur le travail pour et avec le secteur privé dans la coopération au développement. Le nouveau directeur de la croissance et du développement durable de la DG DEVCO, M. Roberto Ridolfi, a invité les EIC à assister à une consultation de la Commission sur cette nouvelle communication au mois de novembre. Les EIC ont participé avec quatre entreprises membres à cette consultation et les entrepreneurs ont souligné les avantages du « modèle commercial européen » pour la fourniture d'infrastructures en Afrique.

Les entrepreneurs européens emploient et forment de la main-d'œuvre locale conformément aux normes internationales. Ils collaborent avec des entrepreneurs et des fournisseurs locaux, transfèrent le savoir-faire technique et protègent l'environnement, notamment au moyen de mesures de gestion des déchets et d'efficacité énergétique. Une réunion de suivi a été organisée en janvier 2014 au cours de laquelle le groupe de travail « Afrique » des EIC a discuté de questions connexes avec les représentants de la Commission, comme l'augmentation de l'impact sur l'emploi du soutien

du secteur privé, l'utilisation du secteur privé comme « canal de distribution » pour le développement ainsi que le rôle et la responsabilité du secteur privé dans un cadre post-2015.

Dans le contexte international, les EIC ont activement contribué au Development Task Force établi par le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC). En février 2013, le BIAC a présenté ses « Preliminary Perspectives for the Post-2015 Development Agenda » (premières perspectives pour le programme de développement post-2015) par le biais du représentant du secteur privé dans le groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies. En mars 2014, les EIC ont participé, en tant que représentant du BIAC, à une réunion de haut niveau du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD). Le thème principal de la réunion était le financement du développement - plus spécifiquement la définition de l'AOD. À cette occasion, l'ancien président des EIC, Michel Démarre, a souligné la nécessité d'une gestion plus flexible de l'AOD et d'une augmentation des fonds disponibles pour le développement. Alors qu'en termes d'aide au développement et de financement du marché (crédits à l'exportation), les montants disponibles pour les pays en développement étaient comparables, une très petite partie seulement des ressources de crédit à l'exportation a réellement été consacrée à des projets de développement.

IV. Révision de la politique en matière de passation de marchés de la Banque Mondiale

En 2012, la Banque Mondiale a lancé l'examen le plus approfondi depuis sa création de ses politiques et procédures en matière de passation de marchés, afin de poser les bases du changement du cadre global en matière de politiques. La Banque a organisé des consultations dans 85 pays avec plus de 1 900 représentants des gouvernements, du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile – l'un d'entre eux étant les EIC. La fédération a créé un nouveau groupe de travail « Examen des politiques de passation des marchés de la Banque Mondiale » qui a préparé la prise de position soumise à la Banque. Les commentaires des EIC comprenaient un grand nombre de recommandations, comme un règlement rapide et efficace des litiges et un arbitrage international obligatoire, l'attribution de marchés sur la base de l'offre économique la plus avantageuse (OEPA) au lieu du prix le plus bas, la possibilité de refuser des offres anormalement basses, une procédure de pré-qualification plus stricte comprenant des critères de durabilité et, enfin, une politique anti-corruption qui s'applique aussi à l'égard ou à l'encontre de l'emprunteur.



La Banque Mondiale a aussi créé un Groupe consultatif international pour la passation des marchés (IAGP), dans lequel les EIC sont représentés par le biais de son ancien trésorier Uwe Krenz. Ce Groupe a examiné le nouveau cadre et a soumis ses propositions aux administrateurs de la Banque mondiale.

Les administrateurs de la Banque Mondiale ont approuvé la proposition de nouveau cadre sur la passation de marchés dans le financement des projets d'investissement de la Banque Mondiale en novembre 2013. La vision de cette nouvelle approche en matière de marchés publics est « Value for money with integrity in delivering sustainable development » (Optimisation des ressources avec intégrité dans la mise en œuvre du développement durable). La direction de la Banque a ensuite commencé à travailler sur un plan d'implémentation, avec la prochaine phase de consultations planifiée pour le printemps 2014.

Les EIC ont uni leurs forces avec la CICA et la FIDIC dans une position commune en vue d'inciter la Banque Mondiale à continuer à appliquer ses orientations en matière de marchés publics et ses documents types d'appels d'offres pour les marchés de consultants et de travaux dans le cadre de gros projets complexes, suite à la mise en œuvre prévue du nouveau cadre politique en matière de marchés publics.

La CICA, les EIC et la FIDIC appellent la Banque Mondiale à s'assurer que les documents types d'appels d'offres pour les marchés de consultants et de travaux restent obligatoires pour ce type de projets. Si la Banque prend une décision contraire et accepte des accords nationaux en matière de marchés publics pour de gros ouvrages complexes, il faudrait au moins que l'utilisation des formulaires standard de la FIDIC soit obligatoire. La CICA, les EIC et la FIDIC soulignent que les documents types AMP et UNCITRAL ne peuvent pas servir de référence pour des pratiques de passation de marchés « équivalentes » ou « acceptables » dans un pays donné.

V. Les « missions pour la croissance » du Vice-Président de la Commission Antonio Tajani (M4G)

Le Vice-Président de la Commission Tajani a décidé fin 2011 d'organiser ces missions qui ne sont pas des « missions commerciales », car elles n'abordent pas les questions de politique commerciale ou de barrières au commerce. Les « M4G » ont notamment pour but de « renforcer la coopération entre l'UE et d'autres pays et régions du monde en combinant des réunions politiques avec une dimension commerciale (ouvrir des portes, préparer des étapes, trouver des accords) sur des questions de politique d'entreprise et industrielle » et de « faciliter l'internationalisation des entreprises

européennes, en particulier les PME ». L'impact des « M4G » est renforcé par des missions de suivi menées par le Directeur général de la DG ENTR, Daniel Calleja, afin de mettre en œuvre les accords conclus pendant les « M4G ».

Pour plus d'informations, référez-vous au site de la DG ENTR sur ce sujet http://ec.europa.eu/enterprise/initiatives/mission-growth/missions-for-growth/index_en.htm, où il est également possible de s'inscrire à des « M4G » en cours de préparation.

Dès le début, l'industrie de la construction a été choisie comme l'un des secteurs clés, étant donné la taille des marchés des services de construction sur d'autres continents. La FIEC et les EIC étaient représentés par des entrepreneurs de haut rang lors de la plupart des missions.

Assemblées générales des EIC

Tous les six mois, les EIC organisent leur Assemblée générale à l'invitation de l'une de ses fédérations membres dans un pays européen différent. Dans le contexte de ces conférences, des Business Workshops sont organisés sur des thèmes liés à l'activité internationale de la construction et accueillent traditionnellement des directeurs internationaux de grandes entreprises européennes ainsi que d'industries afférentes.

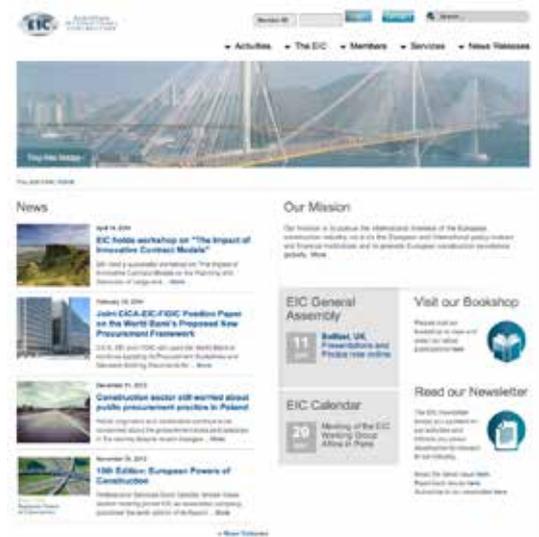
Le 26 avril 2013, la fédération membre finnoise a accueilli une conférence des EIC à Helsinki avec un workshop sur « La gestion du risque dans les projets internationaux - Outils pour les entrepreneurs ».

La conférence des EIC du 18 octobre 2013 a été organisée par la fédération membre espagnole à Séville avec un workshop sur « Les tendances mondiales en matière de PPP et de marchés de financement de projets ».

Pour les actions conjointes de la FIEC et des EIC, veuillez consulter le chapitre spécifique, page 18.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet des EIC :

<http://www.eic-federation.eu>



Publications EIC



EIC Turnkey Contract, 1994



EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Construction, 2002



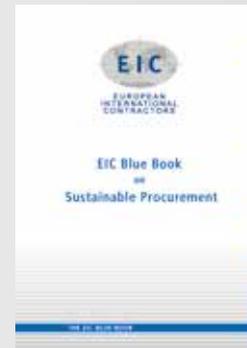
EIC White Book on BOT/PPP, 2003



EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Plant and Design-Build, 2003



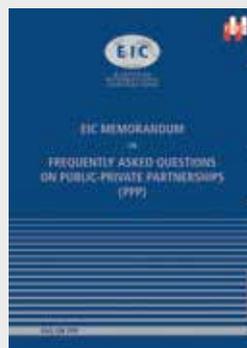
EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for EPC Turnkey Projects, 2003



EIC Blue Book on Sustainable Procurement, 2004



Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Design, Build and Operate Projects, 2009



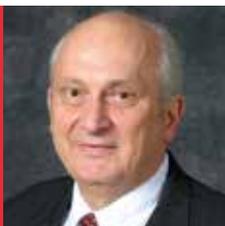
EIC/FIEC Memorandum on Frequently Asked Questions on Public-Private Partnerships (PPP), 2006



EIC Contractor's Guide to the MDB Harmonised Edition of the FIDIC Conditions of Contract for Construction (June 2010), "The Pink Book Guide", 2011

CONFEDERATION OF INTERNATIONAL CONTRACTORS' ASSOCIATIONS (CICA)

Manuel R. Vallarino
Président
(FIIC, Panama)



Emre Aykar
CICA Senior Vice-Président
(FIEC, Turquie)



Roger Fiszelson
Directeur Général



60

Événements CICA

• Asian Development Bank Institute (ADBI)

(Tokyo - du 4 au 6 février 2014)

Participants : Roger Fiszelson, DG CICA ; Vincent Piron, Groupe de travail CICA PPP.

La CICA a participé à l'atelier PPP organisé conjointement par l'Institut de la Banque Asiatique de Développement (IBAsD) et l'Agence Française de Développement (AFD), en faveur de représentants d'agences publiques provenant de dix pays asiatiques bénéficiant du financement de la BAsD.

La présentation de la CICA était consacrée à la méthodologie à utiliser et au soutien offert par un modèle économique permettant une justification de l'utilisation des PPP d'un point de vue économique et un examen des conséquences des variations de différents paramètres : taux d'actualisation public et privé, retour sur investissements des fonds publics, niveau de subvention, soutenabilité budgétaire, taux d'intérêt, niveau des fonds propres, maturité, etc.

• Réunion OCAJI

(Tokyo - 7 février 2014)

Participants : Roger Fiszelson, DG CICA ; Vincent Piron, Groupe de travail CICA PPP.

La réunion avec l'OCAJI a eu lieu parallèlement à celle de l'Atelier de la BAsD. La réunion portait

sur les moyens permettant de réduire les retards de paiement des maîtres d'ouvrages publics et sur la manière d'amortir leur impact sur la santé financière des entreprises. L'OCAJI a été informée du travail accompli par l'UE dans ce domaine et des obligations contenues dans la directive européenne traitant des retards de paiements au sein de l'Union. L'OCAJI a fait part de son intérêt de suivre et de participer au travail de la CICA sur les PPP et d'être tenu informé sur la création du Centre d'Excellence sur les PPP sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE), qui a reçu un mandat des autres commissions économiques régionales de l'ONU en vue de promouvoir ce projet.

• Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE)

(Genève, 13 - 14 février 2014)

Participants : Roger Fiszelson, DG CICA. Marc Frilet, Groupe de travail CICA PPP.

La réunion a porté sur la contribution des PPP aux Objectifs du Millénaire pour le développement post-2015 des Nations Unies.

Mise en place du sous-groupe de travail « Projet de tolérance zéro contre la corruption lors du Procurement des PPP », qui aborde les principales catégories de risques :

- cadre institutionnel et juridique inadéquat ;
- procédure de passation de marchés non transparente ;



Photo: France, Helene Devun - Fotolia.com

- méconnaissance par les soumissionnaires du concept de tolérance zéro contre la corruption ;
- corruption via un tiers ou au travers de mécanismes indirects ;
- ressources inefficaces.

• **OCDE - 7^e réunion des hauts responsables PPP**

(Paris, 16 - 17 février 2014)

Participant : Roger Fiszelson, DG CICA

Les présentations sont publiées sur le site Internet de la CICA.

Le thème principal portait sur les besoins en infrastructures dans le monde d'ici 2030 (57 trillions USD) et le manque de financement. 60 % seulement peuvent être financés par des emprunts publics. Le fossé sera comblé par le secteur privé, essentiellement dans le cadre des PPP.

• **Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) « Colloque international sur les partenariats public-privé (PPP) »**

(Vienne, 3 mars 2014)

Participants : Roger Fiszelson, DG CICA ; Fernando Lago – Camara Argentina de la Construcción et membre du Groupe de travail CICA PPP au nom de la Federacion Interamericana de la Industria de la Construcción (FIIC).

Participation de la CICA au colloque organisé par le secrétariat de la CNUDCI en vue de la préparation

de la recommandation concernant les futurs travaux possibles du comité de la CNUDCI sur la révision de sa loi-type sur les PPP.

La forte implication de la CICA dans les travaux préliminaires et dans le colloque même nous a permis de faire accepter par le secrétariat la majeure partie de la position de la CICA sur la préparation et l'exécution des PPP, comme préconisé par l'UNECE. La CNUDCI décidera en juillet de son programme de travail.

• **Chambre de Commerce Internationale (CCI)**

(Paris - 25 mars 2014)

Participant : Roger Fiszelson, DG CICA

La CICA participe régulièrement aux activités du comité français de la CCI et aux réunions à Paris de plusieurs commissions internationales de la CCI :

- Droit commercial et pratique commerciale ;
- Responsabilité sociétale et lutte contre la corruption ;
- Propriété intellectuelle.

La commission Responsabilité sociétale et lutte contre la corruption du comité français de la CCI a participé avec la CICA au travail de la plateforme NIIS / ISIS établie par la Banque Asiatique de Développement (BAsD).

La CICA a fait connaître sa position sur le Well Prepared Project (WPP - Projet bien préparé), l'amélioration des règles de passation de marchés, le renforcement éthique des obligations que les Maîtres d'Ouvrages et organismes publics doivent respecter.

• **OCDE - Sécurité des investissements dans la région méditerranéenne (ISMED)**

(Paris - 28 mars 2014)

Participant : Roger Fiszelson-DG CICA.

Mise en place d'un groupe de travail : « Encourager les investissements en infrastructures au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA) ».

Le groupe de travail abordera la question de savoir comment faciliter le processus décisionnel du secteur privé en vue d'investir dans des projets d'infrastructure dans la région MENA, y compris ceux réalisés en PPP. Les discussions porteront en particulier sur la façon d'étendre l'utilisation des garanties et mécanismes de répartition des risques. Liste des thèmes qui seront analysés par quatre groupes de travail :

- I Instruments généraux d'atténuation des risques ;
- II Développement de l'arbitrage dans la région méditerranéenne ;
- III Atténuation des risques dans les PPP ;
- IV Financement islamique.

LA CICA dirige le Groupe de travail III.

• **Banque Mondiale – International Advisory Group for Procurement (IAGP)**

(Vienne, 6 mai 2014)

Participant : Roger Fiszelson, DG CICA

Présentation de la phase II des travaux préliminaires sur la réforme de la politique en matière de marchés publics de la Banque Mondiale : « The proposed new policy framework ».

La majeure partie des discussions entre les participants (BM, ONG, CICA, EIC, FIDIC, IFD, OMC/AMP, CNUDCI, pays) a porté sur :

- Structure du document stratégique ;
- Développement Durable ;
- Rapport coût/avantages ;
- Traitement des réclamations.

Prochaine réunion : prévue à Washington DC en décembre 2014.

• **CHINCA 5e III&CF**

(Macao, 8 - 9 mai 2014)

Participants : Daniel Tardy – Ancien Président et Trésorier de la CICA

Frank Kehlenbach – Directeur des EIC

Invitation adressée à la CICA par China International Contractors Association (CHINCA) d'adhérer à son Joint Action Plan for Enhanced Cooperation on International Infrastructure Construction. (Plan d'action conjoint pour une meilleure coopération dans la construction d'infrastructures à l'échelle internationale) En l'absence de décision de son Conseil, la CICA a décliné l'invitation de signer ce document.

Mr. Daniel Tardy a été invité à présider la table ronde sur le thème « Comment les associations peuvent-elles mieux promouvoir la performance RSE de leurs membres sur les marchés étrangers ». L'intervention du Président a porté sur la mise en œuvre de la RSE par les entreprises de construction, son impact sur le développement des pays, les gains de productivité des entreprises et l'amélioration de la motivation des travailleurs. Pour conclure, le Président a invité les membres de CHINCA et d'autres fédérations étrangères à se joindre au travail de la CICA sur la RSE.

• **BA5D – Plateforme NIIS/ISIS**

(Toulouse, 15 mai 2014)

Participant : Vincent Piron, Groupe de travail PPP de la CICA.

L'objectif de la plateforme NIIS est d'offrir aux gouvernements (« promoteurs du secteur public ») une base uniformisée et sûre pour la préparation de projets d'infrastructure et le partage d'informations sur le contenu des projets. Une documentation uniformisée et évaluée par des pairs et des praticiens, ainsi qu'une approche plus cohérente du développement des projets amélioreront non seulement la qualité et la transparence de la préparation de projets mais seront aussi l'interface finale avec les financiers et les bailleurs de fonds, permettant une meilleure gamme d'options de financement public, privé en PPP ou non.

Le but ultime de la plateforme NIIS consiste à maximiser et optimiser les options pour les promoteurs du secteur public en vue de la réalisation d'infrastructures durables.

Groupes de travail de la CICA

• Groupe de travail PPP

Dirigé par Vincent Piron. Ex directeur du développement chez Vinci Concessions. Participation de la CICA à la création, sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE), d'un centre d'Excellence sur les PPP consacré aux Politiques, Institutions et Lois.

Le Centre d'Excellence aura une double fonction : collecte, analyse et propositions de textes et de bonnes pratiques dans le cadre du Centre de connaissances, d'une part, et actions de renforcement des compétences des fonctionnaire dans les pays émergents et en développement par le biais d'un Centre de formation, d'autre part. Basé en France, le Centre d'Excellence aura le pouvoir de promouvoir la création de plateformes régionales, en tenant compte des conditions juridiques et culturelles prévalant dans les différentes zones géographiques.

Une association d'experts indépendants et multidisciplinaires, ETIC-PPP, a été créée pour réunir les compétences requises, permettant de couvrir les diverses disciplines (juridique,

économique, financière et technique) contribuant à la réalisation réussie de projets PPP durables.

• Groupe de travail Well Prepared Project (WPP - Projet bien préparé).

Dirigé par Michel Démarre. Directeur Général SEFI. Vice-président : Commission Europe international de la FNTP. EIC : Ancien Président.

Poursuite du travail préliminaire avec l'Association internationale permanente des congrès de la route (AIPCR) et la FIDIC.

Une table ronde a été organisée pendant la réunion du Conseil de la CICA le 2 décembre 2014 à Paris. Michel Démarre a participé à la commission technique de l'AIPCR et à la conférence de la Fédération routière internationale (IRF) à Riyadh. Certains des membres du groupe WPP rejoindront le Groupe de travail PPP et l'association ETIC-PPP.

Relations extérieures.

La CICA participe régulièrement aux réunions et au travail d'organisations internationales (ONU, OCDE, UE, CCI, etc.) sur des thèmes intéressants pour l'industrie de la construction.

Quoi de neuf sur www.cica.net?

La CICA met régulièrement en ligne, à l'attention des Membres et Amis, des études et articles sur l'activité internationale des entreprises de construction et l'environnement économique, juridique et financier qui contribue à leur réalisation. Le site est actuellement amélioré pour le rendre plus lisible et plus accessible. Les zones d'accès libre au site Internet seront étendues afin d'offrir une meilleure visibilité de la CICA.

Amis de la CICA.

La CICA a enregistré l'adhésion d'un nouvel Ami : INTERTEST

Intertest est considéré comme l'une des plus grandes entreprises privées de génie civil et de construction industrielle en Russie.
www.intertest.ru

La liste complète des Amis de la CICA est disponible sur le site : www.cica.net.



Photo: France. Cyril F. POT - Fotolia.com

EUROPEAN CONSTRUCTION FORUM (ECF)

Venelin Terziev, BG
Vice-Président en charge de
ECF

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur



Qu'est-ce que le European Construction Forum (ECF) ?

L'ECF est une plate-forme de coopération regroupant des organisations indépendantes qui représentent les principaux acteurs du secteur de la construction et qui traitent de sujets d'intérêt commun sur une base volontaire..

Quels sont les objectifs de l'ECF ?

- L'objectif principal de l'ECF est l'établissement et la reconnaissance d'une approche politique globale unique pour le secteur européen de la construction en attirant l'attention des décideurs européens sur les thèmes spécifiques qui concernent l'ensemble du secteur. À cette fin, les organisations participantes s'efforcent d'arriver à des consensus sur des thèmes d'intérêt commun.
- À terme, cela devrait conduire à :
 - une implication directe plus grande du secteur de la construction dans la préparation des mesures, programmes et actions législatives prises par l'UE et qui ont une influence sur le secteur
 - une approche plus cohérente et mieux coordonnée des institutions européennes à l'égard du secteur..

Un commissaire européen pour la construction

En prévision de l'année 2014, une année importante pour la politique européenne, l'ECF a révisé son propre manifeste et l'idée principale qui s'imposa pendant les discussions fut de créer un nouveau poste de Commissaire UE pour la Construction. Le Président de la FIEC a par la suite réitéré cette demande formulée par le secteur lors de la Conférence de haut niveau intitulée: «Le Chemin de la Croissance : atteindre l'excellence dans l'administration publique favorable aux entreprises», Bruxelles – 29/10/2013.



Photo: Germany, lassedesignen - Fotolia.com

Bâtir la prospérité pour l'avenir de l'Europe – Un Manifeste d'action du European Construction Forum (version révisée du 28/1/2013)

Ce Manifeste a été présenté à l'occasion du forum de haut niveau de l'UE « Communication sur la compétitivité » du 29/1/2013, au nom des participants de l'ECF, par le Vice-Président de la FIEC Paolo Astaldi.

Ce que le secteur de la construction peut offrir	Les décisions que les hommes politiques européens devraient prendre
<p>Croissance économique et création d'emplois</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des retombées positives pour l'économie dans son ensemble grâce à l'effet multiplicateur dû à la contribution importante du secteur de la construction dans le PIB de l'UE ▶ Des bâtiments et des infrastructures bien conçus et durables, essentiels pour la future croissance de l'Europe ▶ Des emplois écologiques basés sur une connaissance approfondie des techniques et des matériaux qui s'inscrivent dans une culture de la santé et de la sécurité ▶ Identification et anticipation des besoins en main-d'oeuvre qualifiée en vue d'une orientation politique adéquate 	<p>Cadre politique intégré</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Établir un cadre réglementaire stable, coordonné et de longue durée pour garantir une croissance durable et compétitive ▶ Mettre en oeuvre des politiques basées sur des analyses d'impact qui mettent au même niveau les trois piliers de la durabilité ▶ Promouvoir les activités de rénovation et de nouvelles solutions novatrices et efficaces dans les bâtiments et les infrastructures, en vue d'obtenir des bâtiments plus économes (tant neufs qu'existants), avec une consommation d'énergie quasi nulle ▶ Donner la priorité à la modernisation des infrastructures, y compris les réseaux intelligents pour la distribution d'énergie et les réseaux de transport durables ▶ Adopter un système d'évaluation axé sur un cycle de vie complet pour les bâtiments ▶ Investir dans la formation, l'enseignement et les qualifications des travailleurs, en allant au-delà de l'échange d'informations et de bonnes pratiques
<p>Engagement en faveur de l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fort engagement en faveur de l'innovation dans l'activité quotidienne des entreprises ▶ Promouvoir la R & D grâce à une participation proactive aux programmes de recherche de l'UE et aux plateformes industrielles ▶ Identification des lacunes technologiques tout au long de la chaîne de valeur de la construction en réponse à la volonté d'innovation de la Commission 	<p>Stimuler les investissements dans la recherche et l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenir pleinement compte du rôle stratégique du secteur de la construction dans le budget proposé pour le programme Horizon 2020 ▶ Encourager le recours aux Fonds structurels et de cohésion pour stimuler les investissements dans des bâtiments et des infrastructures efficaces sur le plan énergétique ▶ Soutenir un transfert technologique efficace

Ce que le secteur de la construction peut offrir	Les décisions que les hommes politiques européens devraient prendre
<p>Respect de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorations dans l'utilisation des ressources et l'efficacité énergétique ▶ Contribution aux infrastructures d'énergie et de transport. 	<p>Mener une politique environnementale cohérente</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer une cohérence et une intégration entre la politique environnementale et les politiques visant à stimuler la croissance dans l'industrie ▶ Donner la priorité à l'optimisation des performances énergétiques et environnementales des bâtiments ▶ Établir des cadres réglementaires adéquats pour le recyclage et la gestion des déchets
<p>Répondre aux besoins sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement en faveur d'un environnement bâti sûr et de qualité, adapté aux défis démographiques et sociaux ▶ Solutions pour des logements abordables ▶ Construction résistante et capable de faire face au changement climatique 	<p>Développer une politique du logement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Concevoir des systèmes de planification et de permis qui facilitent de nouveaux développements (l'UE devrait comparer différents systèmes de planification régionaux) ▶ Faciliter l'accès au crédit pour investir dans des logements abordables ▶ Octroyer des incitants fiscaux mesurés et proportionnés pour la construction et la rénovation de logements

Le secteur de la construction appelle la Commission européenne, le Parlement européen et les États membres à coordonner leurs efforts à tous les niveaux gouvernementaux afin de mettre en œuvre des politiques et des lois cohérentes et équilibrées sur la base d'un traitement équitable entre les acteurs privés et publics ainsi qu'entre l'UE et les pays tiers.

Plus spécifiquement, les décideurs politiques nationaux et européens devraient garantir une cohérence entre leurs décisions politiques et les décisions qui en découlent en matière d'investissements, même si cela requiert des dérogations ponctuelles aux principes du pacte de stabilité.



L'ECF élaborera des actions spécifiques sur la base de ce Manifeste et de l'agenda européen.

Site web : www.ecf.be



COMMUNICATION

www.fiec.eu

- La partie publique du site présente les activités de la FIEC et les préoccupations de l'industrie européenne de la construction. Il est destiné à un public externe et contient des dossiers thématiques, des sujets d'actualité et des prises de position
- La partie « Pour nos membres », dont l'accès est protégé, contient l'outil de communication qui relie la FIEC à ses fédérations membres.



Publications périodiques de la FIEC

• L'Activité de la Construction en Europe (1/an)

La FIEC publie un document donnant des informations sur l'activité de la construction en Europe. Il traite chaque pays de façon singulière et l'Europe de façon globale sous les aspects suivants :

- aperçu économique général (situation économique générale, politique économique générale, politique gouvernementale en relation à l'industrie de la construction)
- activité globale de la construction (y inclus l'emploi)
- nouvelles constructions résidentielles
- réhabilitation et maintenance des bâtiments résidentiels
- bâtiments non résidentiels
- génie civil et construction internationale

Les données s'étalent sur une période de 5 à 10 ans.

Les prévisions vont jusqu'à un an maximum.



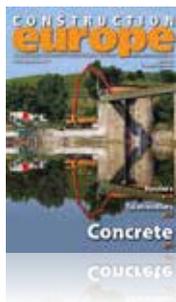
FIEC Rapport Annuel 2014

Publications périodiques de la FIEC

• Manifeste de la FIEC:

En anticipation des élections du Parlement européen et de la constitution de la nouvelle Commission, la FIEC a publié son «Manifesto for action» pour le prochain terme de l'Europe 2014-2019.

Le Manifeste de la FIEC définit 10 champs d'action qui jouent un rôle clé dans l'établissement du cadre adéquat pour permettre au secteur de la construction d'être réellement un levier efficace pour la croissance et l'emploi dans tous les domaines de l'industrie européenne, d'une manière durable et tournée vers l'avenir.



• Article dans « Construction Europe » (12/an)

La FIEC collabore depuis de nombreuses années avec le magazine « Construction Europe », dans lequel elle publie tous les mois un article d'actualité européenne.



• La Construction en Europe – Chiffres clés (1/an)

Cette publication, dans un format de poche très pratique, présente au lecteur un bref aperçu des chiffres clés essentiels de la construction européenne et internationale et présente la FIEC en quelques mots.



• Rapport Annuel (1/an)

Ce document donne une vue d'ensemble des thèmes et des prises de positions de la FIEC dans la période séparant deux assemblées générales.



L'Europe en Construction : 100 ans de FIEC (2005)



Les Principes de la FIEC relatifs au Développement Durable (2005)



Déclaration FIEC/EIC concernant la prévention de la corruption dans l'industrie de la construction (2009)

Toutes ces publications ainsi que plus d'informations peuvent être obtenues auprès du bureau de la FIEC à Bruxelles. Pour les publications des EIC, veuillez vous référer à la p. 59

Intervenants de la FIEC lors de conférences et débats (sélection)

Conférence Internationale sur la réglementation des Marchés Publics

Université de Nottingham, UK
(24-25/6/2013)
"View from the Industry",
présentation (EN) par Ulrich Paetzold,
Directeur Général de la FIEC

Workshop de la Commission UE sur la Compétitivité et la Politique Industrielle

Commission UE - Berlaymont,
Bruxelles, BE (25/6/2013)
"Administrative burden",
intervention (EN) de Paolo Astaldi,
Vice-Président FIEC "Compétitivité"

Petit déjeuner de discussion du ECF (European Construction Forum) avec Reinhard Bütikofer, MPE

Parlement Européen, Bruxelles, BE
(27/6/2013)
Manifeste du ECF "Competitiveness
of the European Construction Industry
– the Solution industry", présentation
par Ulrich Paetzold, Directeur Général
de la FIEC
et Sue Arundale, Directeur Affaires
Techniques & Environnementales

Groupe de Discussion de Haut Niveau - SBA (Small Business Act)

sur la "Concurrence déloyale dans le
secteur de la Construction"
Cabinet du Ministre Belge Marcourt,
Bruxelles, BE (28/6/2013)
"Détachement des travailleurs",
participation de Domenico
Campogrande, Directeur Affaires
Sociales

XXIII Forum Economique

Krynica Zdrój, PL (3/9/2013)
Panel de discussion "Dumping Social :
slogan politique ou menace pour les
normes de travail ?",
participation de Johan Willemen, Vice-
Président de la FIEC, Président de la
Commission Sociale

16th Forum Vergabe (Forum allemand sur la Passation des marchés)

Fulda, DE (18-20/9/2013)
"Accès du Marché pour les pays tiers",
présentation (DE) par Ulrich Paetzold,
Directeur Général de la FIEC

Convention Annuelle FFDM (Fédération Française de la Distribution des Métaux)

Grand Palais, Lille, FR (27/9/2013),
"Relance de la construction en
Europe, optimisme modéré mais
potentiel énorme",
présentation (FR) par Christine
Le Forestier, Directeur Affaires
Economiques et Juridiques

Conférence sur les offres anormalement basses,

Banque Européenne pour la
Reconstruction et le Développement
(BERD), Londres, UK (15/10/2013)
"A view of the ALT issue from the
Contracting Industry – International &
EU aspects",
présentations (EN) par Michel
Démarre, Directeur Général de SEFI
représentant de la CICA
et Ulrich Paetzold, Directeur Général
de la FIEC

Séminaire ELLN (European Labour Law Network) sur le "Travail non déclaré"

Francfort, DE (18/10/2013)
panel de discussion avec Johan
Willemen, Vice-Président de la FIEC,
Président de la Commission Sociale

Conférence Européenne de Haut Niveau

«Le Chemin de la Croissance :
atteindre l'excellence dans
l'administration publique favorable aux
entreprises»
Bruxelles, BE (29/10/2013)
présentation (DE) par Thomas
Schleicher, Président de la FIEC

2^{ème} édition Conférence Internationale de Recherche – DHC & Technology Platform

Bruxelles, BE (5-6/11/2013)
"La Construction Intelligente",
session présidée par Ulrich Paetzold,
Directeur Général de la FIEC

Réunion plénière de la Fédération Suisse de la Construction

Berne, CH (14/11/2013)
"Actualités européennes du secteur
de la Construction à Bruxelles",
présentation (DE) par Ulrich Paetzold,
Directeur Général de la FIEC

Conférence organisée par la Présidence lituanienne de l'Union Européenne

Vilnius, LT (29/11/2013)
"Emploi, pensions et travail détaché
dans l'Union Européenne",
présentation (EN) par Domenico
Campogrande, Directeur des Affaires
Sociales

Joint EC-EPEC (European PPP Expertise Centre) – Private Sector Forum

PPPs and Innovation
Bruxelles, BE (10/12/2013)
"Comment les PPP stimulent
l'innovation dans les infrastructures
publiques",
présentation (EN) par Vincent Piron,
Président du GTT de la FIEC "PPP &
concessions"

Réunion informelle de Haut Niveau de la Commission UE avec des industries liées au sport

Commission UE - Berlaymont,
Bruxelles, BE (21/1/2014)
présentation (EN) par Thomas
Schleicher, Président de la FIEC

Conférence de la Fédération Suisse INFRA

Lausanne, CH (4/2/2014)
"Priorités européennes en matière
d'infrastructures: potentiel et réalité",
présentation (FR) par Ulrich Paetzold,
Directeur Général de la FIEC

"Environnement & Construction"
Conférence et panel de discussion
organisée par la Fédération
autrichienne de la construction BiBau
Bruxelles, BE (11/2/2014)
Intervention principale (DE) par Ulrich
Paetzold, Directeur Général de la
FIEC

Approche européenne/ réunion du Comité Directeur de la fédération bavaroise construction "BBIV"

Munich, DE (27/2/2014)
présentation (DE) par Ulrich Paetzold,
Directeur Général de la FIEC

Conférence de la Commission UE sur les nouvelles règles pour les marchés publics et les concessions

Bruxelles, BE (19/3/2014)
présentation et panel de discussion,
Jan Wierenga, Président du GTT FIEC
"Marchés Publics"

Conférence Eurogip "Europe : quels outils pour prévenir les risques au travail ?"

Paris, FR (20/3/2014)
présentation par Domenico
Campogrande, Directeur des Affaires
Sociales

Audition publique sur les effets de la Directive Services dans le secteur de la Construction

CESE (Comité Economique et Social
Européen) Bruxelles, BE (3/4/2014)
présentation par Ulrich Paetzold,
Directeur Général de la FIEC

Conférence de la fédération bavaroise construction "LBB"

Munich, DE (23/5/2014)
„Accès du Marché Européen de la
Construction",
panel de discussion (DE), participation
d'Ulrich Paetzold, Directeur Général
de la FIEC

Présentation officielle du Rapport Annuel de la Confédération Belge de la Construction

Bruxelles, BE (11/6/2014)
Thèmes européens du secteur de la
construction,
Intervention principale par Thomas
Schleicher, Président de la FIEC

FEDERATIONS MEMBRES DE LA FIEC

AT



Bundesinnung Bau – BI Bau
Schaumburggasse 20/8
AT – 1040 Wien
T (+43.1) 718.37.370
F (+43.1) 718.37.37.22
office@bau.or.at
http://www.bau.or.at



Fachverband der Bauindustrie – FVBI
Schaumburggasse 20/8
AT – 1040 Wien
T (+43.1) 718.37.370
F (+43.1) 718.37.37.22
office@bau.or.at
http://www.bau.or.at

BE



Confédération Construction
34-42 rue du Lombard
BE – 1000 Bruxelles
T (+32.2) 545.56.00
F (+32.2) 545.59.00
info@confederationconstruction.be
http://www.confederationconstruction.be

BG



Bulgarian Construction Chamber – BCC
6 Mihail Tenev Str.
BG – 1784 Sofia
T (+359.2) 806.29.11 / 806.29.62
F (+359.2) 963.24.25
office@ksb.bg
http://www.ksb.bg

CH



Schweizerischer Baumeisterverband – SBV
Société Suisse des Entrepreneurs – SSE
Weinbergstraße 49 – Postfach 198
CH – 8042 Zürich
T (+41.44) 258.81.11
F (+41.44) 258.83.35
verband@baumeister.ch
http://www.baumeister.ch

CY



Federation of the Building Contractors
Associations of Cyprus – OSEOK
3A, Androcleous Str.
CY – 1060 Nicosia
T (+357.22) 75.36.06
F (+357.22) 75.16.64
oseokseo@cytanet.com.cy
http://www.oseok.org.cy

CZ



Association of Building Entrepreneurs
of the Czech Republic – SPS
Národní třída 10
CZ – 110 00 Prague 1
T (+420) 224 951 411
F (+420) 224 930 416
sps@sps.cz
http://www.sps.cz

DE



Hauptverband der Deutschen
Bauindustrie e.V. – HDB
Kurfürstenstraße 129
DE – 10785 Berlin
T (+49.30) 212.86.0
F (+49.30) 212.86.240
info@bauindustrie.de
http://www.bauindustrie.de



ZENTRALVERBAND
DES DEUTSCHEN
BAUGEWERBES

Zentralverband des Deutschen
Baugewerbes – ZDB
Kronenstraße 55-58
DE – 10117 Berlin
T (+49.30) 20.31.40
F (+49.30) 20.31.44.19
bau@zdb.de
http://www.zdb.de

DK



Dansk Byggeri
Nørre Voldgade 106
Postboks 2125
DK – 1015 København K
T (+45) 72 16 00 00
F (+45) 72 16 00 10
info@danskbyggeri.dk
http://www.danskbyggeri.dk

EE



Estonian Association of Construction
Entrepreneurs (EACE)
Pärnu mnt 141
EE – 11314 Tallinn
T (+372) 687 04 35
F (+372) 687 04 41
eeel@eeel.ee
http://www.eeel.ee

ES



Confederación Nacional de la Construcción –
CNC
C/ Diego de León 50
ES – 28006 Madrid
T (+34.91) 562.45.85 / 561.97.15
F (+34.91) 561.52.69
cnc@cnc.es
http://www.cnc.es

FI

Confederation of Finnish Construction Industries – RT
Unioninkatu 14 – PO Box 381
FI – 00131 Helsinki 13
T (+358.9) 129.91
F (+358.9) 628 264
rt@rakennusteollisuus.fi
<http://www.rakennusteollisuus.fi/>

FR

Fédération Française du Bâtiment – FFB
33 avenue Kléber
FR – 75784 Paris Cedex 16
T (33-1) 40.69.51.00
F (33-1) 45.53.58.77
diallom@national.ffbatiment.fr
<http://www.ffbatiment.fr>



Fédération Nationale des Travaux Publics – FNTTP
3 rue de Berri
FR – 75008 Paris
T (33-1) 44.13.31.44
F (33-1) 45.61.04.47
fntp@fntp.fr
<http://www.fntp.fr>

GR

Association Panhellénique des Ingénieurs Diplômés Entrepreneurs de Travaux Publics – PEDMEDE
23 rue Asklipiou
GR – 106 80 Athènes
T (+302.10) 361.49.78
F (+302.10) 364.14.02
info@pedmede.gr
<http://www.pedmede.gr>

HR

HUP – UPG
Radnička cesta 52
HR – 10 000 Zagreb
T (+385 1) 4897.580
F (+385 1) 4897.556
upg@hup.hr
<http://www.hup.hr>

HU

ÉVOSZ
National Federation of Hungarian Contractors – ÉVOSZ
Döbrentei tér 1.
HU – 1013 Budapest
T (+36.1) 201.03.33
F (+36.1) 201.38.40
evosz@evosz.hu
<http://www.evosz.hu>

IE

Construction Industry Federation – CIF
Construction House
Canal Road
IE – Dublin 6
T (+353.1) 40.66.000
F (+353.1) 496.69.53
cif@cif.ie
<http://www.cif.ie>

IT

Associazione Imprese Generali – AGI
Via Guattani 20
IT – 00161 Roma
T (+39.06) 441.60.21
F (+39.06) 44.25.23.95
agiroma@tin.it



Associazione Nazionale Costruttori Edili – ANCE
Via Guattani 16-18
IT – 00161 Roma
T (+39.06) 84.56.71
F (+39.06) 84 56 75 50
info@ance.it
<http://www.ance.it>

LT

Lithuanian Builders Association – LSA
Lukiškių st. 5-501, 502
LT – 01108 Vilnius
T (+370) 52 12 59 01
F (+370) 52 12 59 01
info@statybininkai.lt
<http://www.statybininkai.lt>

LU

Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics – GEBTP
7 rue Alcide de Gasperi
LU – 1615 Luxembourg
T (+352) 43.53.66
F (+352) 43.23.28
group.entrepreneurs@fedil.lu
<http://www.fedil.lu>

MT

Federation of Building and Civil Engineering Contractors – FOBC
c/o AX Holdings Limited,
AX House,
Mosta Road
MT – Lija LJA 9010
T (+356) 233 12 345
F (+356) 214 11 698
axureb@axholdings.com.mt

NL



Bouwend Nederland
Postbus 340
NL – 2700 AH Zoetermeer
T (+31-79) 325 22 52
F (+31-79) 325 22 90
info@bouwendnederland.nl
http://www.bouwendnederland.nl

NO



Entreprenørforeningen – Bygg og Anlegg
EBA
P.O. Box 5485 Majorstuen
NO – 0305 Oslo
T (+47) 23 08 75 00
F (+47) 23 08 75 30
firmapost@ebanett.no
http://www.eba.no

PL



Korporacja Przedsiębiorców Budowlanych
KPB UNI-BUD
ul. Jana Pawła II 70 lokal 100
PL – 00 – 175 Warszawa
T (+48.22) 636.34.76/77
F (+48.22) 636.34.78
unibud@neostrada.pl
http://www.kpbunibud.pl

PT



Portuguese Federation of construction and
public works' industry – FEPICOP
Praça de Alvalade, n.º 6, 7.º Fte
PT – 1700 – 036 Lisboa
T (+351.21) 311 02 00
F (+351.21) 355 48 10
fepicop@fepicop.pt
http://www.fepicop.pt

RO



The Romanian Association of Building
Contractors – ARACO
17 Papiu Ilarian Street
cod 031691, Sector 3
RO – Bucharest
T (+40.21) 316.78.96
F (+40.21) 312.96.26
contact@araco.org
http://www.araco.org

SE



Sveriges Byggindustrier – BI
Storgatan 19
BOX 5054
SE – 102 42 Stockholm
T (+46.8) 698 58 00
F (+46.8) 698 59 00
info@bygg.org
http://www.bygg.org/

SI



Chamber of Construction and Building
Materials Industry of Slovenia - CCBMIS
Dimiceva 13
SI – 1504 Ljubljana
T (+386 1) 58 98 242
F (+386 1) 58 98 200
zgigm@gzs.si
http://www.gzs.si

SK



Zväz stavebných podnikateľov
Slovenska ZSPS
Sabinovska 14
SK – 821 02 Bratislava
T (+421.2) 43 633 263
F (+421.2) 43 426 336
sekretariat@zspssk
http://www.zspssk

TR



Turkish Contractors Association – TCA
Birlik Mahallesi, Dogukent Bulvari, 447.
Sokak No. 4
TR – 06610 Cankaya-Ankara
T (+90.312) 439.17.12/13
F (+90.312) 440.02.53
tmb@tmb.org.tr
http://www.tmb.org.tr

Membres Associés:

BFW



Bundesverband Freier Immobilien- und
Wohnungsunternehmen e.V.
Kurfürstendamm 57
DE – 10707 Berlin
T (+49,30) 327 81-0
F (+49,30) 327 81-299
office@bfw-bund.de
http://www.bfw-bund.de

EFCC



European Federation of Foundation Contractors
Forum Court
83 Copers Cope Road
Beckenham
GB – Kent BR3 1NR
T (+44,208) 663.09.48
F (+44,208) 663.09.49
effc@effc.org
http://www.effc.org

EQAR



European Quality Association for Recycling e.V.
Kronenstraße 55-58
DE – 10117 Berlin
T (+49,30) 203.14.575
F (+49,30) 203.14.565
mail@eqar.info
http://www.eqar.info

Membre de:

CICA



Confederation of International Contractors'
Associations
10 Rue Washington
FR – 75008 Paris
T (+33) 1 58 56 44 20
F (+33) 1 58 56 44 24
cica@cica.net
http://www.cica.net

En étroite coopération avec:

EIC



European International Contractors
Kurfürstenstrasse 129
DE – 10785 Berlin
T (+49) 30 212 86 244
F (+49) 30 212 86 285
info@eicontractors.de
http://www.eicontractors.de

Accord de Coopération:

NFB



National Federations of Builders
Spectrum House, Suite AF29,
Beehive Ring Road, Gatwick,
UK -West Sussex, RH6 0LG
T (+44) 8450 578160 / 1293 586540
F (+44) 8450 578161 / 1293 536827
sameena.thompson@builders.org.uk
http://www.builders.org.uk

Design inextremis.be

Original : anglais

Traductions française et allemande DSDB
Bruxelles

© 2014 FIEC, Tous droits réservés





FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE
EUROPÉENNE DE LA CONSTRUCTION



«Association déclarée» selon la loi française
du 1er juillet 1901;
Préfecture de Police, Paris, N°69921.P

Siège social:
Rue Washington 10
FR-75008 Paris

Avenue Louise 225
BE-1050 Brussels
T +32(0)2 514.55.35
F +32(0)2 511.02.76
info@fiiec.eu
www.fiec.eu